

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDES DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

MAI 2017

Pour chaque direction du ministère et organisme relevant du ministère, indiquer le nombre et le pourcentage d'employés occasionnels en 2017-2018 et pour les cinq dernières années, ainsi que le nombre et le pourcentage d'entre eux qui ont obtenu un poste permanent.

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur

	An. bud. 16-17	
	Nombre	%
Unités relevant de la sous-ministre	3	2%
Direction générale des barages de l'État	24	16%
SMA l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air	27	18%
Centre d'expertise en analyse environnementale	25	17%
SMA aux évaluations et aux autorisations environnementales	30	20%
SMA au développement durable et à la qualité de l'environnement	7	5%
SMA à la lutte contre les changements climatiques	0	0%
SMA aux services à la gestion	8	5%
SMA au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages	26	17%
Total	150	100%

Nombre et pourcentage d'employés devenus permanents par secteur

	An. bud. 16-17	
	Nombre	%
Unités relevant de la sous-ministre	4	5%
Direction générale des barages de l'État	4	5%
SMA l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air	5	7%
Centre d'expertise en analyse environnementale	1	1%
SMA aux évaluations et aux autorisations environnementales	8	11%
SMA au développement durable et à la qualité de l'environnement	4	5%
SMA à la lutte contre les changements climatiques	18	25%
SMA aux services à la gestion	12	16%
SMA au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages	17	23%
Total	73	100%

QUESTION PARTICULIÈRE N° 2

Nombre de postes vacants abolis au cours de la dernière année, par région et par établissement.

Aucun

QUESTION PARTICULIÈRE N°3

Indiquer le nombre d'ETC inspecteurs œuvrant au sein de la Direction générale du contrôle environnemental et de la sécurité des barrages, en 2016-2017. Indiquer pour la même année le nombre d'interventions effectuées par ces ETC inspecteurs. Ventiler par programme.

- En 2016-17, le Centre de contrôle environnemental (CCEQ) du MDDELCC comptait 270 ETC inspecteurs (ETC = équivalent temps complet) répartis dans les directions régionales.

Les inspecteurs du CCEQ sont polyvalents et possèdent l'expertise et les compétences pour effectuer des activités de contrôle dans plus d'un secteur d'activité ou programme.

Nombre d'interventions de type inspection planifiées et réalisées par le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) en 2016-2017

	Nombre d'interventions planifiées	Nombre d'interventions réalisées *
Inspections reliées à des plaintes	2554	2266
Inspections reliées à des programmes nationaux	6822	6801
Inspections régionales	842	1185
Inspections de conformité	1159	1281
Inspections pour suivi de manquement	2229	1788
Inspection pour suivi d'urgence	219	229
Intervention d'urgence-environnement (terrain)	575	464
Surveillance aérienne	654	770
TOTAL	15 054	14 784

*Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 4

Indiquer le nombre d'étudiants œuvrant au sein de la Direction générale du contrôle environnemental et de la sécurité des barrages. Indiquer pour la même année le nombre d'interventions effectuées par ces étudiants. Ventiler par programme.

Le ministère embauche chaque année des étudiants pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de la conformité et une détection potentielle de problèmes sur les lieux.

Pour les cas plus graves ou lorsqu'une possibilité de non-conformité est suspectée par l'étudiant, le dossier est référé aux inspecteurs et une inspection en bonne et due forme est effectuée par un inspecteur du ministère.

Nombre d'interventions effectuées en 2016-2017 par des étudiants dans le cadre des programmes de contrôle du CCEQ

Programmes où des interventions étudiants ont été réalisées.	2016-2017*		
	Visite terrain	Vérification	Total
Interventions visant l'équilibre de phosphore	0	528	528
Surveillance des aires protégées	45	0	45
Sensibilisation sur le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels	289	0	289
Sensibilisation auprès des municipalités : liste des terrains contaminés, gestion des sites de dépôts de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique	991	0	991
Interventions auprès des entreprises visées par le Règlement sur les halocarbures	7	0	7
Inspection de réseaux d'eau potable	13	0	13
Environnement-Plage	745	3	748
Vérification des avis de déversement des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	0	161	161
Déclaration des prélèvements d'eau et de la redevance sur l'eau	0	168	168
Visite pesticides	1094	99	1193
Sensibilisation et connaissance des industries non répertoriées	302	4028	4330
Total	3486	4986	8475

*Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 5

Indiquer le nombre d'ETC autres qu'un inspecteur (et excluant les étudiants) œuvrant au sein de toutes les directions du ministère et effectuant des tâches de contrôle associées à l'application des lois et règlements, en 2016-2017. Indiquer pour cette même année le nombre d'interventions effectuées par ces ETC. Ventiler par programme.

En plus des inspecteurs affectés aux inspections terrains, certaines tâches de contrôle associées à l'application de lois et règlements sont réalisées dans différentes directions du Ministère:

Domaines	Nombre d'interventions
Suivi de la conformité par des mesures, des expertises, de l'exploitation et l'entretien de stations hydrométriques	1087
Vérifications de déclarations en lien avec les émissions de GES, de polluants conventionnels et avec les ventes d'halocarbures	830
Vérifications de la conformité de bilans et de rapports (matières dangereuses)	600
Vérifications relatives aux redevances (matières résiduelles)	407
Vérification de la conformité sur le terrain, visite pendant des travaux, surveillance des barrages	885
Vérifications effectuées dans le cadre des demandes d'octroi de droits (ventes, baux, et permis) ainsi que dans le but de s'assurer du non-empiétement sur le domaine hydrique	188

QUESTION PARTICULIÈRE N° 6

Indiquer le nombre d'ETC associés aux partenariats avec d'autres ministères pour effectuer l'application de certains règlements, en 2016-2017. Indiquer pour cette même année le nombre d'interventions effectuées par ces ETC. Ventiler par programme.

Le Ministère a des ententes avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Société de l'assurance automobile du Québec pour effectuer l'application des certains règlements : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables; Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds. Annuellement, les partenaires effectuent pour le compte du Ministère :

- Interception de véhicules lourds par les contrôleurs routiers afin de s'assurer de la conformité aux normes d'émissions
- Surveillance pour la détection de la cueillette illégale de l'ail des bois

QUESTION PARTICULIÈRE N° 7

Indiquer le nombre d'interventions effectuées par des ETC inspecteurs à la suite d'une intervention d'un étudiant. Ventiler par programme

Pour l'année 2016-2017, environ 211 interventions ont été effectuées par des ETC inspecteurs à la suite de l'intervention d'un étudiant.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 8

Indiquer, en 2016-2017, le nombre d'interventions planifiées et réalisées, et le taux de réalisation, pour les types d'inspection suivantes :

- a. le traitement des plaintes;
- b. les inspections de conformité;
- c. les inspections de conformité (évaluation environnementale);
- d. le suivi de manquement;
- e. les interventions d'Urgences-Environnement (excluant la coordination)
- f. la surveillance aérienne (excluant H-7)

	Nombre d'interventions planifiées	Nombre d'interventions réalisées *
Inspections reliées à des plaintes	2554	2266
Inspections reliées à des programmes nationaux	6822	6801
Inspections régionales	842	1185
Inspections de conformité	1159	1281
Inspections pour suivi de manquement	2229	1788
Inspection pour suivi d'urgence	219	229
Intervention d'urgence-environnement (terrain)	575	464
Surveillance aérienne	654	770
TOTAL	15 054	14 784

*Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 9

Indiquer les motifs de suppression des programmes d'inspection suivants de la Direction générale du contrôle environnemental et de la sécurité des barrages :

- a. H-5 Suivi des mesures de compensation des milieux humides;**
 - b. M-2 Contrôle du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles (RREÉMR);**
 - c. M-4 Programme d'échantillonnage – Eau potable**
 - d. I-13 Suivi des engagements post-réhabilitation (terrains contaminés);**
 - e. N-2 Contrôle de la qualité de l'échantillonnage des effluents miniers.**
-

Le CCEQ réalise annuellement un exercice de planification de ses activités de contrôle ce qui lui permet de prévoir l'allocation des interventions dans différents secteurs pouvant comporter des risques pour l'être humain et l'environnement. De plus la prise en compte du concept de risque permet d'être plus efficace en favorisant les inspections dans des secteurs à plus forte probabilité de non-conformité et d'agir dans les secteurs où les impacts environnementaux sont les plus importants. Le CCEQ conserve tout de même une flexibilité pour s'ajuster en cours d'année et redéployer au besoin des ressources afin de répondre à des problématiques particulières ou urgentes qui peuvent se présenter en cours d'année.

Chaque année, le CCEQ met donc en œuvre des programmes de contrôle, mais réalise également plusieurs types d'activité de contrôle tel que des interventions de sensibilisation, de promotion de la conformité et de détection de lieux potentiellement problématiques, des vérifications, des inspections pour plainte, des inspections de conformité suite à une autorisation, etc.

Les programmes de contrôle sont en constante évolution afin de s'adapter notamment aux nouvelles problématiques environnementales. Ils sont évalués et sont appelés à être modifiés lors de l'exercice de planification que ce soit parce que leurs objectifs ont été atteints ou parce qu'ils ont été intégrés à d'autres programmes ou activités de contrôle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 10

En 2016-2017, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction :

a. **Nombre d'inspections effectuées ;**

En 2016-2017
Nombre : 14 784

b. **Nombre de notifications de manquement expédiées par le Centre de contrôle environnemental du Québec;**

En 2016-2017
Nombre : 4 055

c. **Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.23 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**

En 2016-2017	
Nombre : 1	Montant total imposé : 1 000 \$

d. **Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.24 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**

En 2016-2017	
Nombre : 59	Montant total imposé : 147 500 \$

e. **Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.25 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**

En 2016-2017	
Nombre : 162	Montant total imposé : 642 000 \$

f. **Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.26 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**

En 2016-2017	
Nombre : 25	Montant total imposé : 210 000 \$

En 2016-2017 – Bilan total	Nbr de SAP imposées	Montant imposé
Loi sur la qualité de l'environnement	247	1 000 500 \$
Règlements découlant de la LQE	202	724 000 \$
Total	449	1 724 500 \$

g. **Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée ;**

En 2016-2017
Nombre : 86

h. **Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.29 LQE a été imposée (et le montant total imposé);**

En 2016-2017

Aucune amende imposée en vertu de l'article 115.29 LQE (depuis la Loi 89)	Montant total imposé : 0 \$
Aucune amende imposée en vertu des anciens articles (avant la Loi 89)	Montant total imposé : 0 \$

i. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.30 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

En 2016-2017		Total
4 dossiers en vertu de l'article 115.30 LQE ¹ (depuis la Loi 89)	Montant total imposé : 50 000 \$	68 000 \$
3 dossiers en vertu de l'article 123.1 LQE (avant la Loi 89)	Montant total imposé : 18 000 \$	

j. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.31 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

En 2016-2017		Total
12 dossiers en vertu de l'article 115.31 LQE ¹ (depuis la Loi 89)	Montant total imposé : 217 000 \$	231 500 \$
7 dossiers en vertu des articles 22, 33, 48 et 66 LQE (avant la Loi 89)	Montant total imposé : 14 500 \$	

k. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.32 LQE a été imposée (et le montant total imposé);

En 2016-2017		Total
1 dossier en vertu de l'article 115.32 LQE ¹ (depuis la Loi 89)	Montant total imposé : 60 000 \$	78 000 \$
1 dossier en vertu de l'article 20 LQE (avant la Loi 89)	Montant total imposé : 18 000 \$	

¹La Loi 89 est entrée en vigueur le 4 novembre 2011. Étant donné que la perpétration des manquements pour lesquels des amendes pénales ont été imposées en 2016-2017 un certain nombre date encore d'avant le 4 novembre 2011 (délais normaux de traitement des dossiers qui sont inhérents au système de justice pénale).

De plus en 2016-2017, 2 sanctions pénales ont été imposées en vertu de l'article 115.37 qui permet de considérer comme des infractions distinctes toutes infractions qui se poursuivent pendant plus d'un jour pour un montant total de 38 000 \$. L'article 110 (avant la Loi 89), a été utilisé pour l'imposition d'une sanction pénale pour un montant de 1 800 \$.

l. Total des amendes imposées par la Cour;

En 2016-2017		Montant total imposé
Loi sur la qualité de l'environnement	417 300 \$	877 400 \$ ²
Règlements découlant de la LQE	426 600 \$	
Loi sur les pesticides et ses règlements	31 000 \$	
Loi sur la conservation du patrimoine naturel	2 500 \$	

² Le total inclut les amendes des infractions perpétrées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la Loi sur les pesticides et ses règlements et la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements (avant et après la Loi 89). Cependant, ce montant est incomplet car une partie de l'information en provenance du ministère de la Justice du Québec (MJQ) entre octobre 2016 et mars 2017 n'a pu être conciliée.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 11

Pour chacun des articles suivants, indiquer le nombre de cas où le ministre s'est prévalu des dispositions en matière de mesures administratives et pénales de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2016-2017. Préciser aussi la personne physique ou morale visée :

Ordonnances

- a. Article 114
- b. Article 115.2
- c. Article 115.3

Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations

- d. Article 115,5
- e. Article 115.7
- f. Article 115.10

Année 2016-2017 :

Ordonnances		Personne physique ou morale visée
Article 114	3	Excavation René St-Pierre Inc.
		Canneberges Ataboica inc.
		Cécile Deschênes Robert Fortin
Article 115.2	0	----
Article 115.3	0	----
Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations		Personne physique ou morale visée
Articles 115.5 et 115.10	1	Enviro-Cycle
Article 115.7	0	----
Article 115.10	2	Excavation René St-Pierre Inc.
		Anacolor inc.

Le registre des ordonnances émises par le MDDELCC peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.registres.mddep.gouv.qc.ca/ordonnances/index.htm>

QUESTION PARTICULIÈRE N° 12

Indiquer le nombre de condamnations et les montants d'amendes obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement en 2016-2017. Ventiler selon les dispositions suivantes :

- a. Article 115.23
- b. Article 115.24
- c. Article 115.25
- d. Article 115.26
- e. Article 115.29
- f. Article 115;30
- g. Article 115.31
- h. Article 115.32

Veillez-vous référer à la réponse de la question 10 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 13

Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ventiler selon le règlement.

Sanctions administratives pécuniaires imposées en vertu d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement :

En 2016-2017		
Règlements	Nombre	Montants imposés
Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés	2	12 500 \$
Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles	7	31 000 \$
Règlement sur les exploitations agricoles	78	301 750 \$
Règlement sur les halocarbures	1	3 500 \$
Règlement relatif à l'application de la LQE	1	3 500 \$
Règlement sur les lieux d'élimination de neige usée	1	5 000 \$
Règlement sur les matières dangereuses	25	105 000 \$
Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	10	10 000 \$
Règlement sur la protection des eaux et leur protection	8	37 000 \$
Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels	5	12 000 \$
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère	18	44 000 \$
Règlement sur la qualité de l'eau potable	36	118 250 \$
Règlement sur les redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau	1	2 500 \$
Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés	1	5 000 \$
Règlement sur les usines de béton bitumineux	1	2 500 \$
Règlement sur les carrières et sablières	5	30 000 \$
Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles	2	500 \$
TOTAL	202	724 000 \$

En 2016-2017 – Bilan total	Nbr de SAP imposées	Montant imposé
Loi sur la qualité de l'environnement	247	1 000 500 \$
Règlements découlant de la LQE	202	724 000 \$
Total	449	1 724 500 \$

Sanctions pénales imposées en vertu d'un règlement adopté en vertu de la LQE

En 2016-2017		
Règlements	Nombre	Montants imposé
Règlement sur les exploitations agricoles	4	21 000 \$
Règlement sur les matières dangereuses	21	377 100 \$
Règlement sur la protection des eaux et leur protection	1	500 \$

Règlement sur la qualité de l'eau potable	6	28 000 \$
TOTAL	32	426 600 \$**

**Ce montant est incomplet car une partie de l'information en provenance du ministère de la Justice du Québec (MJQ) entre octobre 2016 et mars 2017 n'a pu être conciliée.

En 2016-2017 – Bilan total		Montant total imposé
Loi sur la qualité de l'environnement	417 300 \$	877 400 \$**
Règlements découlant de la LQE	426 600 \$	
Loi sur les pesticides et ses règlements	31 000\$	
Loi sur la conservation du patrimoine naturel	2 500 \$	

**Ce montant est incomplet car une partie de l'information en provenance du ministère de la Justice du Québec (MJQ) entre octobre 2016 et mars 2017 n'a pu être conciliée.

Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes en 2016-2017.

Exercice 2016-2017	Dépenses
Direction générale / région	au 13 mars 2017 en \$
Centre de contrôle environnementale du Québec (CCEQ)	
Bureau du SMA au contrôle environnemental et à la sécurité des barrages	1 334 379
Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	1 814 977
Saguenay/Lac-St-Jean	1 506 456
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	5 208 734
Mauricie et Centre-du-Québec	3 697 293
Estrie et Montérégie	4 205 492
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	4 588 689
Outaouais	988 043
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1 201 482
Côte-Nord	1 139 809
Total Centre de contrôle environnementale du Québec (CCEQ)	25 685 353
Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionale	
Bureau de la direction générale à l'analyse et à l'expertise régionales	609295,7
Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	1 575 531
Saguenay/Lac-St-Jean	1 044 948
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	3 483 495
Mauricie et Centre-du-Québec	2 623 867
Estrie et Montérégie	4 369 438
Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	3 738 187
Outaouais	635 162
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1 704 780
Côte-Nord	2 148 852
Total Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionalise	21 933 556
Total général	47 618 910

Liste de tous les comités interministériels, comités directeurs, comités de suivi, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance, et autres comités ou groupes de travail auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2016-2017. Indiquer, pour chacun :

- a. le(s) mandats(s);
- b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires);
- c. les rencontres tenues en 2016-2017;
- d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2015-2016;
- e. les rencontres prévues en 2017-2018 avec l'objet et l'échéancier.

Comités	Mandats	Liste des membres
Groupe de travail sur l'écofiscalité	Doter le gouvernement d'une définition commune de l'écofiscalité et d'en assurer la diffusion auprès des ministères et organismes, du secteur municipal et de la population. Mettre à jour l'inventaire des mesures écofiscales en vigueur au Québec. Proposer un guide gouvernemental pour le recours à l'écofiscalité; Développer des outils permettant l'intégration de l'écofiscalité dans le processus décisionnel des différentes administrations publiques du Québec afin de les aider à identifier le contexte favorable à la mise en place de telles mesures et les incitatifs les plus adaptés.	MDDELCC, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT, MERN, MTQ
Comité de gestion du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	Veiller au bon fonctionnement du Programme de subvention, proposer les critères applicables au calcul des subventions, décider des réclamations litigieuses quant à l'admissibilité aux subventions et quant au respect des conditions de versement des subventions, approuver, sur la base des critères du Programme, le quantum des subventions du Programme et voir au suivi et à l'évaluation de celui-ci.	MDDELCC RECYC-QUÉBEC CMM MAMOT (observateur)
Comité technique du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	Soutient, par ses travaux, le Comité de gestion du programme de subvention.	MDDELCC RECYC-QUÉBEC FQM UMQ CMM MAMOT (observateur)

Comité de gestion des ententes Canada-Québec concernant les projets de biométhanisation financés dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure verte	Assurer le suivi des ententes de financement Canada-Québec dans le cadre du Programme de traitement des matières résiduelles par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	MDDELCC Infrastructure Canada
Comité de négociation MDDELCC – Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)	Élaboration des orientations de la troisième attestation d'assainissement des établissements de pâtes et papiers	CIFQ et ses membres, MDDELCC
Comité aviseur Projet UQAC - Gestion des biosolides papetiers	Conseiller et aviser le suivi du projet Mode de gestion des biosolides papetiers (coordonné par la Direction des matières résiduelles).	CIFQ – industriels, NCASI, UQAC, MDDELCC
Comité de travail sur le renouvellement des attestations d'assainissement du secteur de l'aluminium	Comité de travail afin de définir les orientations à suivre pour la deuxième attestation d'assainissement pour le secteur des alumineries.	MDDELCC, Association de l'aluminium du Canada (AAC)
Comité conjoint MDDELCC – Association canadienne des carburants (ACCarburants)	Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives.	Différentes compagnies membres de ACCarburants MDDELCC MERN
Comité conjoint MDDELCC – Association canadienne du ciment (ACC) (participation régionale)	Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives.	Différentes compagnies membres de l'ACC MDDELCC
Comité conjoint MDDELCC – Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)	Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives.	CETEQ MDDELCC MESI Recyc-Québec
Comité conjoint MDDELCC – Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ)	Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives.	3R MCDQ MDDELCC Recyc-Québec MERN MFFPQ

<p>Comité multipartite sur les matières résiduelles fertilisantes</p>	<p>Action 3 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques - Poursuivre les discussions et les démarches sur les problématiques et les pistes de solution (aspects agronomiques/professionnels et aspects administratifs) par rapport à l'émission des certificats d'autorisation et appuyer l'allègement des mesures administratives en cours pour le recyclage des matières résiduelles fertilisantes par épandage agricole et en sites dégradés (incluant le stockage).</p>	<p>MDDELCC Recyc-Québec Biogénie Viridis MAPAQ Ordre des agronomes du Québec UDA inc. Solinov FADQ</p>
<p>Comité conjoint MSSS-MDDELCC-INSPQ permanent sur la gestion des échanges de données sur la qualité de l'air et le climat</p>	<p>Assurer un soutien scientifique et technique au MSSS et en particulier à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et aux directions de santé publique.</p>	<p>MDDELCC MSSS INSPQ</p>
<p>Comité de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) sur la nouvelle norme fédérale sur les « carburants propres » à faible teneur en carbone (Depuis janvier 2017)</p>	<p>Le gouvernement du Canada consulte les provinces et les territoires (FPT), ainsi qu'en parallèle les communautés autochtones, les industries et les organisations non gouvernementales, pour élaborer une norme sur les « carburants propres » à faible teneur en carbone. La Colombie-Britannique copréside le comité FPT.</p>	<p>Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) MERN (responsable pour le Québec) MDDELCC (GM) Provinces et territoires</p>

Comité-conseil sur les changements climatiques	Conseiller le ministre sur les orientations et sur les actions les plus porteuses en matière de lutte contre les changements climatiques	Équiterre Conseil patronal de l'environnement du Québec Association du transport urbain du Québec Cascades Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec Dunsky Expertise en énergie Université Laval Écotach Québec Fondation David Suzuki Union des municipalités du Québec Centre hospitalier de l'Université de Montréal Vivre en ville HEC Montréal Gaz Métro Université de Sherbrooke MDDELCC
--	--	--

Comité-conseil sur les matières résiduelles

Le mandat du comité-conseil est de conseiller le ministre sur les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles. Il pourra également formuler des recommandations sur les objectifs à court, à moyen et à long terme que le Québec devrait se donner pour créer une société sans gaspillage.

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
Fédération québécoise des municipalités
Association de l'aluminium du Canada
Éco Entreprises Québec
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec
Société de gestion des huiles usagées
Fédération des plastiques et alliances composites
Kruger Recyclage
Owens-Illinois Canada corp.
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
Conseil régional de l'environnement de Montréal
Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles
Réseau Environnement
Centre de transfert technologique en écologie industrielle
Coopérative de solidarité
Collecte Pro

Comité de travail sur les piscines et autres bassins artificiels	Créé au printemps 2014 dans la foulée du Rapport sur l'opportunité de mettre à jour le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, ce comité est chargé du développement d'outils de gestion et d'actions de promotion de la qualité de l'eau.	MDDELCC MSSS MAMOT INSPQ Société de sauvetage Association des responsables aquatiques du Québec Ville de Montréal Ville de Québec
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais - CPRRO	Assurer la régularisation intégrée des principaux réservoirs du bassin versant de la rivière des Outaouais afin de protéger contre les inondations, les riverains de la rivière des Outaouais, de ses affluents et de la région de Montréal.	MDDELCC HQ OPG TPSGC DFO-MPO ECC MNRF-Ontario
Comité interministériel de concertation Baie Missisquoi du Lac Champlain	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la mise en œuvre du Plan d'action sur la réduction des charges de phosphore dans le bassin versant de la Baie Missisquoi (lac Champlain) dans le cadre de l'Entente Vermont/Québec. • En 2017-2018, coordination pour mettre à jour le Plan d'action en fonction d'une nouvelle entente avec le Vermont. 	MDDELCC (régional) MERN MAMOT MAPAQ MSP MTMDET MRIF RRSSS MFQ
Groupe de travail technique sur la réduction du phosphore de la Baie Missisquoi	Participer au suivi de la qualité de l'eau de la Baie Missisquoi et de ses tributaires dans le but d'estimer l'impact des efforts d'assainissement déployés par les deux gouvernements en vue d'abaisser les concentrations de phosphore dans la Baie.	MDDELCC (régional et central) Vermont Department of Environmental Conservation Vermont Agency of Natural Resources

Comité interministériel - Nouvelles technologies environnementales	Mise à jour des programmes et des projets de nouvelles technologies environnementales afin d'avoir une vue d'ensemble du financement dans ce secteur.	MDDELCC MFQ MAPAQ MERN MDETQAEÉ
Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau (CIGIE)	Le mandat du Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau (CIGIE) découle des objectifs de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau). Le CIGIE remplace la Table interministérielle de la Politique nationale de l'eau (TIPNE), car il est de portée plus large. Il est un forum d'échange d'information et de concertation.	MDDELCC MAMOT MAPAQ MERN MSP MRIF MTMDET MSSS MCE (SAA) MTOUR
Conseil de gestion de l'Approche de coopération en réseau pour l'information l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)	Assumer la gestion courante de la coopération interministérielle en vue de mettre en application les décisions de la Table gouvernementale de coopération en information géographique et du Comité stratégique de la géomatique	MERN, MDFFP, MTQ, MAMOT, MDDELCC, MAPAQ, MDG, MSP, MELS, DGEQ
Table gouvernementale de coopération en information géographique	Partage d'une vision commune de l'information géographique entre tous les acteurs gouvernementaux. Réseau interministériel de partage et de diffusion des données géographiques. Réseau interministériel de partage et de diffusion des données géographiques.	MERN, MFFP, MTMDET, SQ, MSP, MAMOT, MDDELCC, FADQ, CPTAQ, MAPAQ, DGEQ, ISQ, MÉES,, MTESS, MSSS. MF, MT, MSG, CSPQ, Service Québec, Commission de toponymie, SHQ, etc...
Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) - Comité de coordination et de direction du CDPNQ - Présidence	Favoriser la concertation et les échanges entre les différents partenaires du CDPNQ.	MDDELCC, MFFP, Environnement Canada (EC)
Comité de coordination du projet d'aires protégées polyvalentes - Présidence	Adapter le concept d'aires protégées polyvalentes au contexte du territoire québécois. Le projet d'expérimentation d'aires protégées polyvalentes est terminé. Le premier des trois tomes qui présentent les résultats de cette expérimentation est publié, les deux autres le seront prochainement. Le comité recommande des essais de mise en œuvre.	MDDELCC, MERN, MFFP, SÉPAQ, Université Laval

Groupe de travail interministériel sur les Objectifs D'Aichi - Présidence	Faire un portrait des actions gouvernementales au regard des objectifs d'Aichi, établir les mesures à mettre en place en vue de doter le Québec de cibles spécifiques, faire rapport au CDDB, partager son expérience et son expertise au sein du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité.	MDDELCC, MAMOT, MAPAQ, MÉES, MRIF, MFFP, MERN
Comité provincial sur les aires marines protégées - Présidence	Préparer des positions provinciales dans le dossier des aires marines protégées.	MDDELCC, MAPAQ, MFFP, MERN, SAIC
Groupe de travail interministériel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) – Présidé par le MDDELCC	Faciliter le partage des informations sur l'APA; traiter à une même table des actions des différents ministères et organismes concernés; élaborer la position du Québec eu égard à un éventuel cadre de référence canadien et aux négociations canadiennes et internationales sur l'APA.	MDDELCC MAPAQ MERN MCE (SAA, SAIC) MRIF MFQ
Comité interministériel sur les organismes génétiquement modifiés – Sous la responsabilité du MDDELCC	Faciliter le partage de l'information sur les OGM, la consultation sur des positions et des actions à prendre, élaborer des avis et des positionnements québécois sur les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques associés aux OGM.	MDDELCC MAPAQ MERN MRIF MFQ MCE (SAIC) MSSS CEST MFFP

Comité interministériel sur les espèces exotiques envahissantes	Favoriser le maillage et la concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux québécois dans le domaine des espèces exotiques envahissantes.	MDDELCC MAPAQ MERN MSP MFFP MFQ MRIF SÉPAQ MTMDET MAMOT MTOUR
EEE - Northeast Aquatic Nuisance Species Panel	À l'échelle de la Nouvelle-Angleterre, faciliter la collaboration et l'échange d'information sur les espèces aquatiques envahissantes floristiques et fauniques, marines et d'eau douce. Développe des outils communs de communication, de détection et de contrôle des EEE. Le Québec est représenté par le MDDELCC et le MFFP. Une concertation est faite avec le MAPAQ et Pêches et Océans Canada en ce qui a trait aux espèces marines.	États de la Nouvelle-Angleterre, le Québec et les provinces canadiennes des Maritimes.
Groupe de national (travail fédéral-provincial-territorial) sur les espèces exotiques envahissantes	Renforcer les cadres de politiques pour le dossier des EEE; coordonner des études et des analyses nationales; encourager la collaboration et les partenariats.	Ministères de l'environnement des provinces et territoires canadiens (professionnels)
Groupe de travail sur les espèces aquatiques envahissantes du Conseil des gouverneurs et des premiers ministres des États et des provinces des Grands Lacs (AIS Task Force on Aquatic nuisance species of the Council of the Great Lakes Governors)	Mise en œuvre des engagements pris par les gouverneurs et les premiers ministres pour lutter contre les EAE, mise en œuvre de l'entente d'aide mutuelle	Professionnels des provinces et États des Grands Lacs, environnement et faune
Comité national sur les espèces aquatiques envahissantes	Favoriser l'échange d'informations, améliorer la coopération et la coordination des activités nationales et intergouvernementales sur les espèces aquatiques envahissantes.	Professionnels des provinces et territoires, environnement et faune, MPO

Groupe directeur sur la conservation, la faune et la biodiversité (SMA)	Structure intergouvernementale sous la présidence d'ECDC qui traite des dossiers transversaux sur la biodiversité, notamment les espèces en péril, les espèces exotiques envahissantes, les objectifs internationaux de conservation de la biodiversité et les dossiers fauniques.	MDDELCC MFFP ECC Provinces et territoires
Groupe de travail de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC) sur la connectivité écologique	Sous la co-présidence de l'État du Vermont et du MFFP, ce groupe de travail vise la collaboration des organismes gouvernementaux de chaque côté des frontières dans les efforts de planification territoriale et de protection qui contribuent à la connectivité écologique ainsi qu'à la gestion durable des terres privées et publiques et des systèmes aquatiques. Le MFFP préside le Comité interministériel qui soutient les travaux du Groupe de travail.	MFFP, MTMDET, MRIF, MDDELCC, Gouvernements des Maritimes et États de la Nouvelle-Angleterre et du Vermont
Comité directeur interministériel sur la diversité biologique (mise en œuvre des orientations gouvernementales) – Présidé par le MDDELCC	Le mandat du CDDB vise à mettre en œuvre les orientations gouvernementales, à partager les actions ministérielles en lien avec la diversité biologique et à faire le portrait des actions gouvernementales au regard des objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour être au rendez-vous de 2020.	MDDELCC MERN MCC MFFP MAMOT MAPAQ MRIF MERN MÉES MAMOT
Espèces menacées ou vulnérables - Comité Canada-Québec – Loi sur les espèces en péril - Coprésidence	Assurer une mise en œuvre efficace de l'Entente de collaboration Canada-Québec pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec par l'établissement, notamment, de programmations communes annuelles.	MDDELCC, MFFP, MAPAQ, EC, MPO et Agence Parcs Canada
Espèces menacées ou vulnérables - Comité directeur, espèces menacées ou vulnérables (DG) - Coprésidence	Approbation du plan d'action annuel élaboré par les comités et les sous-comités de l'entente et des mesures de protection à mettre en œuvre sur le territoire forestier public à l'égard de certaines espèces menacées ou vulnérables.	MDDELCC MFFP
Espèces menacées ou vulnérables - Comités et sous-comité de l'Entente MDDELCC-MFFP (professionnels) - Coprésidence	Assurer le bon fonctionnement de l'entente administrative en établissant et en mettant en œuvre un plan d'action annuel.	MDDELCC MFFP

Comité de travail interministériel sur la certification de terrains industriels	Sous la présidence du MESI, voir à développer les critères et modalités d'un programme de certification de terrains industriels	MESI MDDELCC MERN MAMROT MTQ MFFP
Groupe de travail pour la planification des aires protégées au Nunavik - Présidence	Identifier les opportunités de conservation et de développement économique, ainsi que les contraintes et les solutions à la mise en place de mesures de conservation au Nunavik.	MDDELCC, MERN, MFFP Administration régionale Kativik Société Makivik
Groupe bilatéral (Canada –Québec) sur les aires marines protégées - Coprésidence	Favoriser l'établissement d'aires marines protégées dans le milieu marin québécois. Un projet d'entente cadre a été développé à cette fin ainsi qu'un projet d'accord intergouvernemental pour la désignation d'une aire marine protégée conjointe au Banc-des-Américains, en Gaspésie.	MDDELCC, MAPAQ, MFFP, MERN, MPO, EC, PC
Groupe de mise en œuvre des aires protégées en lien avec le rétablissement du caribou forestier - Coprésidence	Proposer des territoires d'intérêt en forêt aménagée pour la création d'aires protégées et des zones de connectivité. Proposer deux territoires d'intérêt, principalement au Nord de la forêt aménagée, pour la création de très grandes aires protégées.	MDDELCC, MERN, MFFP Conseil de l'industrie forestière du Québec Grand Conseil des Cris Nature Québec Première Nation innue de Mashteuiatsh SNAP Québec Université Laval

Comité connaissance sur le territoire nordique québécois – Présidé par le MERN	Assurer la coordination des activités de connaissance et d'acquisition et de diffusion des données géographiques à référence.	MERN MDDELCC MTESS MCC MTMDDET MFFP MAPAQ MAMOT MTOUR MÉES
Comité directeur du développement durable (CDDD) – Présidé par le MDDELCC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un leadership de promotion, de développement et de suivi visant la convergence des actions gouvernementales dans l'une ou l'autre des grandes missions de l'État, en prenant assise sur les trois dimensions du développement durable. ▪ Définir des actions stratégiques majeures et horizontales qui feront l'objet d'une attention et d'une reddition de comptes prioritaires. ▪ Examiner régulièrement les progrès réalisés et veiller au respect des engagements gouvernementaux en matière de développement durable. 	MDDELCC MAMOT MCC MTESS MERN MESI MSSS
Comité de liaison MDDELCC – MESS – Qualification environnementale des utilisateurs d'halocarbures	Assurer la mise en œuvre des exigences applicables concernant la compétence de ces utilisateurs, voir à l'ajustement des programmes de formation au besoin.	MDDELCC Emploi-Québec
Comité directeur sur les aires protégées – Présidé par le MDDELCC	Concier le MDDELCC, le MERN et le MFFP dans la réalisation des orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées pour atteindre les cibles gouvernementales.	MDDELCC MFFP MERN SÉPAQ
Comité interministériel de coordination de l'aquaculture durable (CICAD)	Assurer la mise en œuvre de l'entente STRADDAQ (Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec).	MDDELCC MAPAQ
Comité directeur pour la mise en oeuvre des mesures d'écoconditionnalité du bilan de phosphore	Assurer la mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité applicables au respect des dispositions du bilan de phosphore dans le respect du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) dans les programmes de la FADQ et du MAPAQ.	MDDELCC MAPAQ FADQ

Comité interministériel du développement durable (CIDD) – Présidé par le MDDELCC

- Concerter les intervenants (ministères et organismes) visés par la Loi sur le développement durable (LDD) pour la promotion et la réalisation du développement durable.
- Participer à la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des rapports requis par la LDD.

Tous les MO suivants :

Ministères (20)	Organismes (34)	
MDDELCC	AMT	OPC
MCC	BANQ	OPHQ
	BAPE	RAMQ
	CRIQ	RÉ
MFA	CSPQ	RRQ
MJQ	CSBE	RBQ
MSSS	CCQ	RC
MSP	CNESS	Reven
MAPAQ	T	u-Qc
	CPTAQ	Recyc
	CDPDJ	-Qc
MESI	CCQF	Retrait
MÉES	FRQ	e-Qc
MTESS	(3)	SAAQ
MERN	HQ	SAQ
MIDI	Invest-	SÉPA
MAMOT	Qc	Q
	ISQ	STQ
	INESS	SHQ
MFQ	S	SCCQ
MFFP	Loto-	SPN
MRIF	Qc	SQI
MTMDET		
MCE		
MTOU		
SCT		

Comité de pilotage STRADDAQ – Comité sous la responsabilité du MAPAQ	Assurer le suivi de la <i>Stratégie québécoise de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ)</i> et discuter des enjeux et problématique liés au développement de ce secteur d'activités.	MAPAQ MDDELCC AAQ
Comité interministériel sur le bruit environnemental	Partager les connaissances, accroître la collaboration entre les ministères en vue de proposer des orientations gouvernementales et développer des documents de références ou outils de sensibilisation visant à atténuer les effets nuisibles du bruit environnemental sur la santé, la sécurité et la qualité de vie. Harmoniser les pratiques de gestion du bruit environnemental au sein des ministères.	MSSS MDDELCC MTQ MAMOT MERN
Table de concertation sur les pratiques d'acquisition écoresponsable – Présidé par le MDDELCC	Contribuer au développement et à l'application de pratiques d'acquisition écoresponsables par l'administration publique en regard des orientations gouvernementales en cette matière, définies dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. Les travaux de cette table sont liés à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable.	MDDELCC CSPQ SCT MAPAQ SAAQ SAQ Loto-Québec HQ Recyc-Qc MESI FGRM Pour l'accompagnement des réseaux et des organismes municipaux : MSSS MÉES MAMOT MESI

<p>Table d'accompagnement conseil des entreprises du secteur privé pour le développement durable – Co-présidé par le MDDELCC</p>	<p>Concierter, développer l'expertise des ministères et organismes, les capacités et les outils nécessaires afin d'aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.</p> <p>Les travaux de cette table sont liés à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable visant à ce que les ministères et organismes du gouvernement dont le mandat concerne le développement économique et l'appui aux entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger.</p>	<p>MESI – présidence</p> <p>MDDELCC – co-présidence</p> <p>MFQ</p> <p>Recyc-Québec</p> <p>CCQ</p> <p>MCC</p> <p>MTO</p> <p>SPN</p> <p>MESI Export Québec</p> <p>MFFP</p> <p>CRIQIQ</p> <p>LQ</p> <p>CNESST</p> <p>RQMESI, responsable</p> <p>MDDELCC, co-responsable</p> <p>FADQ</p> <p>MFA</p> <p>MTESS</p> <p>MSSS – INSPQ (Plan Nord)</p> <p>MAPAQ</p> <p>MTESS – Emploi Québec</p> <p>MTESS – Services Québec</p> <p>MERN</p> <p>MRIF</p> <p>MTOU</p>
--	---	---

<p>Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux – Co-présidé par le MDDELCC</p>	<p>Favoriser l'adoption par les organismes municipaux de démarches intégrées de développement durable.</p> <p>Les travaux de cette table sont liés à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui vise à mobiliser les organismes municipaux à entreprendre une démarche de développement durable.</p>	<p>MAMOT : Responsable présidence MDDELCC : co-responsable présidence MAPAQ MSP MFFP MCC MERN MFA MSSS MTMDET SPN UMQ FQM Ville de Montréal Ville de Québec</p>
<p>Table d'accompagnement conseil du réseau de l'éducation – Co-présidé par le MDDELCC</p>	<p>Favoriser l'adoption par les organismes scolaires de démarches de développement durable et d'une éducation au DD et les accompagner à cet égard. Élaborer un plan d'accompagnement des organismes scolaires qui vise à la fois les enjeux d'éducation au développement durable que ceux de gestion administrative et de gouvernance.</p> <p>Les travaux de cette table sont liés à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui vise à mobiliser les organismes scolaires à entreprendre une démarche de développement durable.</p>	<p>MÉES : présidence MDDELCC : co-présidence Participation occasionnelle de certain MO identifiés selon les besoins MERN MAMOT MCE MRIF MTMDET MAPAQ MESI MÉES</p>

Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent	Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent	Les Parties signataires de l'Entente, c'est-à-dire les huit états américains (Minnesota, Wisconsin, Illinois, Indiana, Ohio, Michigan, Pennsylvania, NewYork), l'Ontario et le Québec
Groupe d'accompagnement conseil du réseau de la santé et des services sociaux – Co-présidé par le MDDELCC	<p>Favoriser l'adoption par les établissements appartenant au réseau de la santé et des services sociaux de démarches de développement durable.</p> <p>Les travaux de cette table sont liés à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui vise à mobiliser les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à entreprendre une démarche de développement durable.</p>	MSSS : présidence MDDELCC : co-présidence MERN BEIE MAPAQ RAMQ SCT CSPQ BNQ INESSS SQI Recyc-Québec CGER Hydro-Québec

<p>Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 / Plan d'action Saint-Laurent (PASL)</p> <p>Comité directeur de l'Entente (CDE)</p>	<p>Assurer la mise en œuvre et la gestion de l'entente.</p>	<p>MDDELCC MAMOT MERN MAPAQ MTMDÉT MSSS MTOUR MSP EC MPO AAC ACÉE APC ASPC SC TC TPSGC</p>
<p>Comité exécutif de l'Entente (CE) (PASL)</p>	<p>Rendre opérationnel les décisions prises par le CDE et de régler les questions administratives. Il assure un suivi des actions déterminées par le CDE et effectue un suivi de la planification annuelle des produits et activités de communication.</p>	<p>Les coprésidents de l'Entente (un pour le Québec et un pour le gouvernement fédéral), deux secrétaires et deux représentants du Secrétariat responsables de la coordination de l'Entente (l'un provenant d'ECCC et un second du MDDELCC)</p>

Secrétariat de l'Entente (PASL)	Assure la coordination du PASL. Il appuie le CDE et le CE dans leurs responsabilités et offre un soutien logistique aux comités de suivi et aux groupes de travail. Il fait le suivi en continu de l'avancement des actions conjointes prévues aux annexes du PASL.	Membres provenant du bureau de coordination du PASL d'ECCC et du MDDELCC : deux cosecrétaires, deux responsables de la coordination de l'Entente (un fédéral et un provincial), les coordonnateurs des comités de suivi et des groupes de travail et deux conseillers en communication.
Comité de suivi Amélioration de la qualité de l'eau (PASL)	Suivre l'avancement des projets inscrits sous l'enjeu qualité de l'eau et effectuer la reddition de compte auprès du Comité directeur de l'Entente (CDE).	MDDELCC MFFP MERN MAPAQ MSP MSSS EC MPO SC ASPC APC AAC
Comité de suivi Conservation de la biodiversité (PASL)	Suivre l'avancement des projets inscrits sous l'enjeu biodiversité et effectuer la reddition de compte auprès du CDE.	MDDELCC MFFP MERN MAPAQ EC MPO APC AAC

Comité de suivi Pérennité des usages (PASL)	Suivre l'avancement des projets inscrits sous l'enjeu usages et effectuer la reddition de compte auprès du CDE.	MDDELCC MERN MTMDET MTO MAMOT MSP EC MPO TC ASC TPSGC ACÉE APC
Groupe de travail Suivi de l'état du Saint-Laurent (PASL)	Assurer la mise en œuvre de la programmation du groupe de travail SÉSL et effectuer la reddition de compte auprès du CDE.	MDDELCC MFFP EC MPO APC Stratégies Saint-Laurent
Groupe de travail Prévion numérique environnementale (PASL)	Assurer la mise en œuvre de la programmation du groupe de travail et effectuer la reddition de compte auprès du CDE.	MDDELCC Environnement Canada (EC) MPO
Comité de concertation sur les changements climatiques (PASL)	Identifier les principaux enjeux et les besoins en matière de recherche relatifs aux impacts des changements climatiques, aux vulnérabilités et aux options d'adaptation.	MDDELCC Environnement Canada

<p>Comité de concertation sur la navigation (CNN) (PASL)</p>	<p>Le CCN a pour but de poursuivre et d'accroître l'efficacité et la qualité de la concertation entre les intervenants touchés par les questions de navigation sur le fleuve Saint-Laurent en adéquation avec les principes de développement durable.</p>	<p>MDDELCC-DEEPI MFFP MTMDET MTO ECCC-DAPE MPO-DGO TC</p>
<p>Comité sur la gestion intégrée du dragage et des sédiments (CGIDS) (PASL) Présidé par le MDDELCC-DÉEPI</p>	<p>Le CGIDS se préoccupe de la gestion intégrée du dragage des sédiments, l'un des enjeux majeurs de la Stratégie de navigation durable issue du Comité de concertation navigation du PASL. Le CGIDS a ainsi pour mandat d'améliorer la gestion des activités de dragage au Québec afin d'assurer une protection adéquate des écosystèmes et de la santé publique, tout en permettant le développement de la navigation sur le Saint-Laurent.</p>	<p>MDDELCC-DÉEPI MDDELCC-DGSÉEMDELCC-CEAEQ MFFP EC-DAPE MPO-PPP TC TPSGC MPO-GCC ONG & SSL APM</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Comité sur les technologies de traitement d'eaux usées • Comité sur les technologies de traitement en eau potable • Comité directeur sur les technologies de traitement de l'eau <p>(note : ces trois comités contribuent au même mandat avec les mêmes entités)</p>	<p>Valider la performance des nouvelles technologies de traitement des eaux afin de s'assurer que les installations de traitement autorisées par le MDDELCC sont en mesure de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable ou les exigences relatives aux rejets pour les ouvrages d'assainissement et, pour le MAMOT, de s'assurer de la pérennité des installations de traitement subventionnées.</p>	<p>MAMOT MDDELCC BNQ</p>
<p>Comité de mise en oeuvre de l'Entente de collaboration concernant les infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux</p>	<p>Préciser les mécanismes d'échanges et de collaboration entre les deux ministères relativement à l'entente administrative</p>	<p>MDDELCC MAMOT</p>

Comité directeur interministériel pour l'élaboration de la Stratégie québécoise sur l'eau	Assurer la coordination interministérielle dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle stratégie gouvernementale sur l'eau	MDDELCC-DGPE MAMOT MFFP MESI MCE-SAA MSP MAPAQ MRIF MERN MSSS MTMDET
Comité de suivi de l'Opération « Mise aux normes Arsenic » - Eau potable	Effectuer un suivi systématique et périodique des démarches entreprises en vue de régulariser la situation des réseaux municipaux et privés problématiques eu égard au dépassement de la nouvelle norme édictée en mars 2012.	MDDELCC MSSS MAMOT MAPAQ
Comité de liaison MDDELCC – MAMOT - Emploi-Québec – Formation et certification des opérateurs en eaux usées	Assurer le développement du programme de certification concernant la compétence des opérateurs de stations d'épuration municipale selon les nouvelles exigences du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et voir à l'ajustement des programmes de formation.	MDDELCC MAMOT Emploi-Québec
Comité de suivi MDDELCC-MAMOT sur la mise aux normes des installations municipales d'eau potable (Opération 200 et 90)	Faire le suivi des opérations 90 et 200 (Mise aux normes des installations d'eau potable).	MDDELCC MAMOT
Comité interministériel MERN - MDDELCC sur la mise en œuvre de la stratégie minérale	Assurer la mise en œuvre des éléments de la Stratégie minérale du Québec et des recommandations inscrites dans le rapport du Vérificateur général du Québec qui interpellent les deux ministères. Harmoniser l'application de la modification de la Loi sur les mines et la coordination des actions des deux ministères dans le secteur minier.	MERN MDDELCC
Comité directeur de SAgE pesticides	Assurer la mise en œuvre de l'Entente de partenariat 2012-2017 relative à SAgE pesticides, à la base de données sur les caractéristiques des pesticides d'usage agricole, à l'indicateur de risque des pesticides du Québec-IRPeQ et à l'IRPeQ express.	MDDELCC MAPAQ INSPQ (MSSS)

Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA)	Développer une politique permettant au gouvernement, avec des partenaires de l'industrie et du commerce, de promouvoir, de développer et de maintenir des habitudes de saine alimentation pour la société québécoise.	MSSS MDDELCC MAMOT MAPAQ MFQ
Comité interministériel MERN-MDDELCC sur les projets d'exploitation de tourbe	Établir un mécanisme de concertation interministérielle pour le traitement des dossiers d'exploitation de la tourbe. Produire un formulaire spécifique aux demandes d'autorisation pour des projets d'exploitation de tourbe	MERN MDDELCC APTHQ
Comité expert sur la rivière Chaudière – sous la responsabilité du MDDELCC	Proposer un plan de gestion de la contamination résiduelle par les hydrocarbures pétroliers dans la rivière Chaudière à la suite de l'accident ferroviaire à Lac-Mégantic et coordonner sa mise en œuvre.	MDDELCC MFFP
Comité directeur de suivi de l'entente concernant le maintien du programme de suivi agroclimatique	Assurer la mise en œuvre et le suivi de l'entente.	MDDELCC FADQ

Comité directeur de la Stratégie maritime	Assurer la coordination interministérielle et la cohérence des actions proposées dans le cadre du projet d'implantation de la Stratégie maritime et du Plan quinquennal 2015-2020.	MERN MDDELCC MAMOT MAPAQ MTESS MCE MESI MÉES MTMDET MRIF MFQ MFFP MSP Ministère du Tourisme Société du Plan Nord
Comité externe - Table de travail pour favoriser la valorisation des résidus miniers	Objectif : Favoriser la valorisation de résidus miniers dans l'optique de réduire l'empreinte environnementale des activités industrielles des établissements miniers.	MDDELCC AMQ MERN IRME-UQAT
Comité directeur sur les changements climatiques de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC)	Assurer la coordination de la mise en œuvre des décisions des premiers ministres et des gouverneurs concernant les changements climatiques.	MDDELCC MERN Autres États et provinces membres
Comité directeur sur le transport et la qualité de l'air de la CGNA-PMEC	Assurer la coordination de la mise en œuvre des décisions des premiers ministres et des gouverneurs concernant les transports et la qualité de l'air.	MDDELCCMTMDET Autres États et provinces membres
Comité directeur de l'Alliance des États fédérés et des Régions du Climate Group	Proposer des initiatives pour favoriser des échanges de meilleures pratiques en matière de changements climatiques et développer des initiatives de l'Alliance à l'international.	MDDELCC MRIF Autres États fédérés

RegionsAdapt (nrg4sd) –Groupes de travail sur la biodiversité, l'eau, les impacts économiques, la résilience et la gestion des risques, les ressources en eau (DD	Participer à la promotion, la coopération et le partage des meilleures pratiques et expériences en adaptation aux changements climatiques	INSPQ MFFP MAPAQ MESI Ouranos Autres États
Comité directeur de l'International Carbon Action Partnership (ICAP)	Le Partenariat International D'Action sur le Carbone(ICAP) est un forum international pour les gouvernements et les pouvoirs publics ayant mis en œuvre ou envisageant des systèmes d'échange de quotas d'émission système (ETS) pour les émissions de gaz à effet de serre. Les membres ont la possibilité de discuter en profondeur des questions relatives au développement et à la mise en œuvre d'un ETS et de questions de compatibilité entre ETS, ainsi que de partager les meilleures pratiques, en vue de créer un marché mondial du carbone efficace. Le partenariat compte des autorités nationales, infranationales et supranationales des quatre continents. Le Québec est co-président de cet organisme.	MDDELCC (pour le Québec) Autres gouvernements participants
Groupe de travail sur les indicateurs du PACC 2013-2020 sur les changements climatiques	Le mandat du groupe de travail consiste à établir les indicateurs qui permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs des actions du PACC 2013-2020.	MDDELCC MTMDET MERN
Conseil d'administration du consortium Ouranos	Gestion des activités courantes prévisionnelles du Consortium Ouranos	MDDELCCMTMDET, MSP, MSSS, Hydro-Québec Universités (3) Environnement et changement climatique Canada (ECCC) 2 partenaires externes

Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures	<p>L'unité de vigilance s'assure pour l'ensemble des projets d'infrastructures de transport de pétrole et de gaz au Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du maintien des relations avec les communautés concernées en effectuant un suivi régulier des opérations; • que toute l'information relative à la sécurité et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés; • que la formation donnée aux intervenants d'urgence est adaptée aux besoins; • que des mesures de protection des plans d'eau appropriées sont appliquées; • que les entreprises disposent de plans d'urgence et environnementaux complets et adéquats. 	<p>MERN MDDELCC MAPAQ</p> <p>MFQ MAMOT MSP</p> <p>Compagnie Enbridge lorsque requis Canadien National si requis</p>
Groupe de travail technique international du Lac Champlain et de la rivière Richelieu de la Commission mixte internationale (CMI) Canada et États-Unis	Définir un plan de travail pour réaliser des cartes de zones inondées et de collecte de données et de modèles du lac Champlain et de la rivière Richelieu et en encadrer la réalisation.	<p>MDDELCC EC US- NWS USGS LCBP CMI Vermont-DEC NY State-DEC</p>
Table nationale des administrateurs de réseau hydrométrique	Fournir une orientation aux activités du Programme hydrométrique au Canada en se concentrant sur les questions d'intérêt commun	<p>MDDELCC EC Provinces et territoires canadiens</p>
Comité des coordonnateurs du programme national de relevés hydrométriques	Assurer la mise en œuvre du Programme national d'hydrométrie pour lequel le Québec entretient une entente de collaboration avec Environnement Canada concernant la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois.	<p>MDDELCC EC Provinces et territoires canadiens</p>

Comité Programme environnement maritime - Ouranos	L'objectif général du programme vise une gestion adaptative et intégrée des zones côtières en appuyant les autorités gouvernementales et régionales à la mise en œuvre de politiques et de mesures flexibles reposant sur une prise en compte effective des connaissances scientifiques relatives aux impacts des changements climatiques.	Ouranos MDDELCC MSP MTMDET UQAR MPO Stratégie Saint-Laurent Conservation de la Nature IDDPNQL
Comité intersectoriel sur la contamination environnementale dans l'arrondissement Limoilou	Réduire à la source les émissions de contaminants dans l'air ambiant provenant de l'arrondissement La Cité-Limoilou. Mettre en place des mesures de mitigation appropriées et réalistes qui permettront de réduire la contamination dans l'air ambiant.	MDDELCC Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale (CRE) MTMDET Papier White Birch Ville de Québec AIM Arrimage Saint-Laurent (ASL) Administration portuaire de Québec
Comité directeur du Plan de conservation des habitats de l'Est (PCHE)	Assurer la planification et la vision du PCHE en établissant les objectifs et priorités de conservation des habitats de la sauvagine et en coordonnant l'élaboration de programmes de conservation. Le comité soutient aussi la démarche de propositions des partenaires en lien avec le financement disponible au Conseil du PCHE (États-Unis).	MDDELCC, MFFP, SCF, Canards Illimités Canada, Fondation de la Faune, Conservation de la Nature Canada
Comité consultatif de l'environnement Kativik	Surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social s'appliquant au Nunavik	Québec Canada Administration régional Kativik
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James	Surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social s'appliquant au territoire de la Baie-James	Québec Canada Gouvernement de la nation Crie

Négociation territoriale globale avec les Attikameks	Rédiger une entente de principe avec les trois communautés attikameks et le gouvernement fédéral.	Québec (SAA, MDDELCC, MFFP, MERN, SAIC) ; Canada ; Attikamek
Négociation territoriale globale avec les Innus	Rédiger un traité avec trois communautés innues et le gouvernement fédéral.	Québec (SAA, MDDELCC, MFFP, MERN, SAIC) ; Canada ; Innus (Essipit, Mashteuiatsh, Natsahquan)
Groupe interministériel de soutien à la consultation autochtone	Conseiller les ministères sur la consultation des communautés autochtones. Établir les balises et les documents d'orientation.	SAA, MDDELCC, MFFP, MERN, MCC, MAMO, MTQ
Comité sur les relations avec les Autochtones	Échanger de l'information sur les relations autochtones en lien avec les mandats des équipes concernées.	MDDELCC, MFFP-Parcs
Comité directeur du réseau hydrographique du Québec (GRH)	Coordonner les approches relatives à la cartographie du réseau hydrographique	MERN, MDDELCC
Comité aviseur sur la flore menacée ou vulnérable	Évaluer la situation des espèces floristiques en vue de l'attribution d'un statut légal de protection.	MDDELCC, MFFP, Agriculture Canada, IRBV, Parc Canada, Jardin Botanique
Comité d'accréditation des laboratoires d'analyse et Comité d'accréditation d'échantillonnage environnemental	Évaluer les dossiers des laboratoires et des entreprises concernant les demandes d'accréditation, d'extension de la portée et de maintien de l'accréditation. Le Comité transmet ses recommandations au ministre pour décision.	CEAEQ (responsable) Ordre des chimistes du Québec Association des microbiologistes du Québec Association des consultants et des laboratoires experts MDDELCC Ordre des agronomes du Québec UPA MAPAQ IRSST

Comité d'accréditation du programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds	Le Comité est consulté sur les questions relatives aux modifications des orientations du Programme.	CEAEQ (responsable) MDDELCC (SMALCC) Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier du Québec (Camo-Route) CAA-Québec Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal
Comité permanent de liaison Environnement / Municipalités (COPLEM)	<p>Le COPLEM est un mécanisme d'échange d'information, de consultation et de concertation à l'égard des dossiers environnementaux touchant l'ensemble des municipalités.</p> <p>Présidé par le MDDELCC, le COPLEM d'orientation est de niveau sous-ministres adjoints et directeurs généraux. Relevant de ce COPLEM, le COPLEM technique approfondit les dossiers sous l'angle technique et administratif.</p>	MDDELCC MAMOT FQM UMQ Ville de Québec Ville de Montréal
Comité conjoint MDDELCC/ACRGQTQ	<p>L'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec (ACRGQTQ) regroupe les principaux entrepreneurs dans le domaine de la construction de routes et d'ouvrages civils ainsi que des exploitants de carrières et sablières.</p> <p>Le Comité conjoint vise à échanger sur les dossiers d'intérêt commun, dans une perspective de développement durable de ce secteur et d'amélioration des pratiques environnementales.</p>	MDDELCC ACRGQTQ
Comité conjoint MDDELCC/AMQ	<p>L'Association minière du Québec (AMQ) regroupe des entreprises productrices de métaux, minéraux et métallurgiques.</p> <p>Le Comité conjoint vise à échanger sur les dossiers d'intérêt commun, dans une perspective de développement durable de ce secteur et d'amélioration des pratiques environnementales.</p>	MDDELCC AMQ

Comité conjoint MDDELCC/CIFQ	<p>Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) regroupe des entreprises dans les secteurs du bois de sciage ainsi que dans la production de panneaux, de pâtes, de papier et de carton.</p> <p>Le Comité conjoint vise à échanger sur les dossiers d'intérêt commun, dans une perspective de développement durable de ce secteur et d'amélioration des pratiques environnementales.</p>	MDDELCC CIFQ
Comité conjoint avec l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC)	<p>Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives.</p> <p>L'ACIC regroupe des représentants de l'industrie de la chimie organique et inorganique au Québec.</p>	MDDELCC ACIC
Comité conjoint avec l'Association de l'aluminium du Canada (AAC)	<p>Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives. L'AAC regroupe les trois compagnies productrices d'aluminium au Québec : Alcoa Canada, Aluminerie Alouette et Rio Tinto Alcan. Ces trois compagnies exploitent huit alumineries distinctes et différentes usines connexes ou en support à la production d'aluminium.</p>	MDDELCC AAC et des représentants de chacune des compagnies productrices d'aluminium au Québec
Comité conjoint avec l'Industrie de la métallurgie du Québec (IMQ)	<p>Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives. L'IMQ regroupe des représentants de l'industrie de la métallurgie au Québec.</p>	MDDELCC IMQ Regroupement des représentants de certaines industries de la métallurgie
Comité conjoint avec le Regroupement de l'industrie des composites du Québec (RICQ)	<p>Le mandat des comités conjoints est de consolider et encadrer formellement les relations du Ministère avec les regroupements des clientèles industrielles corporatives.</p>	MDDELCC RICQ (regroupement de l'industrie des composites)

<p>Groupe de travail Québec - Californie sur la coopération en matière de véhicules à zéro émission (VZE)</p>	<p>Échanges d'information sur les pratiques exemplaires en matière d'électrification des transports afin d'accélérer le déploiement des véhicules à zéro émission au cours des deux prochaines années.</p> <p>Identifier les moyens de promouvoir les avantages liés aux véhicules à zéro émission et à la mobilité durable auprès des consommateurs et de l'entreprise privée.</p> <p>Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives soutenant l'offre et l'achat de ZEV sur les deux territoires.</p>	<p>California Air Resources Board (CARB) MDDELCC MRIF (bureau du Québec à Los Angeles)</p>
<p>Comité consultatif Québec-Californie relatif à l'entente de liaison des marchés et à la mise en œuvre conjointe des systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.</p>	<p>Faciliter et maintenir la cohérence et la compatibilité continue des réglementations québécoises et californiennes à l'égard du marché du carbone et assurer la bonne gestion conjointe de ce marché.</p>	<p>MDDELCC California Air Resources Board</p>
<p>Dans le cadre de l'Accord de coopération environnementale Québec-Ontario : Comité Québec - Ontario sur la mise en œuvre du Protocole d'entente concernant les actions concertées sur les changements climatiques et les mécanismes de marché</p>	<p>Assurer la mise en œuvre des engagements du Protocole d'entente concernant les actions concertées sur les changements climatiques et les mécanismes de marché.</p> <p>Depuis 2016, ce comité relève de l'Entente Québec-Ontario concernant la coopération en matière d'environnement.</p>	<p>MDDELCC Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (MOECC)</p>
<p>Conseil d'administration et comité directeur de l'organisme Western Climate Initiative (WCI Inc.)</p>	<p>L'organisme WCI Inc. a pour mandat d'offrir des services techniques et administratifs afin de supporter la mise en œuvre conjointe des Systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES de ses membres, notamment : registre de détention des droits d'émission de GES, plateforme de vente aux enchères, services financiers relatifs à la tenue de ventes aux enchères, service à la clientèle, surveillance du marché, etc.</p>	<p>MDDELCC California Air Resources Board (CARB) et California Environmental Protection Agency (Cal-EPA) MOECC Climate Action Secretariat de la Colombie-Britannique WCI Inc.</p>
<p>Comité conjoint MDDELCC-Hydro-Québec</p>	<p>Suivi des dossiers réglementaires ou des politiques en cours et autres grands dossiers d'intérêt pour HQ. Des problématiques techniques particulières peuvent être abordées à ce comité, à l'occasion</p>	<p>MDDELCC Hydro-Québec</p>

Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT)	Ce comité rassemble des représentants d'organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux pour l'échange d'information et d'expertise. Le comité FPT conseille et oriente les gouvernements sur les programmes, les politiques et les questions concernant les pesticides, et recherche activement des solutions à des problèmes communs grâce à l'activité de ses groupes de travail. Des progrès sont réalisés pour améliorer les pratiques de lutte antiparasitaire durable au Canada et harmoniser, partout où c'est possible, les programmes et les politiques touchant aux pesticides, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.	MDDELCC MAPAQ Santé Canada Représentants des provinces canadiennes et des territoires
Comité opérationnel Hydro-Québec – MDDELCC (PEI-DMDP-DPRRILC)	Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action Hydro-Québec MDDELCC concernant les matières dangereuses et les lieux contaminés	MDDELCC (Pôle d'expertise industriel, Direction des matières dangereuses et des pesticides, Direction du Programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés) Hydro-Québec
Comité de travail sur la recommandation agronomique de pesticides (MDDELCC/MAPAQ/Ordre des agronomes du Québec)	Proposer des orientations techniques concernant la mise en place de la recommandation agronomique pour l'utilisation des pesticides (Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018).	MDDELCC MAPAQ OAQ

<p>Groupe de travail sur l'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarder de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement</p>	<p>Dans le cadre du Plan Nord, le 8 avril 2015, le gouvernement du Québec a confirmé son engagement à mettre 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle à l'abri d'activités industrielles d'ici 2035. Pour ce faire, il vise à ce que 20 % de ce territoire soit constitué d'aires protégées d'ici 2020, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49^e parallèle.</p> <p>Dans la même veine, il s'est engagé à mettre en place un mécanisme d'affectation prioritaire du 30 % résiduel du territoire qui sera voué à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement (Gouvernement du Québec, 2015).</p> <p>Le mandat du groupe de travail est de proposer au gouvernement du Québec un mécanisme d'affectation prioritaire de 30 % du territoire du Plan Nord dédié à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement qui serait mis en œuvre en 2020.</p>	<p>Co-présidence : Société du Plan Nord et MDDELCC</p> <p>Membres :</p> <p>MERN</p> <p>MFFP</p> <p>MCE (SAA)</p> <p>Centre d'études nordiques (CEN)</p> <p>Institut nordique du Québec</p> <p>ARK</p> <p>Société Makivik</p> <p>Gouvernement de la nation crie</p> <p>Nation Naskapi</p> <p>Communauté innues</p> <p>GREIBJ</p> <p>AEMQ</p> <p>AMQ</p> <p>CIFQ</p> <p>Nature Québec</p> <p>SNAP</p> <p>IBC</p> <p>Hydro-Québec</p>
<p>Groupe de travail ECCC/MDDELCC/MFFP sur la protection des espèces en péril et de leurs habitats au Québec</p>	<p>Identifier des pistes de solutions et mettre en place des façons de faire à court terme et à moyen termes pour éviter les situations qui pourraient requérir l'utilisation des différents décrets prévus par la LEP (articles 34, 61 et 80) pour protéger les espèces terrestres en péril au Québec sur les terres non domaniales fédérales.</p>	<p>ECC</p> <p>MDDELCC</p> <p>MFFP</p>

Comité directeur sur la gestion des barrages au Québec	Présidé par un expert indépendant, M. Daniel Rivard, ancien vice-président à Hydro-Québec, et composé de représentants provenant de l'externe et du Ministère, ce comité met en œuvre un plan d'action en trois phases qui répondra aux recommandations du VGQ et qui permettra d'optimiser les façons de faire en matière de gestion des barrages.	MDDELCC (Sous-ministre, Direction générale des barrages de l'État, Sous-ministériat au Contrôle environnemental et à la Sécurité des barrages, Direction des communications et Direction des affaires juridiques) Experts indépendants (3)
Forum de coopération environnementale Québec-Ontario	Superviser la mise en œuvre de l'Entente Québec-Ontario concernant la coopération en matière d'environnement (2016) et les travaux des comités sectoriels conjoints qui relèvent de l'Entente. Le Forum peut inviter d'autres ministères du Québec ou de l'Ontario pouvant être concernés par des questions environnementales d'intérêt commun.	MDDELCC Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario
Comité conjoint Ontario-Québec sur la gestion de l'eau	Promouvoir et faciliter la coopération entre les Parties; Permettre l'établissement d'un forum de discussion sur les politiques et les programmes de chacun des ministères; Rechercher des solutions communes pour la gestion des bassins versants partagés par les Parties ou pour tout autre enjeu d'intérêt commun dans le domaine de l'eau. Depuis 2016, ce comité relève de l'Entente Québec-Ontario concernant la coopération en matière d'environnement.	MDDELCC Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
Comité de suivi des travaux de Pétrolia à Haldimand (Gaspé)	Le comité a pour mission d'agir comme agent de liaison, entre la population et le promoteur, dans l'objectif du respect du développement durable. Le projet doit répondre aux besoins présents sans compromettre la qualité de vie des générations futures, et ce, en considérant les dimensions environnementale, sociale et économique.	Pétrolia Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé Ville de Gaspé MRC de La Côte-de-Gaspé Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine MDDELCC MERN

Comité de gestion de l'eau (CGE) du CCME	Le CGE a pour mandat de coordonner les démarches intergouvernementales dans le domaine de l'eau au Canada. Il recommande des priorités de collaboration sur des enjeux existants et émergents dans le domaine de l'eau et coordonne l'exécution des activités prévues dans le cadre de la vision stratégique du CCME pour l'eau.	Un représentant par juridiction au Canada Pour le Québec : MDDELCC
Sous-comité du CGE (CCME) sur les débits environnementaux (EFN)	Sous-comité ayant pour objet d'améliorer la capacité des autorités compétentes à évaluer les impacts cumulatifs de l'allocation et des prélèvements d'eau de surface et d'eau souterraine.	Un représentant par juridiction au Canada Pour le Québec : MDDELCC
Comité interministériel sur la problématique de la baie de Lavallière	Recommander une approche globale permettant la résolution à long terme de la problématique vécue à la baie Lavallière et présenter des pistes de solutions	MDDELCC MFFP MAMOT MERN MAPAQ
Comité ad hoc sur l'analyse de sols en laboratoire	Étudier et valider la préparation et la granulométrie des échantillons de sols pour l'analyse Mehlich 3 en vue d'une recommandation à la Commission chimie et fertilité des sols et en vue d'un suivi auprès de la direction responsable de l'accréditation des laboratoires au MDDELCC.	CRAAQ CEAEQ IRDA MAPAQ, Université Laval et de nombreux laboratoires du milieu agricole
Comité conjoint MDDELCC-ROBVQ	Ce comité vise à partager différents points d'information sur les travaux du MDDELCC et du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) C'est également le lieu d'échange sur certaines problématiques et collaboration entre les deux Parties.	MDDELCC-DGPE-DGIE ROBVQ

<p>Comité provincial pour la protection de l'eau souterraine</p>	<p>Comité découlant de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021</p> <p>Le comité a pour mandats de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser un portrait de la contamination des eaux souterraines par les pesticides; • Établir des critères de vulnérabilité des eaux souterraines, tels que la vulnérabilité des nappes et la localisation des aires d'alimentation et de protection autour d'un puits; • Promouvoir un choix de pratiques agricoles souhaitables pour protéger l'eau souterraine de la contamination par les pesticides; • Réévaluer les exigences du Code de gestion des pesticides concernant les distances d'éloignement à respecter par rapport aux puits et aux installations de captage d'eau souterraine; • Assurer la diffusion d'outils de sensibilisation, de promotion et de formation pour les producteurs agricoles et les conseillers, en ce qui a trait aux impacts de l'usage des pesticides sur les nappes d'eau souterraine, et en développer de nouveaux au besoin. 	<p>MDDELCC UPA INSPQ MAPAQ</p>
<p>Comité interministériel chargé d'étudier les situations conflictuelles entre les producteurs agricoles et la protection des sources d'eau potable</p>	<p>Comité établi en 2014 à la demande du MAPAQ en lien avec l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Le comité fournirait des avis sur d'éventuels conflits entre des municipalités et des producteurs agricoles dans le cadre des mesures de protection des captages d'eau potable.</p>	<p>MDDELCC MAPAQ MAMOT</p>
<p>Comité de gestion du Réseau québécois sur les eaux souterraines</p>	<p>Ce comité administre le Réseau québécois des eaux souterraines. Ce réseau a pour mission de consolider et d'étendre les collaborations entre les équipes de recherche universitaire et le MDDELCC, ainsi que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les consultants, les établissements d'enseignement et les autres organismes intéressés au domaine des eaux souterraines au Québec en vue de la mobilisation des connaissances scientifiques sur les eaux souterraines.</p> <p>Le représentant du MDDELCC est présent à titre d'observateur.</p>	<p>UQÀM UQÀT UQÀC UQÀR ROBVQ FQM CRÉ MDDELCC (observateur)</p>

Comité de coordination de l'Entente administrative relative aux modalités d'application des dispositions réglementaires en matière de qualification des opérateurs chargés du fonctionnement des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable	Le mandat de ce comité est de donner suite à l'entente signée entre les deux ministères en 2005 et de traiter les situations qui requièrent des décisions conjointes. Le Programme de qualification des opérateurs en eau potable a été mis sur pied par Emploi-Québec pour assurer la qualification des opérateurs d'installations d'eau potable qui doivent se conformer à l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.	MDDELCC Emploi-Québec
Comité interministériel sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	Comité de soutien au MAMOT dans la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable lancée en 2011. Mandats : <ul style="list-style-type: none"> • Commenter les documents techniques produits dans le cadre de la Stratégie • Faire le suivi de l'atteinte des objectifs et proposer, si requis, des ajustements au plan d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie • Diffuser les meilleures pratiques au sein de chaque organisation • Partager les expériences acquises • Commenter et diffuser les outils disponibles • Valider les modèles de tarification adéquate proposés • Valider et diffuser les rapports périodiques 	MAMOT MDDELCC RBQ MESI MSSS MEES SQI
CCME-Groupe de travail sur les recommandations pour la qualité des sols du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)	Le Groupe de travail sur les recommandations pour la qualité des sols (GTRQS) met ses connaissances techniques sur les lieux contaminés au service des initiatives du CCME dans les domaines du développement de critères de qualité des sols et de la caractérisation, et la gestion des terrains contaminés.	Un représentant par juridiction au Canada Pour le Québec : MDDELCC DPRRILC CCME
Comité directeur de la stratégie québécoise de gestion des sels de voirie	Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de gestion des sels de voirie	MTMDET MAMOT MDDELCC UMQ FQM

Comité de vigilance de la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Comité de consultation de la SOGHU, l'organisme de gestion reconnu (OGR) pour les huiles usées constitué dans le cadre de l'application du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises.	FCQGED SOGHU RECYC-QUÉBEC UMQ CQCD MDDELCC CAA-Québec Campor Environnement Inc. Solva-Rec Environnement Inc.
Groupe de travail sur les matières résiduelles du Conseil canadien des de l'environnement (CCME)	<p>Le Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles est responsable des travaux du CCME sur la gestion des matières résiduelles. Les priorités actuelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer des outils et de bonnes pratiques pour réduire considérablement les matières résiduelles vouées à l'élimination dans les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) et dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) ainsi que les résidus organiques; • identifier des indicateurs et explorer des options pour évaluer les progrès accomplis dans l'amélioration du bilan du Canada en matière de réduction et de recyclage des matières résiduelles; • collaborer avec ses partenaires issus du monde des affaires, du gouvernement des municipalités et des collectivités; • continuer à progresser dans la mise en œuvre du <u>Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs (PAPREP)</u>, notamment en travaillant avec les intervenants pour accroître la cohérence des principaux éléments des programmes de REP. 	MDDELCC Un représentant du gouvernement fédéral et de chaque province et territoire

Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec	Élaboration et mise à jour des plans de rétablissement du caribou forestiers au Québec; mise en œuvre et suivi des actions identifiées pour favoriser le maintien et le rétablissement de cet écotype vulnérable.	MDDELCC, MERN, MFFP, Conseil de l'industrie forestière du Québec, Grand Conseil des Cris, Nature Québec, Première Nation innue, SNAP Québec, U.Laval, etc.
Comité technique pour la création d'une grande aire protégée pour le caribou forestier (présidence)	Création d'une grande aire protégée pour le caribou forestier	MDDELCC MERN MFFP
Comité conseil des nations du Nunavik (co-présidence)	Faire en sorte que les nations du Nunavik (Inuits, Cris, Naskapis) puissent travailler en collaboration avec l'Administration régionale Kativik et le MDDELCC à la planification des aires protégées au Nunavik.	MDDELCC, ARK, Cris, Naskapis, Inuits
Table Cris-Québec sur l'environnement et les aires protégées (présidence)	Échanger au sujet de la planification des aires protégées en Eeyou-Istchee, de même que sur d'autres sujets environnementaux d'actualité.	MDDELCC Gouvernement de la Nation Crie
Groupe de travail pour la planification des aires protégées en Eeyou-Istchee – Baie-James	Identifier des sites d'intérêt écologiques, environnementaux et culturels pour les Cris en lien avec les objectifs de conservation du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nord.	MDDELCC, Gouvernement de la nation Crie, Gouvernement régional Eeyou-Istchee - Baie-James, MERN, MFFP
Comité pour la conservation supplémentaire dans le secteur de la rivière Broadback	Conservation dans le secteur de la rivière Broadback, plus particulièrement dans le secteur de Mishigamish qui fait l'objet de revendications de la part de la communauté de Waswanipi pour le conserver	MDDELCC, Gouvernement de la nation Crie, MERN, MFFP, communauté de Waswanipi
Conseil canadien des aires écologiques	Représenter le Québec sur toutes préoccupations sur les aires protégées à l'échelle canadienne.	MDDELCC (pour le gouvernement du Québec Autres provinces du Québec Fédéral
Comité interministériel des sous-ministres – Fonds vert	Comité interministériel des sous-ministres pour assurer une coordination des dossiers relatifs à la gestion du volet PACC 2013-2020 du Fonds vert avec les ministères et organismes partenaires du Fonds vert.	MDDELCC Tous les ministères et organismes partenaires au Plan d'action sur les changements climatiques

Table de coordination des ressources financières – Fonds vert – Plan d'action sur les changements climatiques	Table de coordination des directeurs de ressources financières pour assurer une coordination des dossiers financiers et budgétaires reliés à la gestion du volet PACC 2013-2020 du Fonds vert.	MDDELCC Tous les ministères et organismes partenaires au Plan d'action sur les changements climatiques
Comité sur l'analyse de l'amiante dans les sols	Documenter et évaluer les méthodes d'analyse de l'amiante permettant d'obtenir des résultats exacts et reproductibles pour des échantillons de sols ou autres matériaux connexes.	CNESST MDDELCC COREM IRSST
Comité régional Chalk River Outaouais	Produire et mettre à jour un plan des mesures d'urgence nucléaire externe (PMUNE-LCR) afin de répondre efficacement à toute situation d'urgence nucléaire susceptible d'avoir une incidence en dehors des limites du site des LCR-LNC à Chalk River, sur le territoire québécois. Ce plan constitue, en cas de situation d'urgence, la base d'une intervention coordonnée entre les organisations nationales, provinciales, régionales et locales concernées par la réponse au sinistre. Le PMUNE-LCR s'inscrit en complémentarité du Plan national de sécurité civile (PNSC).	CCSN LNC (Chalk River) Santé Canada EMO Ontario MSP DSP CISSSO MAMOT MAPAQ MDDELCC MTQ MFFP Service Québec SQ ville de Gatineau MRC Pontiac

Comité interministériel sur la mэрule pleureuse	<p>À la suite de la médiatisation de quelques cas de mэрule pleureuse (<i>Serpula lacrymans</i>) qui ont affecté l'habitation de citoyens et constatant le peu d'informations disponibles sur l'ampleur du phénomène, les mesures de prévention, le diagnostic et les techniques de décontamination, la Société d'habitation du Québec a annoncé, le 8 juillet 2016, la mise sur pied d'un comité interministériel chargé d'analyser les problématiques engendrées par la mэрule pleureuse. Son mandat consiste principalement à documenter la situation des bâtiments contaminés par la mэрule pleureuse et à émettre des recommandations au gouvernement. Les principales actions de ce comité doivent permettre de produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un portrait des politiques publiques des cas de mэрule au Québec, au Canada et à l'échelle internationale; • une évaluation des impacts du champignon sur la santé et l'environnement; • une précision des rôles et des responsabilités des différents intervenants; • une identification des approches préconisées pour l'éradication et l'élimination des matériaux contaminés par la mэрule; • une définition des bonnes pratiques de construction et de rénovation; • la détermination et la mise en place d'un mécanisme de suivi de la situation. 	SHQ INSPQ MAMOT MDDELCC MSSS PSP RBQ
Comités du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques	Participer aux travaux de 3 des 4 comités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui ont mené à l'adoption du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques qui vise à réduire les émissions de GES et à favoriser une croissance économique durable. (comités : Tarification carbone, réduction des GES, adaptation)	Gouvernement fédéral ainsi que toutes les provinces et territoires canadiens (environnement) MDDELCC (pour le Québec) Représentants des ministères des Finances pour la tarification carbone
Comité directeur du Carbon Pricing Leadership Coalition	Assurer la mise en œuvre des objectifs et du plan de travail annuel de la Coalition qui inclut la tenue d'événements de haut niveau ainsi que la production de sommaires exécutifs sur des thématiques reliées à la tarification carbone.	MDDELCC MRIF Autres gouvernements participants

Comité directeur de l'Alliance sur les véhicules zéro émission	Identifier les domaines de collaboration en matière de politiques publiques sur l'électrification des transports, commenter les études, planifier des événements publics.	MDDELCCMTQ MERN MRIF MESI Autres gouvernements participants
Comité directeur de nrg4SD	Assurer la concertation des gouvernements d'États fédérés et des régions et la promotion de leur rôle ainsi que de leurs actions dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, du développement durable et de la protection de la biodiversité.	MDDELCC MRIF Autres gouvernements participants
Comité de l'Alliance sur l'acidification des océans	Établir et contribuer à la mise en œuvre du plan de travail de l'Alliance pour la prochaine année	MDDELCCMRIF (collaboration) Autres États membres
Groupe de travail sur les sources mobiles	Vise à améliorer la collaboration dans le développement et l'implantation de mesures de réduction des émissions provenant des sources mobiles. Il a été mis sur pied par le CCME et est un sous-groupe lié au Comité de gestion de l'air (CGA) qui supervise des démarches intergouvernementales sur des questions de qualité de l'air au Canada. Les priorités actuelles sont de soutenir le déploiement des technologies automobiles de pointe, soutenir les programmes d'entretien et d'inspection des véhicules et promouvoir des moyens de réduire les émissions des vieux véhicules et moteurs diesel actuellement en usage sur la route et hors route.	MDDELCC MTMDET Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC) Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (MOECC) Ministère des transports de l'Ontario Ressources naturelles Canada Santé Canada Transport Canada Ministères de l'environnement des provinces et territoires
Banque mondiale – Partnership for market readiness	Partenariat mondial, le PMR rassemble les principaux acteurs - pays, organisations et experts - pour susciter des approches novatrices en matière d'atténuation des GES en utilisant les marchés et la tarification du carbone.	MDDELCC13 participants contributeurs 19 pays participants (en phase d'implantation)

Banque mondiale – Carbon Pricing Leadership Coalition	La Coalition réunit des dirigeants de l'ensemble du gouvernement, du secteur privé et de la société civile afin de partager leur expérience en matière de tarification du carbone et d'élargir les bases factuelles des systèmes et politiques de tarification du carbone les plus efficaces.	MDDELCC26 autres États fédérés >130 entreprises
Groupe de travail Québec-Mexique relatif au renforcement de la coopération en matière d'environnement et de changements climatiques.	Le Groupe de travail met en œuvre le plan d'action conjoint avec le Mexique visant à renforcer la coopération en matière d'environnement et de changements climatiques afin d'opérationnaliser l'Entente sur le même sujet (octobre 2015).	MDDELCCSecrétariat de l'environnement et des ressources naturelles des États-Unis mexicains Californie
Conseil d'orientation du Programme de coopération climatique internationale (PCCI)	Le conseil d'orientation a pour mandat de soutenir et de conseiller le gouvernement pour tout ce qui touche l'élaboration et la mise en œuvre du PCCI, notamment les objectifs, les grandes orientations, les modalités, le choix des thématiques sectorielles et les lignes directrices.	MDDELCC MRIF MESI Catherine Potvin Denis Leclerc Jean-Lemire Jean-Paul David Jean-Pierre Ndoutoum Jimmy Royer Michèle Asselin Nathalie Noel Patrice Bellefleur

<p>Comité interministériel pour l'analyse des conclusions du BAPE sur la filière uranifère</p>	<p>Examiner les recommandations du BAPE dans le but de proposer des orientations au Gouvernement du Québec.</p>	<p>MDDELCC MERN MFFP MESI MSP MSSS MAMOT MTMET SAA Société du Plan Nord Société de développement de la Baie-James</p>
--	---	---

QUESTION PARTICULIÈRE N° 16

Liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2016-2017. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer pour chacun :

- a. L'objet des consultations
- b. Le moyen utilisé
- c. Les dates de rencontres
- d. Les communautés et les personnes consultées
- e. Les résultats des consultations
- f. Les montants afférents
- g. Les rencontres à venir au cours de l'exercice financier 2017-2018

Note : Il y a obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les Autochtones à la suite des arrêts Haïda et Taku River rendus par la Cour suprême du Canada. Ces consultations ont été effectuées selon le Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones.

Ces consultations ont été menées par la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du MDDELCC :

OBJET DES CONSULTATIONS	MOYEN UTILISÉ	DATES DE RENCONTRES	COMMUNAUTÉS ET PERSONNES CONSULTÉES	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS	MONTANTS AFFÉRENTS	RENCONTRES 2017-2018
Projet de développement résidentiel « Zibi »	lettre	Offerte par la Dr mais non demandée par la communauté consultée	Communauté Kitigan Zibi Anishinabeg	Les recommandations ont été considérées dans le projet et un volet du projet a été adapté soit la gestion des eaux de ruissellement.	aucun	aucune

OBJET DES CONSULTATIONS	MOYEN UTILISÉ	DATES DE RENCONTRES	COMMUNAUTÉS ET PERSONNES CONSULTÉES	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS	MONTANTS AFFÉRENTS	RENCONTRES 2017-2018
Impacts potentiels du projet sur l'exercice des droits ancestraux de la communauté Attikamek de Manawan	Lettre de la directrice régionale de la DRAE 14 envoyée le 8 novembre 2016	Aucune	Communauté Attikamek de Manawan (personne ressource : M. Jean-Roch, Ottawa, chef du Conseil des Attikamek de Manawan)	Aucune préoccupation particulière de la communauté	Aucun, à part les frais postaux	Aucune rencontre n'est prévue pour ce dossier.
Projet d'installation d'un réseau de fibre optique	Communication écrite (Lettre d'information)	N/A	Innus de Mashteuiastsh	Ils ne s'opposent pas au projet en autant qu'il demeure conforme à ce qui leur a été présenté.	N/A	N/A
Travaux de démantèlement de l'aménagement de Parent	Lettres (13 février 2017)	NA	M. Christian Awashish, chef Conseil des Atikamekw d'Opitciwan M. Jean-Rock Ottawa, chef Conseil des Atikamekw de Manawan M. François Néashit, chef Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Aucune réponse	NA	NA

OBJET DES CONSULTATIONS	MOYEN UTILISÉ	DATES DE RENCONTRES	COMMUNAUTÉS ET PERSONNES CONSULTÉES	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS	MONTANTS AFFÉRENTS	RENCONTRES 2017-2018
Travaux de réfection du barrage La Loutre	Lettres (26 juillet 2016)	NA	M. Christian Awashish, chef Conseil des Atikamekw d'Opitciwan M. François Néashit, chef Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Aucune réponse	NA	NA
Demandes de certificats d'autorisation, de permis de forage et de complétion relativement à des activités d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti.	Lettre conjointe (MDDELCC-MÉRN) du 25 avril 2016	Rencontre avec la communauté de Natashquan le 18 mai 2016, à Sept-Îles.	Communauté d'Ekuanitshit (Mingan) et de Natashquan	Opposition des deux communautés au projet.	Aucun	Aucune de prévue
Demande de modification relative à l'emplacement du site de forage Jupiter dans le cadre du projet d'exploitation pétrolière sur l'île d'Anticosti	Lettre conjointe (MDDELCC-MÉRN) du 20 octobre 2016	Aucune rencontre	Communauté d'Ekuanitshit (Mingan) et de Natashquan	Les deux communautés s'opposent à l'émission des certificats d'autorisation modifiés et soulèvent des préoccupations de nature environnementale.	Aucun	Aucune de prévue

OBJET DES CONSULTATIONS	MOYEN UTILISÉ	DATES DE RENCONTRES	COMMUNAUTÉS ET PERSONNES CONSULTÉES	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS	MONTANTS AFFÉRENTS	RENCONTRES 2017-2018
Démantèlement du navire Kathryn Spirit dans le Lac Saint-Louis.	Rencontre de la communauté	Le 14 décembre 2016	Conseil de bande Mohawk de Kahnawake	Le Grand Chef a indiqué verbalement qu'il était confortable avec le projet puisqu'une intervention doit être faite rapidement.	NA	NA
Travaux d'implantation d'une marina et d'un brise-lames, à Beauharnois	Lettre	11 janvier 2017	Conseil de bande Mohawk de Kahnawake	La communauté a demandé d'avoir accès aux documents de la demande de certificat d'autorisation. Actuellement, la communauté s'oppose au projet tant qu'elle n'aura pas accès aux documents. Comme la Ville est soumise à la Loi d'accès aux documents, le MDDELCC a demandé à la Ville de Beauharnois de transmettre les documents demandés au conseil de bande. Une rencontre de suivi avec la Ville est prévue le 27 avril à ce sujet.	Aucun	Pas de rencontre à ce jour

OBJET DES CONSULTATIONS	MOYEN UTILISÉ	DATES DE RENCONTRES	COMMUNAUTÉS ET PERSONNES CONSULTÉES	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS	MONTANTS AFFÉRENTS	RENCONTRES 2017-2018
Récupération de billes de bois immergées - Lacs Jadot, Tee, du Moulin, aux Brochets et ruisseau Gordon	Lettre Rencontre	30-06-2016 10-08-2016	Communauté Eagle Village First nation	Aucune objection Préoccupations soulevées et répondues par le MDDELCC et le MFFP	N/A	Aucune
Récupération de billes de bois immergées - Lacs Jadot, Tee, du Moulin, aux Brochets et ruisseau Gordon	Lettre	30-06-2016	Communauté de Wolf Lake	Aucune objection	N/A	Aucune
Réhabilitation de la digue Young (réservoir Dozois) par Hydro-Québec	Lettre	12-07-2016	communautés de Kitcisakik et de lac Simon	Aucune objection	N/A	Aucune
Installation d'une ligne électrique de 26 km	Lettre	27-03-2017	Communauté de Lac-Simon, chef : Adrienne Jérôme	Aucune objection	Aucun	Aucune
Installation d'une rampe de mise à l'eau et quais	Lettre avec mesure d'accommodement	1-09-2016	Communauté Eagle Village, M. Lance Haymond	Discussion sur l'accès aux membres de la communauté en accord	Aucun	Aucune
Prélèvements d'eau (souterraine et de surface) pour la construction du parc éolien Nicolas-Riou	Lettre de consultation (401536623 dans Sago)	Aucune rencontre	Première Nation Malécite de Viger	Aucune préoccupation reçue	Aucun	Aucune

OBJET DES CONSULTATIONS	MOYEN UTILISÉ	DATES DE RENCONTRES	COMMUNAUTÉS ET PERSONNES CONSULTÉES	RÉSULTATS DES CONSULTATIONS	MONTANTS AFFÉRENTS	RENCONTRES 2017-2018
Réfection quai Notre-Dame-des-Sept-douleurs	Lettre	10-03-2017	Première Nation Malécite de Viger	Aucune objection	Aucun	Aucune

Consultations menées par la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique et de la Direction générale des barrages de l'état du MDDELCC

QUESTION PARTICULIÈRE N° 17

Indiquer l'état de situation sur les travaux du Comité mixte pour la reconnaissance des organismes communautaires environnementaux. Fournir la liste des rencontres tenues avec les représentants des organismes en 2016-2017. Préciser la liste des organismes rencontrés et la liste des membres du ministère présents. Ventilation par mois. Fournir les prévisions pour 2017-2018.

Le Comité mixte pour la reconnaissance des organismes communautaires environnementaux a mis fin à ses travaux en 2014.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 18

Indiquer les démarches effectuées en 2016-2017 pour mettre en place un programme de financement récurrent pour le soutien aux organismes communautaires environnementaux. Indiquer également, le cas échéant, quelles seront les modalités du programme.

En 2016-2017, le Ministère a ciblé le soutien à la mission aux groupes environnementaux dans le cadre de certains programmes qu'il juge vital pour sa mission comme :

- le Programme de soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (CRE);
- du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et le Programme de soutien à la mission des organismes de bassin versant (OBV) et du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ).

En 2016-2017, c'est près de 6,9 M\$ que le Ministère a versé dans le cadre de ces deux programmes.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 19

Indiquer les motifs du Ministère de ne pas s'engager à respecter la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome recommandant aux ministères en lien avec les différents secteurs de l'action communautaire de soutenir les groupes d'actions communautaires.

Les groupes environnementaux sont des partenaires importants pour le Ministère notamment en ce qui a trait à la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux et à la participation à diverses actions, en conformité avec la mission du Ministère.

À cet effet, le Ministère appuie financièrement des groupes environnementaux par l'octroi de subventions. Par le biais de divers programmes, ces subventions couvrent deux types d'activités soit le soutien à la mission et les projets particuliers.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 20

Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2016-2017, dont :

- a. Assainissement de l'air;
 - b. Programme ClimatSol;
 - c. Programme de réhabilitation des terrains contaminés;
 - d. Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent;
 - e. Soutien aux conseils régionaux en environnement;
 - f. Soutien aux organismes de bassin versant;
 - g. Autres crédits de transfert (ventiler par organisme bénéficiaire).
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 54 des renseignements généraux et à la réponse de la question 13 des renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 21

Fournir la liste des, aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire.

Veillez vous référer à la réponse de la question 54 des renseignements généraux.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 22

Fournir la ventilation de tous les contrats externes octroyés de gré à gré concernant la gouvernance du Fonds vert. Préciser :

- a. La date de conclusion du contrat;
 - b. La date de fin du contrat;
 - c. La description du contrat;
 - d. Le nom du contractant;
 - e. Le montant du contrat initial;
 - f. Tout montant additionnel versé;
 - g. La date de versement du montant additionnel.
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.

Fournir le plan d'action mis à jour au 31 mars 2017 de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2014-2015, chapitre 4 : « Fonds vert : gestion et aide financière »). Échéancier de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Le Ministère s'est engagé à donner suite à l'ensemble des recommandations présentées dans le Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) au printemps 2014 portant sur la gestion et l'aide financière du Fonds vert.

Les principales recommandations Commissaire au développement durable reposent sur :

- **Cadre de gestion :**

Le cadre de gestion du Fonds vert, approuvé par la sous-ministre du MDDELCC en avril 2016, est en ligne sur le site Web du Ministère.

- **Reddition de comptes :**

Documents publiés sur le site web :

- Comptes du Fonds vert pour 2015-2016
- Fiches de suivi du PACC 2013-2020
- Liste des projets financés par le Fonds vert au 31 mars 2016
- Tableau de bord financier du Fonds vert 2015-2016
- États financiers du Fonds vert 2015-2016
- Bilan annuel du PACC 2014-2015
- Bilan final du PACC 2006-2012

- **Objectifs précis et mesurables :**

Depuis avril 2016, via le cadre de gestion du Fonds vert, le MDDELCC exige pour tout nouveau programme ou projet l'identification d'objectifs mesurables et d'indicateurs. Une validation est effectuée par échantillonnage pour ceux du MDDELCC.

À partir des fiches de suivi, le MDDELCC a dressé un inventaire des actions du PACC 2013-2020 avec leurs indicateurs et leurs cibles. À noter que les indicateurs et les cibles de certaines actions du PACC restent à confirmer par les MO partenaires.

Les informations à jour relatives au Fonds vert figurent sur le site du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Le 23 mars dernier, le projet de loi 102 était sanctionné permettant ainsi la mise en place du Conseil de gestion du Fonds vert. Sa création permettra notamment de donner une place plus importante à la société civile et d'instaurer une structure de gouvernance plus indépendante du MDDELCC et des autres ministères et organismes partenaires bénéficiaires des sommes du Fonds vert, de façon à intégrer plus de rigueur, de transparence et de reddition de comptes à la gestion du Fonds vert.

État de situation au 31 mars 2017 de l'intégration d'orientations spécifiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans la révision et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement.

L'exercice de révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire en vue de la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des municipalités régionales de comté est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Une orientation spécifique à la gestion intégrée des ressources en eau est dans la liste du programme de renouvellement des orientations gouvernementales.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est le coordonnateur de cette orientation.

La réflexion se poursuivra jusqu'à l'automne 2017 en attente de l'adoption de la Stratégie québécoise de l'eau et du projet de Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques afin d'assurer une cohérence entre ces documents et les orientations à élaborer.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 25

Présenter l'état de situation au 31 mars 2017 des travaux du comité directeur, du comité ministériel et du comité interministériel sur les enjeux suivants : gestion des eaux pluviales, gestion par bassin versant, gestion des eaux usées, protection des sources d'alimentation en eau potable, dynamique et gestion des lacs et cours d'eau, accès publics à l'eau, arrimage des schémas d'aménagement et de développement des plans directeurs de l'eau, etc.

À l'occasion de l'élaboration de la future Stratégie québécoise de l'eau, compte tenu de la nature intersectorielle et interministérielle des dossiers relatifs à l'eau, un comité directeur interministériel a été mis sur pied pour développer le contenu de la stratégie et du premier plan d'action. En 2016-2017, une rencontre du comité directeur interministériel a eu lieu en octobre 2016.

Quant au comité interministériel pour la gestion intégrée de l'eau aucune rencontre n'a été tenue en 2016-2017.

Indiquer l'échéancier pour le dépôt d'un plan d'action pour intégrer les mesures des plans directeurs de l'eau et un cadre financier, à la suite du dépôt de la Stratégie québécoise de l'eau.

Les organismes de bassins versants (OBV) reçoivent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un financement visant à assurer leur fonctionnement de base. Par ailleurs, les OBV ont pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau représentatif des préoccupations et des priorités d'action du milieu ainsi que de promouvoir sa mise en œuvre et en assurer le suivi pour leur zone de gestion intégrée de l'eau.

De ce fait, chacun des 40 OBV a préparé un Plan directeur de l'eau pour leur territoire respectif. Il n'y a donc pas de plan global des 40 PDE, mais plutôt une Stratégie québécoise de l'eau qui sera mise en œuvre au moyen de plans d'action quinquennaux. Rappelons que les actions inscrites à chaque plan directeur de l'eau décrivent les projets et les activités que les acteurs de l'eau prévoient mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Indiquer les sources de revenus pour la mise en œuvre de la future stratégie de l'eau.

La Stratégie québécoise de l'eau est toujours en cours d'élaboration. Celle-ci couvre de nombreux secteurs d'intervention : eau potable, eaux usées, eaux de surface et souterraines, eaux pluviales, milieux hydriques, humides et marins, biodiversité aquatique, sécurité, etc. Les sources de revenus proviendront, notamment des crédits réguliers des ministères ainsi que des revenus générés par le Règlement sur la redevance exigible sur l'utilisation de l'eau et versés au Fonds vert.

De plus, afin de poursuivre les efforts visant à protéger notre ressource, le Plan économique du Québec, dévoilé le 28 mars dernier, prévoit plus de 231 millions\$ pour la protection de l'eau et de l'environnement au cours des 5 prochaines années.

Fournir le plan d'action mis à jour au 31 mars 2017 de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2012-2013, chapitre 3 : « Gouvernance de l'eau »). Échéancier de mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Dans son plan d'action en réponse aux recommandations du Commissaire au développement durable, le Ministère s'est engagé à réviser le cadre de gestion de l'eau qui viendrait préciser les orientations gouvernementales en matière d'eau. Il a alors été proposé de remplacer la Politique nationale de l'eau par une approche plus souple et évolutive, soit la Stratégie québécoise de l'eau pour la période 2017-2032, à mettre en oeuvre par le biais de trois plans d'action successifs.

Gestion intégrée des ressources en eau

Liste de tous les PDE déposés et approuvés par le MDDELCC au 31 mars 2017. Fournir l'échéancier pour 2017-2018, et ce, dans le cadre du nouveau processus d'analyse d'approbation prévu par le ministère.

En date du 31 mars 2017, 38 organismes de bassin versant (OBV) sur un total de 40 ont reçu l'approbation de leur Plan directeur de l'eau (PDE) de seconde génération. Les deux autres PDE sont actuellement en processus d'approbation final. La liste des PDE déposés et approuvés se retrouvent au tableau suivant :

Zone de gestion	PDE déposé	Date de dépôt	Date d'approbation du PDE
Abitibi-Jamésie	X	2014-04-02	2016-12-13
Baie-Missisquoi	X	2014-05-01	2015-11-25
Batiscan-Champlain	X	2014-03-31	2016-04-26
Bayonne	X	2013-07-09	2017-01-19
Bécancour	X	2014-03-31	2016-04-26
Capitale	X	2014-03-28	2016-08-26
Charlevoix-Montmorency	X	2013-07-04	2015-01-21
Châteauguay	X	2014-03-31	2016-01-25
Chaudière	X	2014-03-31	2016-01-25
Chêne, du	X	2014-03-31	2015-11-25
Côte-du-Sud	X	2013-10-17	2014-10-22
Duplessis	X	2014-03-31	2015-08-14
Etchemin	X	2014-09-04	2016-02-11
Gaspésie-Nord	X	2014-06-30	2016-08-26
Gaspésie-Sud	X	2014-04-03	
Haute-Côte-Nord	X	2014-03-03	2015-03-12
Jacques-Cartier	X	2013-04-11	2014-10-22
Kamouraska-L'Islet-du-Loup	X	2013-09-05	2014-10-17
L'Assomption	X	2014-10-02	2016-04-26
Lac Saint-Jean	X	2013-03-31	2014-08-19
Lièvre-du	X	2013-04-26	2014-08-19
Loup-Yamachiche	X	2013-04-22	2014-08-14
Manicouagan	X	2013-04-02	2014-07-25
Maskinongé	X	2014-03-27	2016-04-26
Matapédia-Restigouche	X	2014-04-03	
Mille-Îles	X	2014-03-24	2015-11-24
Nicolet	X	2014-04-03	2015-11-11
Nord, du	X	2013-05-21	2015-08-11
Nord-Est-du Bas-Saint-Laurent	X	2014-03-31	2016-04-26
Richelieu	X	2014-03-31	2016-02-11
Rouge-Petite Nation-Saumon	X	2013-05-02	2014-11-19
Saguenay	X	2014-03-31	2016-01-25
Sainte-Anne	X	2014-04-07	2016-04-26
Saint-François	X	2014-03-31	2016-01-25
Saint-Jean, Fleuve	X	2014-04-02	2016-08-22
Saint-Maurice	X	2013-04-10	2014-11-13
Sept, des	X	2013-04-02	2014-10-22
Témiscamingue	X	2014-01-13	2015-08-11
Vaudreuil-Soulanges	X	2014-03-31	2016-01-25
Yamaska	X	2014-07-16	2016-04-26
Total	40	-	38

Le processus d'analyse et d'approbation des PDE de seconde génération devrait se terminer au cours de l'année 2017-2018.

Indiquer les sommes allouées en 2016-2017 par le ministère au financement des actions et des activités des acteurs de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) soutient financièrement les 40 organismes de bassins versants (OBV) reconnus au Québec ainsi que le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

Ainsi, dans le cadre des conventions d'aide financière 2013-2018 liant le Ministère et chacun de ces organismes, le gouvernement subventionne la GIEBV à raison de 5,2 M\$ annuellement. Cela correspond à un montant moyen de 125 000 \$ par OBV et de 200 000 \$ pour le ROBVQ.

Pour les OBV, ce financement vise à fournir les ressources nécessaires à ces organisations pour :

- favoriser la concertation des acteurs de l'eau régionaux concernés par les enjeux de l'eau sur leur territoire respectif;
- informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population ainsi que promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau sur leur territoire;
- élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) représentatif des préoccupations et de la vision d'avenir du milieu, le mettre à jour et assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Pour le ROBVQ, regroupement des 40 OBV, le financement statutaire de l'organisme sert à :

- Soutenir les organismes de bassins versants;
- Participer à l'élaboration d'outils pour les OBV;
- Représenter les organismes de bassins versants auprès du Ministère
- Promouvoir les grands principes de la gouvernance et de la gestion intégrée et concerter de l'eau par bassin versant et des écosystèmes aquatiques;
- Réaliser toute autre activité convenue avec le Ministère.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), le MDDELCC soutient les Tables de concertation régionale (TCR) qui ont des mandats très similaires à ceux énoncés plus haut pour les OBV, mais pour les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent. Au lieu d'un PDE, chaque TCR doit produire un plan de gestion intégrée régional (PGIR) représentatif des préoccupations et des enjeux des acteurs de la zone de gestion intégrée du Saint-Laurent. En octobre dernier, le Ministère a renouvelé les conventions d'aide financière liant chaque organisme désigné pour la coordination de la TCR et le Ministère, et ce, jusqu'au 31 mars 2021. En 2016-2017, le Ministère a soutenu financièrement les six TCR en place pour un montant total de 750 k\$, à raison de 125 000 \$ par TCR.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 31

Indiquer les revenus annuels issus du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau en 2016-2017 et pour les 3 dernières années. Ventiler par code SCIAN et indiquer :

- a. La description du code SCIAN;
- b. Le volume en m³ prélevé;
- c. Le taux de redevance;
- d. Le montant perçu par code SCIAN;
- e. Le montant total perçu.

Note : Données obtenues du système Gestion des prélèvements d'eau (GPE) au 11 avril 2017

2016				
CODE SCIAN	DESCRIPTION CODE SCIAN	TAUX (\$/m3)	VOLUME (M3)	MONTANT REDEVANCE
2122	Extraction de minerais métalliques	0,0025	67 889 863,34	169 724,68
2123	Extraction de minerais non métalliques	0,0025	62 103 356,01	155 258,48
3112	Mouture de céréales & de graines oléagineuses	0,0025	1 333 253,00	3 333,15
3113	Fab. de sucre & de confiseries	0,0025	9 108 327,00	22 770,82
3114	Préservation & congélation de fruits & légumes	0,0025	2 565 665,82	6 414,19
3115	Fab. de produits laitiers	0,0025	14 817 486,02	37 043,75
3116	Fab. de produits de viande	0,0025	10 278 032,31	25 695,13
3117	Préparation & cond. de poissons & fruits de mer	0,0025	2 275 415,22	5 688,56
3118	Boulangeries & fab. de tortillas	0,0025	510 842,80	1 277,11
3119	Fab. d'autres aliments	0,0025	5 813 917,24	14 534,81
3121	Fab. de boissons	0,07	4 372 771,85	306 094,03
3122	Fab. du tabac	0,0025	75 643,00	189,11
3131	Usines de fibres, de filés & de fils	0,0025	348 409,99	871,03
3132	Usines de tissus	0,0025	64 110,02	160,28
3133	Finissage de textiles, tissus & revêt. tissus	0,0025	902 670,00	2 256,68
3141	Usines de textiles domestiques	0,0025	241 878,00	604,70
3149	Usines d'autres produits textiles	0,0025	173 112,83	432,78
3211	Scieries & préservation du bois	0,0025	1 206 564,70	3 016,45
3212	Fab. placage, contrepl. & produit bois reconst.	0,0025	3 232 723,36	8 081,83
3219	Fab. d'autres produits en bois	0,0025	532 908,40	1 332,27
3221	Usines de pâte à papier, de papier & de carton	0,0025	363 835 885,40	909 589,70
3222	Fab. de produits en papier transformé	0,0025	922 629,23	2 306,57
3241	Fab. de produit du pétrole & du charbon	0,0025	9 392 652,79	23 481,63
3251	Fab. de produits chimiques de base	0,07	6 284 868,29	439 940,78
3251	Fab. de produits chimiques de base	0,0025	56 141 691,78	140 354,25
3252	Fab. caoutchouc, fibre & filam. synth. & résine	0,0025	2 383 302,73	5 958,26
3254	Fab. de produits pharmaceutiques & médicaments	0,0025	1 413 997,00	3 535,01
3255	Fab. de peintures, de revêtements & d'adhésifs	0,0025	940 987,00	2 352,46

3256	Fab. de savon, détachant & produit de toilette	0,0025	343 517,06	858,80
3259	Fab. d'autres produits chimiques	0,0025	4 670 577,19	11 676,47
3261	Fab. de produits en plastique	0,0025	680 691,16	1 701,73
3262	Fab. de produits en caoutchouc	0,0025	5 974 237,27	14 935,59
3272	Fab. de verre & de produits en verre	0,0025	251 964,00	629,91
3273	Fab. de ciment & de produits en béton	0,07	654 385,62	45 807,00
3273	Fab. de ciment & de produits en béton	0,0025	3 504 094,44	8 760,24
3274	Fab. de chaux & de produits en gypse	0,07	217 536,00	15 227,52
3274	Fab. de chaux & de produits en gypse	0,0025	-	-
3279	Fab. d'autres produits minéraux non métalliques	0,07	58 600,00	4 102,00
3279	Fab. d'autres produits minéraux non métalliques	0,0025	9 635 712,82	24 089,29
3311	Sidérurgie	0,0025	76 039 971,53	190 099,93
3312	Fab. produits en acier à partir d'acier acheté	0,0025	481 628,00	1 204,07
3313	Production & transformation d'alumine & d'Al	0,0025	7 982 542,33	19 956,36
3314	Product. & transf. métaux non ferreux (sauf Al)	0,0025	58 616 855,64	146 542,14
3315	Fonderies	0,0025	10 078 748,12	25 196,88
3321	Forgeage & estampage	0,0025	2 165 863,00	5 414,65
3322	Fab. de coutellerie & d'outils à main	0,0025	137 412,00	343,53
3327	Atelier d'usinage, fab. prod. tournés & conn.	0,0025	76 437,90	191,09
3328	Revêt., gravure, trait. therm. & act. analogues	0,0025	161 688,20	404,22
3329	Fab. d'autres produits métalliques	0,0025	423 572,60	1 058,95
3333	Fab. machines comm. & pour ind. des services	0,0025	89 153,00	222,88
3344	Fab. semi-conducteurs & autres comp. électron.	0,0025	588 744,00	1 471,86
3353	Fab. de matériel électrique	0,0025	45 923,00	114,81
3361	Fab. de véhicules automobiles	0,0025	40 448,00	101,12
3363	Fab. de pièces pour véhicules automobiles	0,0025	44 057,00	110,14
3364	Fab. de produits aérospatiaux & de leurs pièces	0,0025	1 634 275,17	4 085,69
3366	Construction de navires & d'embarcations	0,0025	231 988,00	579,97
3369	Fab. d'autres types de matériel de transport	0,0025	162 272,80	405,68
3372	Fab. de meubles de bureau incl. art. d'ameubl.	0,0025	41 725,00	104,31
3399	Autres activités diverses de fab.	0,0025	5 283 780,00	13 209,45
4132	Grossistes de boissons	0,0025	24 545,78	1 718,20
TOTAL			819 505 911,76	2 832 622,98

QUESTION PARTICULIÈRE N° 32

Indiquer les démarches effectuées en 2016-2017 et celles prévues en 2017-2018 par le Ministère pour réviser le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

Aucune démarche n'a été effectuée en 2016-2017 par le Ministère pour réviser le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

État de situation au 31 mars 2017 des démarches entreprises pour adopter une redevance sur l'eau embouteillée. Prévisions des démarches pour 2017-2018.

Le recyclage des bouteilles d'eau et des contenants de boissons en plastique fait partie des réflexions en cours sur la modernisation de la consigne et de la collecte sélective.

Le gouvernement est d'avis qu'il faut revoir les systèmes de récupération afin d'accroître nos performances environnementales en vue de la création d'une société sans gaspillage de même que pour faire face aux enjeux liés à la lutte contre les changements climatiques et à l'épuisement des ressources non renouvelables.

État de situation au 31 mars 2017 des démarches pour augmenter les taxes, tarifs et transferts sur l'eau qui permettraient de dégager des sommes pour développer de nouveaux programmes et mieux coordonner les actions des ministères concernés en matière d'eau.

Dans le cadre de l'élaboration de la future Stratégie québécoise de l'eau, des discussions ont eu lieu relativement aux moyens de financement des mesures inscrites au plan d'action. Les sources de revenus proviendront, notamment des crédits réguliers des ministères ainsi que des revenus générés par le Règlement sur la redevance exigible sur l'utilisation de l'eau et versés au Fonds vert.

État de situation au 31 mars 2017 sur la mise en place de mécanismes nécessaires pour s'assurer de l'intégration de la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) dans les schémas des MRC et les règlements des municipalités.

En réponse aux recommandations du Commissaire au développement durable formulées dans son rapport de février 2013, le MDDELCC a pris certains engagements, dont entre autres :

- Réaliser un suivi systématique de la mise en place de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) auprès des municipalités régionales de comté (MRC);
- Solliciter les MRC pour leur demander d'identifier les municipalités n'ayant pas intégré les dispositions de la PPRLPI dans leur réglementation municipale;
- Préparer, à la suite de l'analyse des cas de non-conformité et en vertu de l'article 165.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les requêtes du ministre demandant aux municipalités de modifier leur réglementation pour assurer l'intégration des dispositions de la PPRLPI dans les règlements de celles ne s'y étant pas conformées.

Conformité des schémas d'aménagement et de développement

En février 2014, le ministre a demandé aux dix MRC et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) n'ayant toujours pas apporté les modifications nécessaires à leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) ou au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de faire connaître leurs intentions à cet égard.

Ainsi, au 31 mars 2017 :

- La CMM modifiera son PMAD, mais seulement dans le cadre de sa révision, soit au plus tôt en 2017;
- La MRC d'Abitibi-Ouest a présenté une révision de son SAD qui a été jugée non conforme par le gouvernement. Elle devra adopter un règlement de remplacement;
- Huit MRC ont intégré les éléments de la PPRLPI dans leur schéma, comme demandé : MRC de la Côte-de-Gaspé, de la Vallée de l'Or, Memphrémagog, Arthabaska, des Collines de l'Outaouais, Caniapiscau, Mirabel et Abitibi-Ouest;
- La MRC de Pontiac a intégré les cotes de crues et les dispositions de la PPRLPI dans un règlement de contrôle intérimaire.

Pour ce qui est de la Communauté métropolitaine de Québec, l'intégration des cotes de crues et de la PPRLPI à son schéma d'aménagement est dépendante du projet de la rivière Lorette qui est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Les travaux projetés apporteront des modifications au profil d'une section de la rivière ce qui changera éventuellement les cotes de crues de cette rivière. L'agglomération de Québec dispose d'un délai maximal de 48 mois suivant la décision du gouvernement concernant la réalisation des travaux de mise en place de mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette afin de mettre à jour les cotes de crues applicables et de les intégrer dans son SAD (décret 1105-2016, 21 décembre 2016).

Conformité des réglementations municipales

En mai 2015, le Ministère a entrepris un exercice de suivi de la conformité des réglementations municipales à la PPRLPI. Cet exercice a été complété en mars 2017. Le MDDELCC est à l'étape de la préparation des avis en vertu de l'article 165.2 de la LAU pour 85 municipalités qui n'ont pas intégré les dispositions de la PPRLPI (version 2005 ou plus récente) et dont aucun règlement de contrôle intérimaire d'une MRC portant sur les dispositions de la PPRLPI ne s'applique sur leur territoire.

État de situation au 31 mars 2017 sur la mise en place du Portail des connaissances sur l'eau. Indiquer :

- a. Le calendrier révisé des étapes de mise en place;
- b. Les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement;
- c. Les ETC consacrés annuellement de 2008-2009 à 2016-2017;
- d. La liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe.

a. Le calendrier révisé des étapes de mise en place

La première phase du projet PCE a été autorisée le 20 septembre 2011 par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) (C.T. 210604 pour un montant de 2 496 403 \$). Cette phase consistait à réaliser les travaux de conception permettant la mise en place d'une plateforme collaborative et d'un système de gestion de l'information géographique. La première phase du projet PCE a été divisée en deux étapes distinctes :

- Une première étape d'analyse préliminaire, complétée en 2011 par la transmission d'un dossier de présentation stratégique au SCT et décrivant l'ensemble du projet;
- Une seconde étape d'analyse et d'architecture, finalisée en juin 2015 par la livraison de l'architecture détaillée de la plateforme collaborative du PCE et de l'analyse préliminaire du système de gestion de l'information géographique.

Cette première phase du projet s'est terminée le 1^{er} octobre 2015, pour une dépense totale de 1,38 M\$, ce qui concluait les travaux sous-jacents à l'autorisation C.T. 210604 obtenue par le SCT. Cette phase a donc été complétée pour un montant inférieur de 1,12 M\$ par rapport à ce qui avait été autorisé au C.T.

En avril 2016, un repositionnement du projet a permis de confirmer la poursuite du projet en utilisant des solutions technologiques déjà en place au MDDELCC, soit la plateforme collaborative et l'Atlas géomatique, permettant ainsi la diminution des coûts et l'accélération de la mise en opération du Portail.

- La plateforme collaborative du Portail des connaissances sur l'eau inclut des espaces intranet et extranet uniquement (sites privés, semi-publics, publics), un site commun et la possibilité de créer des sites de collaboration, etc.
- Le système de gestion de l'information géographique retenu est l'Atlas géomatique du MDDELCC. Cet atlas permet une intégration efficace des données à référence spatiale provenant de différentes sources. Il permet également une visualisation et une analyse des données nécessaires à la gestion intégrée des ressources en l'eau (GIRE) sur un territoire donné. L'Atlas géomatique du MDDELCC est opérationnel depuis mars 2012.

Le 1^{er} novembre 2016, le SCT autorisait la seconde phase des travaux du projet PCE au montant de 899 466 \$ (C.T. 216967). Cette phase consiste à effectuer la réalisation technique, l'implantation et le déploiement du PCE, selon la nouvelle portée d'affaires. Les travaux de cette seconde phase sont actuellement en cours et s'échelonnent sur une période de 18 mois. La date de fin du projet est prévue en mai 2018.

b. Les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement

2010-2011 : 93 312 \$
 2011-2012 : 63 820 \$
 2012-2013 : 219 699 \$
 2013-2014 : 436 633 \$
 2014-2015 : 271 756 \$
 2015-2016 : 294 718 \$
 2016-2017 : 295 446 \$ au 28 février 2017

c. Les ETC consacrés annuellement de 2008-2009 à 2016-2017

2010-2011 : 0,3 ETC

2011-2012 : 0 ETC

2012-2013 : 0,26 ETC

2013-2014 : 0,9 ETC

2014-2015 : 1,67 ETC

2015-2016 : 0,48 ETC

2016-2017 : 0,36 ETC

d. La liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe

Voici, tel qu'inscrit à la réponse de la question générale n° 12 :

- La valeur totale des contrats pour le projet Portail des connaissances sur l'eau :
1 665 106 \$
- La liste des prestataires de service :
LGS, CGI, GP3, R3D, L-IPSE

ANNEXE - Synthèse des principales étapes du projet

Année financière	Étapes du projet
2010-2011	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse préliminaire du projet; • Dossier d'affaires et C.T. pour autorisation.
2011-2012	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du projet pour la phase d'architecture détaillée du Portail et analyse préliminaire du système de gestion de l'information géographique; • Soutien à la cartographie des connaissances sur l'eau; • Approbation du projet au SCT (C.T. 210604 - 20 septembre 2011).
2012-2013	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et lancement de l'appel d'offres; • Travaux de démarrage de l'architecture détaillée du Portail.
2013 -2014	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture détaillée du Portail qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude de positionnement sur le volet Internet du Portail, ○ Architecture informationnelle, ○ Architecture de sécurité, ○ Organisation du travail et politiques du Portail, ○ Gestion du changement, ○ Architecture technologique, ○ Assurance qualité; • Travaux de démarrage de l'analyse préliminaire de la plateforme de gestion de l'information géographique sur l'eau.
2014-2015	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture détaillée du Portail (poursuite des travaux); • Analyse préliminaire de la plateforme de gestion de l'information géographique sur l'eau (poursuite des travaux).
2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture détaillée du Portail (finalisation des travaux); • Analyse préliminaire de la plateforme de gestion de l'information géographique sur l'eau (finalisation des travaux); • Bilan et recommandations au SCT.
2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> • Repositionnement du projet (avril 2016); • Dépôt du C.T. et du dossier d'affaires (juillet 2016); • Approbation de la phase « Réalisation et déploiement » au SCT (C.T. 216967 – 1^{er} novembre 2016); • Début des travaux de la phase « Réalisation, implantation et déploiement ».

État de situation au 31 mars 2017 sur le plan d'action du Ministère pour couvrir les zones orphelines des PACES.

L'inventaire réalisé entre 2008 et 2015 dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines a permis de couvrir 75 % du territoire municipalisé du Québec.

Une somme de 9 M\$ a été annoncée dans le budget 2017-2018 pour compléter, dans les cinq prochaines années, la couverture du territoire municipalisé et pour mener des projets spécifiques aux îles-de-la-Madeleine et en territoire cri.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 38

Ventiler par année, de 2017-2018 à 2021-2022, les régions du territoire municipalisé visées par la mesure du budget 2017-2018 pour bonifier les connaissances sur les eaux souterraines.

Les modalités du programme pour la période 2017-2022 sont en élaboration.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 39

Indiquer si les 9 M \$ prévus d'ici 2021-2022 par la mesure du budget 2017-2018 pour bonifier les connaissances sur les eaux souterraines permettront de couvrir 100 % du territoire municipalisé.

Les modalités du programme pour la période 2017-2022 sont en élaboration.

Gestion intégrée du Saint-Laurent

État de situation au 31 mars 2017, incluant les sommes injectées en 2016-2017, du suivi de l'engagement de mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Fournir :

- a. un état d'avancement de la mise en place des tables de concertation régionales (TCR) en 2016-2017;
- b. l'échéancier de la mise en place des TCR en 2017-2018 et les années suivantes.

L'état d'avancement de la mise en place des Tables de concertation régionales (TCR) est présenté au tableau suivant :

Nom de la zone	État d'avancement
Zone de Québec	<ul style="list-style-type: none"> • 20 novembre 2012 : désignation officielle de la Communauté métropolitaine de Québec par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. • 17 janvier 2013 : signature de la convention par les deux parties. • 4 mars 2014 : assemblée de fondation. • En cours : planification stratégique et plan d'action.
Zone du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • 3 juin 2014 : désignation du Comité ZIP Jacques-Cartier. • 15 octobre 2014 : signature de la convention par les deux parties. • 29 septembre 2015 : assemblée de fondation. • En cours : analyse de zone.
Zone du lac Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • 8 février 2013 : désignation du Comité ZIP du lac Saint-Pierre. • 18 juin 2013 : signature de la convention par les deux parties complétée. • 6 février 2014 : assemblée de fondation. • En cours : analyse de zone
Zone des Îles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> • 24 février 2014 : désignation du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. • 5 août 2014 : signature de la convention par les deux parties. • 25 septembre 2015 : assemblée de fondation. • En cours : analyse de zone
Zone du sud de l'Estuaire moyen	<ul style="list-style-type: none"> • 11 avril 2013 : désignation du Comité ZIP du sud de l'Estuaire. • 3 juillet 2013 : signature de la convention par les deux parties. • 5 mai 2014 : assemblée de fondation. • En cours : analyse de zone
Zone de l'Estuaire fluvial	<ul style="list-style-type: none"> • 14 août 2015 : désignation du Comité ZIP Les Deux Rives. • 4 décembre 2015 : signature de la convention par les deux parties. • Novembre ou décembre 2016 : prévision de l'assemblée de fondation. • En cours : analyse de zone

Concernant les sommes injectées en 2016-2017, chaque TCR a reçu un budget annuel de 125 000 \$.

État de situation au 31 mars 2017, incluant les sommes injectées en 2016-2017, du suivi de l'engagement d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Fournir l'échéancier pour 2017-2018.

Le Québec dispose d'une réglementation qui assure à la population un approvisionnement en eau potable de qualité, selon les standards parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Des investissements publics de l'ordre de 1,5 G\$ ont été faits depuis 2001 dans le cadre de la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable. Une stratégie de protection des sources permettrait d'assurer la pérennité de ces investissements.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) maintient sa volonté d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. D'ailleurs, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection fournit l'assise à la mise en œuvre de la première étape de cette stratégie. Le Règlement prévoit, en effet, certaines mesures minimales de protection des sources servant à l'alimentation en eau potable; il exige également que les prises d'eau municipales qui alimentent plus de 500 personnes fassent l'objet d'une analyse de leur vulnérabilité. Cette analyse de vulnérabilité devra être complétée et transmise au MDDELCC au plus tard en avril 2021.

En soutien à la démarche d'analyse de vulnérabilité, le MDDELCC a publié le *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec* afin d'encadrer et d'uniformiser la réalisation de cette démarche. De plus, il a tenu plusieurs webinaires et réalisé des présentations lors de congrès et colloques pour fournir de la formation aux municipalités sur le sujet.

Le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec permet de répondre à l'engagement d'offrir un soutien financier aux municipalités dans l'amélioration de la protection de leurs sources d'approvisionnement en eau potable. En effet, 37 M\$ y ont été alloués sur les cinq prochaines années pour la mise en œuvre d'un programme d'aide financière destiné à cette fin.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 42

Ventiler les sommes prévues par la mesure du budget 2017-2018 pour améliorer la protection des sources d'eau potable, et ce, par type de priorités mentionnées dans le budget :

- a. réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités;**
 - b. compensation des agriculteurs affectés par de nouvelles mesures de protection des sources prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);**
 - c. mise en place de mesures de protection des sources d'eau potable.**
-

Les modalités du programme sont en élaboration.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 43

Ventiler par année, de 2017-2018 à 2021-2022, le nombre estimé de municipalités concernées par la mesure du budget 2017-2018 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Les modalités du programme sont en élaboration.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 44

Fournir les critères que devront remplir les municipalités pour pouvoir bénéficier de la mesure du budget 2017-2018 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Les modalités du programme sont en élaboration.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 45

Ventiler par année, de 2017-2018 à 2021-2022, le nombre estimé d'agriculteurs concernés par la mesure du budget 2017-2018 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.

Les modalités du programme sont en élaboration.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 46

Fournir le coût moyen estimé par le Ministère pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités, selon le type d'actions :

- a) caractérisation du prélèvement d'eau;
 - b) délimitation des aires de protection;
 - c) inventaire et évaluation des éléments qu'on retrouve dans les aires de protection et qui sont susceptibles d'affecter la quantité et la qualité de l'eau pouvant expliquer les problèmes avérés de quantité ou de qualité d'eau.
-

L'étude d'impact économique réalisée au sujet du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) indique que le coût moyen estimé est de :

- 15 000 \$ pour les sources d'eau souterraine;
- 60 000 \$ pour les sources d'eau potable en eau de surface.

Source : Étude d'impact économique – Règlement sur le captage des eaux et leur protection, Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés, 9 juillet 2014.

L'estimation a été produite de façon globale en tenant compte de l'ensemble des actions à réaliser pour produire l'analyse de vulnérabilité propre aux deux types de situations. Les coûts moindres associés à la production du rapport pour une source d'eau souterraine découlent notamment du fait que la délimitation des aires de protection et l'évaluation de leur vulnérabilité était déjà exigée depuis 2005 dans le cadre du Règlement sur le captage des eaux souterraines.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 47

Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées à la formation depuis l'adoption du RPEP. Ventiler par année.

Depuis le 14 août 2014, plusieurs formations et présentations sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ont été données, tant à l'intention du personnel du Ministère qu'à celle de clientèles externes :

Période	Nombre de formations offertes
14 août au 31 décembre 2014	8
1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	21
1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	12
1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	4

Les durées de formations se sont échelonnées de 30 minutes à 7 heures selon les cas.

Fournir une ventilation de l'allocation des montants totalisant 1,9 M\$ d'impacts organisationnels prévus pour la période 2014-2018 après l'édiction du RPEP.

Le tableau 25 de l'étude d'impact économique du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) présente les impacts organisationnels de la mise en œuvre du RPEP. Ce tableau indique que l'application des dispositions relatives aux hydrocarbures nécessiterait 1,877 M\$ au cours de la période 2014-2018.

Ce montant de 1,877 M\$ a été établi en supposant qu'une moyenne de cinq nouveaux puits pétroliers ou gaziers seraient aménagés chaque année. Cette hypothèse a permis d'établir le nombre d'ETC requis pour réaliser l'analyse des demandes reçues et le contrôle de la conformité réglementaire.

Le nombre de nouveaux puits pétroliers aménagés jusqu'au 31 mars 2017 s'est avéré beaucoup plus faible que l'hypothèse utilisée en 2014. En conséquence, les impacts organisationnels réels sont moindres qu'anticipés.

Indiquer le nombre de municipalités concernées par la transmission d'analyses de vulnérabilité d'ici avril 2021. Indiquer le nombre de municipalités ayant complété le processus au 31 mars 2017.

Nombre de municipalités concernées

Selon l'étude d'impact économique réalisée au sujet du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, 375 municipalités alimentées en eau souterraine et 238 municipalités alimentées en eau de surface devront fournir un rapport d'analyse de vulnérabilité d'ici le 1^{er} avril 2021.

Source : Étude d'impact économique – Règlement sur le captage des eaux et leur protection, Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés, 9 juillet 2014.

Nombre de municipalités ayant transmis un rapport d'analyse de vulnérabilité

Au 31 mars 2017, huit municipalités ont transmis au Ministère un rapport d'analyse de vulnérabilité.

L'obligation de transmettre un rapport d'analyse de vulnérabilité ne prend cependant effet, pour les municipalités visées, que le 1^{er} avril 2021. Il n'est donc pas surprenant que peu l'aient fait jusqu'à présent, particulièrement dans le contexte où le rapport doit ensuite être mis à jour cinq ans après sa transmission.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 50

Indiquer le rôle et les budgets annuels dédiés aux OBV dans la mise en œuvre de la Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Indiquer le budget réservé en 2016-2017 et celui prévu en 2017-2018 à la concertation des acteurs de l'eau et à la mise en œuvre des actions au niveau des municipalités et des MRC pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable.

La Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable est présentement en élaboration.

Néanmoins, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté le 16 juillet 2014, fournit l'assise à la mise en œuvre de la première étape du projet de stratégie en prévoyant certaines mesures minimales de protection des sources servant à l'alimentation en eau potable et en exigeant que les municipalités produisent une analyse de vulnérabilité pour leurs prises d'eau potable alimentant plus de 500 personnes. Cette analyse de vulnérabilité devra être complétée et transmise au Ministère au plus tard le 1^{er} avril 2021.

Afin de soutenir les municipalités, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a publié en avril 2015 un guide technique précisant la démarche d'analyse de vulnérabilité que les municipalités doivent compléter. Dans ce guide, le Ministère souligne l'importance, pour les municipalités, d'obtenir une collaboration des divers intervenants des territoires visés.

Dans le cadre de la démarche d'analyse de vulnérabilité, le MDDELCC favorise le partage d'information et la concertation entre les municipalités, de même que l'implication accrue des organismes de bassin versant et des tables de concertation régionale, selon les secteurs dans lesquels se situent les prises d'eau potable visées. Il s'agit d'une orientation véhiculée par le guide technique ainsi que par les représentants du MDDELCC dans le cadre des sessions d'information réalisées sur le sujet.

Aucun budget n'a été dédié, en 2016-2017, au soutien à la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable.

État d'avancement des actions menées par le MDDELCC au sein de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMOT au 31 mars 2017, et actions prévues pour 2017-2018. Préciser les sommes engagées en 2016-2017 et celles prévues pour 2017-2018.

Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde par habitant. Le fait que le Québec possède 3 % des ressources mondiales renouvelables en eau douce a contribué au siècle dernier à l'implantation d'industries et de pratiques culturelles dont la demande en eau était élevée.

Un changement progressif des pratiques est en cours dans un contexte global des changements climatiques et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) collabore avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'atteinte des différents objectifs de la Stratégie d'économie d'eau potable :

Objectif 1 énoncé par la Stratégie: S'inscrire dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau;
et
Objectif 3 énoncé par la Stratégie: S'inscrire dans une optique de gestion intégrée de l'eau dans une perspective de développement durable;

Action menée par le MDDELCC pour contribuer à l'atteinte des objectifs 1 et 3 :

Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté le 16 juillet 2014, a permis de mettre en œuvre un nouveau régime d'autorisation des prélèvements d'eau qui leur confère un caractère renouvelable. Il a aussi introduit l'obligation pour les municipalités de réaliser une analyse de vulnérabilité de leurs prises d'eau potable, tant au point de vue de la quantité d'eau prélevée que de la qualité.

Objectif 2 énoncé par la Stratégie: Respecter l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

Action menée par le MDDELCC pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 2 :

Dans le cadre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, signée en 2005, le MDDELCC a publié, en septembre 2013, un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau pour les volets municipaux, industriels et agricoles. Ce programme prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures dans le but de conserver l'eau, de l'utiliser efficacement et de diminuer le gaspillage dans plusieurs secteurs d'activité.

Objectif 4 énoncé par la Stratégie: Réaliser les objectifs en utilisant une approche concertée avec les partenaires;

Action menée par le MDDELCC pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 4 :

Le MDDELCC a contribué, en 2016-2017, pour 10 000 \$ au programme annuel de Réseau Environnement nommé « Programme d'économie d'eau potable » qui vise la sensibilisation des citoyens à l'usage raisonnable de l'eau potable à des fins domestiques. En 2016-2017, ce sont 90 municipalités (représentant 2,6 millions de citoyens) qui y ont participé.

Fournir le plan d'action mis à jour au 31 mars 2017 de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2012-2013, chapitre 6: « Contrôle et surveillance de la production d'eau potable »). Échéancier de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'est engagé à donner suite à l'ensemble des recommandations présentées dans le rapport du Vérificateur général du Québec publié le 20 février 2013 portant sur le contrôle et la surveillance de la production d'eau potable, de même que celles émises par la Commission de l'administration publique lors de l'audition de l'automne 2013. Le Ministère a élaboré un plan d'action à la suite de cette vérification.

Plusieurs mesures ont été prises par le Ministère pour donner suite aux recommandations et corriger des lacunes identifiées :

- des vérifications ont été réalisées avec les partenaires concernés pour s'assurer de la révision périodique des programmes de formation et de qualification des opérateurs en eau potable;
- le MDDELCC a modifié ses pratiques en matière de vérification du respect des obligations relatives à la certification des opérateurs, au respect des fréquences d'échantillonnage et à l'inspection des stations de production d'eau potable, et a établi des balises d'intervention le cas échéant;
- le MDDELCC a formé des comités de travail pour déterminer des moyens de vérification appropriés pour la qualité du processus d'échantillonnage ainsi que pour assurer un degré d'efficacité équivalent à une inspection dans le contrôle des usines de production d'eau potable et les recommandations de ces comités sont actuellement mises en place et intégrées dans les activités de contrôle.

Les guides et outils mis à la disposition des responsables de systèmes de distribution d'eau potable par le Ministère sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/reglement.htm>

État de la situation au 31 mars 2017 de la fixation des exigences de rejet qui assurent le respect de la capacité de support des milieux récepteurs et le maintien des usages de l'eau (recommandation du Commissaire au développement durable).

Le MDDELCC a complété et a publié en octobre 2014 un document exposant les orientations pour la délivrance de la première attestation d'assainissement et les exigences qui seront formulées aux municipalités; le document est disponible sur le site Web du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/orientations.pdf>

Un bilan des charges en phosphore, qui évalue la contribution attribuable aux différents secteurs d'activités dans les principaux bassins versants du Québec, a été publié au début de l'année 2017 sur le site web du MDDELCC : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/phosphore/charge-phosphore-azote-mes2009-2012.htm

Fournir le bilan des charges en phosphore sur les différents bassins versants du Québec afin d'évaluer la part attribuable aux rejets municipaux et les gains possibles d'un resserrement des normes de rejet (prévu pour 2017-2018).

Un bilan des charges en phosphore, qui évalue la contribution attribuable aux différents secteurs d'activités dans les principaux bassins versants du Québec, a été publié au début de l'année 2017 sur le site web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/phosphore/charge-phosphore-azote-mes2009-2012.htm

QUESTION PARTICULIÈRE N° 55

Indiquer le volume annuel d'eaux usées déversé par chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2016-2017.

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 56

Fournir la liste des exploitants d'OMAE ne respectant pas en 2016-2017 l'obligation d'installation d'enregistreurs de débordement inscrite au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Cette information n'est pas disponible.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 57

Fournir la liste des exploitants d'OMAE ne respectant pas en 2016-2017 l'obligation de transmission d'un rapport annuel dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Selon le ROMAEU, le rapport annuel de l'année 2015 devait être transmis au plus tard le 1^{er} avril 2016. Le MDDELCC a reçu 792 bilans annuels 2015 sur un total de 838 (95 %).

Les rapports annuels de 2016 qui devaient être transmis au MDDELCC au plus tard le 1^{er} avril 2017 sont en cours de compilation.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 58

Fournir la liste des exploitants d'OMAE ne respectant pas en 2016-2017 l'obligation de suivi des rejets de l'ensemble des stations d'épuration dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Le MDDELCC ne détient pas de bilan ou de rapport présentant ces informations.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 59

Indiquer, pour le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, les critères d'appréciation à portée environnementale transmis par le Ministère à l'intention du MAMOT pour l'évaluation des projets qualifiés.

La question doit être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui est responsable de ce dossier.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 60

Fournir la liste des attestations d'assainissement municipales délivrées en 2016-2017 en application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Aucune attestation d'assainissement municipale n'a été délivrée en 2016-2017.

Dans la dernière année, pour assurer le soutien à la délivrance des attestations, le Ministère a développé un système informatique, Système sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU). Le déploiement du système a débuté le 1^{er} janvier 2017 et se poursuivra jusqu'à l'été 2017. Ce système permettra la production des attestations.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 61

Indiquer le nombre de visites d'évaluation de l'exploitation des infrastructures municipales d'assainissement réalisées annuellement par des techniciens en eau et assainissement du ministère, en 2016-2017 et pour les 3 dernières années.

Le MDDELCC ne fait pas de visites d'évaluation de l'exploitation des infrastructures municipales d'assainissement, mais réalise plutôt des inspections.

À cet effet, nous vous référons à la question 62 des renseignements particuliers.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 62

Préciser, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, le nombre d'inspections réalisées annuellement par le CCEQ des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, en précisant le nombre de vérifications des avis de déversement et le nombre d'inspections effectuées à la suite de plaintes.

Le Ministère effectue un suivi des exigences du ROMAEU et planifie le contrôle et les inspections en ce sens.

En 2016-2017, 72 inspections ont été réalisées pour le programme de contrôle « M-6 - Contrôle environnemental des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAE) et 902 vérifications ont été réalisées.

	M-6 Avis de déversement		M-6 OMAE	
	Inspection	Autres interventions de contrôle	Inspection	Autres interventions de contrôle
2016-17	15	50	57	852

QUESTION PARTICULIÈRE N° 63

Fournir le nombre de débordements d'eaux usées répertoriés pour chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées. Préciser :

- a. le lieu et le nom de l'installation concernée;**
 - b. le nombre de débordements qui ont eu lieu et les dates;**
 - c. les causes;**
 - d. les mesures prises ou planifiées par l'exploitant pour prévenir, atténuer, ou éliminer les débordements.**
-

Le MDDELCC ne détient pas de bilan ou de rapport présentant ces informations.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 64

Fournir la liste des avis de non-conformité et des avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire pour un ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2016-2017. Préciser :

- a. l'exploitant d'ouvrage municipal visé;
 - b. le type de document;
 - c. l'objet du document;
 - d. la référence légale;
 - e. le montant de la sanction administrative pécuniaire;
 - f. le libellé;
 - g. le montant de la sanction pénale, le cas échéant.
-

- Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 11 avis de réclamation (SAP) ont été émis (voir annexe I)
- Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 113 avis de non-conformité ont été émis. (voir annexe II)

ANNEXE I : Nombre d'avis de réclamation (SAP) émis du 2016-04-01 au 2017-03-31

Exploitant	Règlement	Art. R	Libellé	Montant (\$)
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Lyster	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Bryson	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Larouche	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Péribonka	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000

Exploitant	Règlement	Art. R	Libellé	Montant (\$)
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Saint-Stanislas	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	20 (1)	A fait défaut de transmettre un avis ou de fournir toute information ou tout plan ou rapport ou ne respecte pas les délais ou les conditions fixées pour leur production conformément à l'article [].	1 000
Ville de Paspébiac	Q-2 Loi sur la qualité de l'environnement	20 et 115.26	A enfreint la prohibition prévue au deuxième alinéa de l'article 20 relativement à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet d'un contaminant dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens, soit avoir rejeté sur la plage des eaux usées en provenance de votre réseau d'égout.	10 000
Total				20 000

ANNEXE II : Nombre d'avis de non-conformité émis du 2016-04-01 au 2017-03-31

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de Campbell's Bay	Inspection	Manquement au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la Municipalité de Campbell's-Bay			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	10 al. 1	Ne pas avoir fait exécuter l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.	1
Municipalité de la paroisse de Sainte-Françoise	Inspection	M-6 Contrôle des OMAEU 2016-2017 Station d'épuration des eaux usées Sainte-Françoise Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	12	Ne pas avoir transmis le rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage. selon les délais et les conditions fixés pour sa production, à savoir au plus tard 42 jours suivant la fin de chaque mois et par voie électronique.	1
						13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	
						4 al. 1	Ne pas avoir mesuré le débit journalier des eaux usées traitées à l'aide d'un appareil permettant de mesurer le débit avec une marge d'erreur inférieure à 15% de la valeur réelle.	
						4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	
						9 al. 1	Ne pas avoir répertorié tous les débordements d'eaux usées qui se produisent à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées selon l'une des méthodes prescrites.	
		r. 3 : Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	12, partie 2	Avoir utilisé, pendant les heures de production, un équipement visé, alors qu'il ne fonctionne pas de façon optimale, à savoir	1			

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite	Inspection	Problématique aux étangs non aérés de la municipalité de Sainte-Marguerite.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 1	Ne pas avoir avisé le ministre lors d'un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2015.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13 4 al. 1	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production. Ne pas avoir mesuré le débit journalier des eaux usées traitées à l'aide d'un appareil permettant de mesurer le débit avec une marge d'erreur inférieure à 15% de la valeur réelle.	1
Municipalité de la paroisse de Saint-Tharcisus	Inspection	Station d'épuration des eaux usées Saint-Tharcisus Non-conformité au ROMAEU			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	12	Ne pas avoir transmis le rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage selon les délais et les conditions fixés pour sa production, à savoir au plus tard 42 jours suivant la fin de chaque mois et par voie électronique.	1
						13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	
						4 al. 1	Ne pas avoir mesuré le débit journalier des eaux usées traitées à l'aide d'un appareil permettant de mesurer le débit avec une marge d'erreur inférieure à 15% de la valeur réelle.	
			LQE	115.25 (2)			A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit	1
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	Inspection	Non-respect du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 1	Ne pas avoir avisé le ministre lors d'un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout.	1
Municipalité de Péribonka	Inspection	Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement, municipalité de Péribonka			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	14 al. 1	Ne pas avoir constitué, conservé et tenu à jour un registre relativement à l'exploitation de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Guy	Inspection	Station d'épuration des eaux usées Saint-Guy	LQE	32 al. 2			Avoir procédé à des travaux de reconstruction [d'aqueduc, d'appareils pour la purification de l'eau, d'égout, de dispositifs pour le traitement des eaux usées] avant d'en avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation.	1
Municipalité de Saint-Mathieu	Inspection	Travaux au poste de pompage d'eaux usées PP1 à Saint-Mathieu-de-Laprairie	LQE	123.1	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 1	Ne pas avoir avisé le ministre lors d'un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout.	1
						15 al. 2	Ne pas avoir fourni les informations requises ou ne pas avoir respecté le délai prescrit.	
							Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le [date de délivrance] pour [objet de l'autorisation], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir [conditions non respectées].	
Municipalité de Saint-Stanislas	Inspection	Ouvrage municipal des eaux usées	LQE	123.1	r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	14 al. 1	Ne pas avoir constitué, conservé et tenu à jour un registre relativement à l'exploitation de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées.	1
						14 al. 2	Ne pas avoir fourni au ministre, sur demande, toute information contenue au registre.	
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
						9 al. 1	Ne pas avoir répertorié tous les débordements d'eaux usées qui se produisent à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées selon l'une des méthodes prescrites.	
						9 al. 3	Ne pas avoir maintenu en bon état de fonctionnement en tout temps l'appareil permettant d'enregistrer les débordements des eaux usées.	

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Stanbridge East	Inspection	Ne pas avoir transmis au ministre les rapports annuels des années 2014 et 2015 tel que prévu à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour la station d'épuration des eaux usées de la municipalité de Stanbridge East			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Village de Saint-Célestin	Inspection	Information suite à l'inspection de contrôle de l'OMAE de Saint-Célestin en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	12	Ne pas avoir transmis le rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage selon les délais et les conditions fixés pour sa production, à savoir au plus tard 42 jours suivant la fin de chaque mois et par voie électronique.	1
						6 al. 3 partie 2	Ne pas avoir analysé les échantillons prélevés selon la procédure établie, à savoir	
						9 al. 1	Ne pas avoir répertorié tous les débordements d'eaux usées qui se produisent à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées selon l'une des méthodes prescrites.	
Ville de Lac-Brome	Inspection pour suivi de manquement	Avoir utilisé un équipement de traitement des eaux usées qui n'est pas en bon état de marche sur le lot 4 992 004 du cadastre du Québec à Lac-Brome			r. 3 : Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	12, partie 1	Avoir utilisé ou installé un équipement visé qui n'est pas en bon état de fonctionnement, à savoir	1
Municipalité de Saint-Boniface	Suivi de manquement sans inspection	Plan d'action non transmis dans le délai prévu à l'article 30 du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	30 al. 2, partie 1	Ne pas avoir transmis au ministre un plan d'action sur les mesures à prendre pour se conformer aux normes prévues et un calendrier de mise en oeuvre de ces mesures dans le délai prévu.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	Suivi de manquement sans inspection	Rapport annuel 2015 non transmis dans le délai prévu à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Vérification (autre qu'inspection)	Rapport annuel 2015 non transmis dans le délai prévu à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité du village de Tring-Jonction	Suivi de manquement sans inspection	Vérification des éléments manquants au rapport annuel, transmis le 2016-07-25.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification de la transmission du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Tring-Jonction.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Tring-Jonction.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité d'East Broughton	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité d'East Broughton			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	7 al. 2	Ne pas avoir effectué les essais de toxicité aiguë conformément aux fréquences et à la procédure prescrites.	1
Municipalité de Beaumont	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (15780-1)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (19105-4)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de Grand-Saint-Esprit	Suivi des données transmises par l'exploitant	Non conformités constatées suite à la vérification du rapport annuel 2015 de l'OMAE de la municipalité du Grand-Saint-Esprit			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	12	Ne pas avoir transmis le rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage selon les délais et les conditions fixés pour sa production, à savoir au plus tard 42 jours suivant la fin de chaque mois et par voie électronique.	1
						13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	
						4 al. 1	Ne pas avoir mesuré le débit journalier des eaux usées traitées à l'aide d'un appareil permettant de mesurer le débit avec une marge d'erreur inférieure à 15% de la valeur réelle.	
						4 al. 2 partie 1	Ne pas avoir maintenu l'appareil de mesure de débit journalier en bon état de fonctionnement en tout temps.	
						4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	
						6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
						9 al. 1	Ne pas avoir répertorié tous les débordements d'eaux usées qui se produisent à l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées selon l'une des méthodes prescrites.	
Municipalité de Lac-des-Aigles	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Lac-des-Aigles			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	1
Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification de la transmission du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de la paroisse de Saint-Donat	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Donat (Bas-Saint-Laurent)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults	Suivi des données transmises par l'exploitant	Retard de transmission du rapport annuel 2015 pour l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Brigitte-des-Saults			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de la paroisse de Sainte-Irène	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Station d'épuration des eaux usées Parc régional Val-d'Irène			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
						6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
Municipalité de la paroisse de Sainte-Sabine	Suivi des données transmises par l'exploitant	Transmission du rapport annuel pour l'année 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour la municipalité de Sainte-Sabine.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour la municipalité de Sainte-Sabine.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	8 al. 1 (1)	Avoir exploité un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées ayant subi des débordements d'eaux usées dans l'environnement en temps sec.	1
Municipalité de la paroisse de Saint-Jules	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Jules	LQE	123.1			Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le [date de délivrance] pour [objet de l'autorisation], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir [conditions non respectées].	1
Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Léon-le-Grand (La Matapédia)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
Municipalité de la paroisse de Saint-	Suivi des données	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Malachie	transmises par l'exploitant	des eaux usées de la municipalité de Saint-Malachie			d'assainissement des eaux usées	6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Séverin.	LQE	123.1			Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le [date de délivrance] pour [objet de l'autorisation], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir [conditions non respectées].	1
Municipalité de Leclercville	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel pour l'année 2015 - Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	1
Municipalité de Lyster	Suivi des données transmises par l'exploitant	Retard de transmission du rapport annuel 2015 pour l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Lyster			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Manseau	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 pour l'OMAE de Manseau			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Vérification (autre qu'inspection)	Enregistreurs électroniques de débordement nécessaires aux ouvrages de surverses (PP Principal et Rég. St-Georges (riv. du Chêne)) pour l'OMAE de Manseau.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	
Municipalité de Pierreville	Suivi des données transmises par l'exploitant	as			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Alexandre-de-Kamouraska			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet	Suivi des données transmises par	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux	6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
	l'exploitant				usées			
Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire	Suivi des données transmises par l'exploitant	Rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel pour l'année 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Municipalité de Sainte-Justine	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2015.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Elzéar	Suivi des données transmises par l'exploitant	Transmission du rapport annuel 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce	Suivi des données transmises par l'exploitant	Transmission du rapport annuel 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier	Suivi des données transmises par l'exploitant	Rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey	Suivi des données transmises par l'exploitant	Retard de transmission du rapport annuel 2015 pour l'OMAE de Saint-Félix-de-Kingsey			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Ferdinand	Suivi des données transmises par l'exploitant	Non conformités constatées suite à la vérification du rapport annuel 2015 pour l'OMAE de Saint-Ferdinand			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	1
						7 al. 2	Ne pas avoir effectué les essais de toxicité aiguë conformément aux fréquences et à la procédure prescrites.	

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de Saint-François-du-Lac	Suivi des données transmises par l'exploitant	Délais de transmission de l'avis de déversement au PP Principal du 24 au 27 décembre 2016			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 2	Ne pas avoir fourni les informations requises ou ne pas avoir respecté le délai prescrit.	1
Municipalité de Saint-Gilles	Suivi des données transmises par l'exploitant	Transmission du rapport annuel pour l'année 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel pour l'année 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Gilles			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Municipalité de Saint-Isidore	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	1
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine (27210-1)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	1
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification des rapports annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel pour l'année 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières (18005-1).			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	Suivi des données transmises par l'exploitant	Retard de transmission du rapport annuel 2015 pour l'OMAE de Saint-Léonard-d'Aston			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	Suivi des données	Vérification du rapport annuel 2015 - Ouvrage municipal d'assainissement			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
	transmises par l'exploitant	des eaux usées de Saint-Michel-du-Squatec			d'assainissement des eaux usées	6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
Municipalité de Saint-Raphaël	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Raphaël.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Municipalité de Saint-Wenceslas	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 pour l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Wenceslas			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	12	Ne pas avoir transmis le rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage. selon les délais et les conditions fixés pour sa production, à savoir au plus tard 42 jours suivant la fin de chaque mois et par voie électronique.	1
						13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	
						4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	
						6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
Municipalité de Sayabec	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sayabec			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Municipalité de Val-Alain	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Val-Alain.	LQE	123.1			Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le [date de délivrance] pour [objet de l'autorisation], ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir [conditions non respectées].	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Laurier-Station.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Ville de Lévis	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	8 al. 1 (1)	Avoir exploité un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées ayant subi des débordements d'eaux usées dans l'environnement en temps sec.	1
Ville de Matane	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Matane (Petit-Matane)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Vérification du rapport annuel 2015 - Station d'épuration des eaux usées Matane			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Ville de Princeville	Suivi des données transmises par l'exploitant	Non conformités constatées dans le cadre du rapport annuel 2015 - OMAE de Princeville			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	12	Ne pas avoir transmis le rapport mensuel comprenant les mesures de débit, les résultats d'analyse d'échantillons, les mesures de pH, les résultats des essais de toxicité, les relevés de débordement et les observations effectuées dans le cadre de l'exploitation de son ouvrage. selon les délais et les conditions fixés pour sa production, à savoir au plus tard 42 jours suivant la fin de chaque mois et par voie électronique.	1
						13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	
						15 al. 1	Ne pas avoir avisé le ministre lors d'un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout.	
						6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
						7 al. 2	Ne pas avoir effectué les essais de toxicité aiguë conformément aux fréquences et à la procédure prescrites.	

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Ville de Saint-Raymond	Suivi des données transmises par l'exploitant	Contrôle des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées - Ville de Saint-Raymond (No SOMAE: 34128-1)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 1	Ne pas avoir avisé le ministre lors d'un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout.	1
						7 al. 2	Ne pas avoir effectué les essais de toxicité aiguë conformément aux fréquences et à la procédure prescrites.	
Ville de Thetford-Mines	Suivi des données transmises par l'exploitant	Transmission du rapport annuel pour l'année 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Suivi des données transmises par l'exploitant	Transmission du rapport annuel pour l'année 2015 - Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Bouchette	Vérification (autre qu'inspection)	Manquements au Règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, municipalité de Bouchette			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	10 al. 1	Ne pas avoir fait exécuter l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.	1
						6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
Municipalité de Bryson	Vérification (autre qu'inspection)	non-transmission du rapport annuel 2015 de l'ouvrage municipal d'Assainissement des eaux usées de la municipalité de Bryson			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Vérification (autre qu'inspection)	Non-transmission du rapport annuel 2015 du l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux (OMAE) de la municipalité de Bryson			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Champlain	Vérification (autre qu'inspection)	Rapport annuel 2015 non transmis dans le délai prévu à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
		(ROMAEU)						
Municipalité de Dudswell	Vérification (autre qu'inspection)	Non-conformité à l'ouvrage d'assainissement des eaux usées de Dudswell			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 1	Ne pas avoir avisé le ministre lors d'un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout.	1
						8 al. 1 (1)	Avoir exploité un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées ayant subi des débordements d'eaux usées dans l'environnement en temps sec.	
Municipalité de Fassett	Vérification (autre qu'inspection)	Manquements au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, municipalité de Fassett			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
						6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	
Municipalité de Gallichan	Vérification (autre qu'inspection)	Non transmission du plan d'action pour l'aménagement d'une station d'épuration des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	30 al. 2, partie 1	Ne pas avoir transmis au ministre un plan d'action sur les mesures à prendre pour se conformer aux normes prévues et un calendrier de mise en oeuvre de ces mesures dans le délai prévu.	1
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	Vérification (autre qu'inspection)	non-transmission du rapport annuel 2015 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Vérification (autre qu'inspection)	Non-transmission du rapport annuel 2015 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux (OMAE) de la municipalité de Lac-Sainte-Marie			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Lamarche	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts	Vérification (autre qu'inspection)	Vérification des rapports annuels 2015 Ouvrage municipal d'assainissement des eaux (OMAE) La Trinité-des-Monts			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	Vérification (autre qu'inspection)	Réception du rapport annuel 2015 Station d'épuration des eaux usées Saint-Anaclet-de-Lessard			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de la paroisse de Saint-Arsène	Vérification (autre qu'inspection)	Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Arsène - Rapport annuel 2016			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
						6 al. 3 partie 1	Ne pas avoir prélevé des échantillons ou procéder à des mesures de l'effluent de la station aux fréquences prévues, à savoir	
	Vérification (autre qu'inspection)	Réception du rapport annuel 2015 Station d'épuration des eaux usées Saint-Arsène			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Larouche	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Petit-Saguenay	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Pontiac	Vérification (autre qu'inspection)	Manquement à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Pontiac (Quyon)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
	Vérification (autre qu'inspection)	Non-transmission du rapport annuel de l'ouvrage Municipal d'Assainissement des eaux (OMAE) de la municipalité de Pontiac (Quyon)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Poularies	Vérification (autre qu'inspection)	Non transmission du plan d'action pour l'aménagement d'une station d'épuration des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	30 al. 2, partie 1	Ne pas avoir transmis au ministre un plan d'action sur les mesures à prendre pour se conformer aux normes prévues et un calendrier de mise en oeuvre de ces mesures dans le délai prévu.	1
Municipalité de Roquemaure	Vérification (autre qu'inspection)	Non transmission du plan d'action pour l'aménagement d'une station d'épuration des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	30 al. 2, partie 1	Ne pas avoir transmis au ministre un plan d'action sur les mesures à prendre pour se conformer aux normes prévues et un calendrier de mise en	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
					usées		oeuvre de ces mesures dans le délai prévu.	
Municipalité de Roxton Pond	Vérification (autre qu'inspection)	Non-respect des obligations réglementaires sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Vérification (autre qu'inspection)	Non-respect du délai prescrit - Avis de déversement # 1091 (SOMAEU) produit dans SOMAEU le 2 mars 2017 et concernant la défaillance d'équipement survenue du 19 janvier 2017 au 2 février 2017			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 2	Ne pas avoir fourni les informations requises ou ne pas avoir respecté le délai prescrit.	1
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Vérification (autre qu'inspection)	transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Gédéon	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Saint-Justin	Vérification (autre qu'inspection)	Non respect de l'article 9 alinéas 2 et l'article 31 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), concernant l'installation d'un enregistreur électronique de débordement (EED), tel que prévu par le règlement.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	31	Ne pas avoir installé un appareil permettant d'enregistrer les débordements d'eaux usées conforme.	1
						9 al. 2	Ne pas avoir installé un appareil permettant d'enregistrer les débordements d'eaux usées dans le délai prévu.	
Municipalité de Saint-Modeste	Vérification (autre qu'inspection)	Vérification du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	6 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
Municipalité de Saint-Pacôme	Vérification (autre qu'inspection)	Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Pacôme			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	4 al. 2 partie 2	Ne pas avoir étalonné l'appareil de mesure de débit journalier au moins une fois par année.	1
Municipalité de Saint-Vianney	Vérification (autre qu'inspection)	Réception du rapport annuel 2015 Station d'épuration des eaux usées - Saint-Vianney			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité de Weedon	Vérification (autre qu'inspection)	Weedon (secteur St-Gérard) - OMAEU de Weedon (St-Gérard). Vérifier le rapport annuel 2015.			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité du village de Grandes-Piles	Vérification (autre qu'inspection)	Rapport annuel 2015 non transmis dans le délai prévu à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Municipalité du village de Sainte-Jeanne-d'Arc	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Ville de Gatineau	Vérification (autre qu'inspection)	Manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées sur le réseau d'égout de Mason Angers, municipalité de Gatineau			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 3	Ne pas avoir transmis au ministre dans les meilleurs délais une copie écrite par voie électronique de l'avis verbal.	1
			LQE	21			Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai.	
Ville de La Tuque	Vérification (autre qu'inspection)	Rapport annuel 2015 non transmis dans le délai prévu à l'article 13 du Règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1

Exploitant	Type d'intervention	Objet du document délivré	Loi	art. LQE	Règlement	art. R	Libellés	ANC
					usées			
	Vérification (autre qu'inspection)	Transmission du rapport annuel 2015			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	13	Ne pas avoir transmis le rapport visé selon les délais et les conditions fixés pour leur production.	1
Ville de Sherbrooke	Vérification (autre qu'inspection)	Non conformité au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	7 al. 1	Ne pas avoir respecté les normes de rejet prescrites, à savoir	1
Ville de Trois-Rivières	Vérification (autre qu'inspection)	Non-respect du délai prescrit			r. 34.1 : Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	15 al. 2	Ne pas avoir fourni les informations requises ou ne pas avoir respecté le délai prescrit.	1
							Total	113

Fournir la liste des stations d'épuration municipales existantes non conformes aux critères de performance du ROMAEU. Ventiler selon :

- a. les stations d'épuration à risque élevé;
- b. les stations d'épuration à risque moyen;
- c. les stations d'épuration à risque faible;

Fournir l'échéancier de mise à niveau pour chaque niveau de risque.

- a. Les stations d'épuration à risque élevé :
Nombre = 0
Mise à niveau requise d'ici le 31 décembre 2020

- b. Les stations d'épuration à risque moyen :
Nombre = 14
Mise à niveau requise d'ici le 31 décembre 2030

- c. Les stations d'épuration à risque faible :
Nombre = 50
Mise à niveau requise d'ici le 31 décembre 2040

Fournir la liste des municipalités avec réseaux d'égout municipaux sans station d'épuration et de station dotées uniquement d'un dégrillage. Fournir l'échéancier de mise à niveau.

La mise à niveau est requise au plus tard le 31 décembre 2020.

Tableau 1 : Municipalités avec réseaux d'égouts municipaux sans traitement ou avec dégrilleur seulement

Municipalité	Code géo	Région	Secteur	Dégrilleur
Biencourt	13055	1		
Esprit-Saint	10005	1		
Les Méchins	08005	1		OUI
Saint-Adelme	08030	1		
Sainte-Françoise	11030	1		
L'Anse-Saint-Jean	94210	2	Village (bassins 2 à 5) Route 170 (bassin 1)	OUI
Labrecque	93055	2		
MRC Maria-Chapdeleine (TNO Passes-Dangereuses)	92902	2	Collectivité de Sainte-Élizabeth-de-Proulx	
Notre-Dame-de-Lorette	92060	2		
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	91010	2		
Saint-Charles-de-Bourget	94085	2		OUI
Saint-Edmond-les-Plaines	92050	2		
Saint-Fulgence	94035	2		OUI
Sainte-Monique	93075	2		
Sainte-Rose-du-Nord	94230	2		
Saint-Eugène-d'Argentenay	92065	2		
Saint-Ludger-de-Milot	93080	2		
Saint-Thomas-Didyme	92045	2		
Baie-Sainte-Catherine	15065	3		
La Malbaie	15013	3	Saint-Fidèle	
Les Éboulements	16048	3	St-Joseph-de-la-Rive	OUI
Petite-Rivière-Saint-François	16005	3		
Saint-Irénée	15005	3		OUI
La Tuque	90012	4	Base radar Parent La Croche	
Saint-Boniface	51085	4		
Kingsbury	42070	5		
Authier	87050	8		
Angliers	85080	8		OUI
Belcourt	89050	8		
Belleterre	85065	8		
Champneuf	88005	8		
Chazel	87095	8		
Fugèreville	85055	8		
Gallichan	87020	8		
Guérin	85095	8		
La Reine	87080	8		
Latulipe-et-Gaboury	85060	8		
Nédélec	85100	8		
Normétal	87115	8		
Poularies	87035	8		
Rochebaucourt	88010	8		
Roquemaure	87015	8		
Sainte-Germaine-Boulé	87030	8		
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	87070	8		

Saint-Marc-de-Figuery	88040	8		
Val-d'Or	89008	8	Val-Senneville	
			DuBuisson	
Baie-Johan-Beetz	98035	9		OUI
Baie-Trinité	96005	9		
Blanc-Sablon	98005	9	Blanc-Sablon	OUI
	98005-2		Lourdes	OUI
Bonne-Espérance	98010-2	9	Riv. St-Paul	OUI
	98010		Vieux-Fort	OUI
Chute-aux-Outardes	96035	9		
Colombier	95050	9		
Franquelin	96015	9		
Havre-Saint-Pierre	98040	9		OUI
Les Bergeronnes	95018	9		
Les Escoumins	95025	9		OUI
L'Île-d'Anticosti	98020	9	Port Menier	OUI
Pointe-Lebel	96025	9	Parc Langlois/Parc Murray	
Port-Cartier	97022	9	Rivière Pentecôte	
Ragueneau	96040	9		
Sept-Îles	97005	9	Moisie-Malio tenam	OUI
Tadoussac	95005	9		OUI
Chapais	99020	10		
Matagami	99015	10		
Cap-Chat	04047	11		
Caplan	05060	11		OUI
Chandler	02040	11	Newport	OUI
Gaspé	03005	11	Rivière au Renard	OUI
Grande-Vallée	03020	11		OUI
Murdochville	03025	11		
Lac-Frontière	18010	12		
Saint-Adrien-d'Irlande	31095	12		
Saint-Alfred	27015	12		
Saint-Antoine-de-Tilly	33095	12	Village	OUI
	33095	12	Les Fonds	
Saint-Benjamin	28025	12	Morrissette-Station	
Sainte-Croix	33100	12		OUI
Saint-Frédéric	27065	12	Village Marie	
Saint-Fortunat	31030	12		
Saint-Michel-de-Bellechasse	19110	12		OUI
Saint-Pierre-de-Broughton	31135	12		
Saint-René	29050	12		
La Visitation-de-Yamaska	50085	17		
Pierreville	50113	17	Notre-Dame-de-Pierreville	
Sainte-Cécile-de-Lévrard	38060	17		
Sainte-Clotilde-de-Horton	39117	17		
Sainte-Marie-de-Blandford	38015	17		
Sainte-Monique	50057	17		
Sainte-Sophie-de-Lévrard	38040	17		
Sainte-Sophie-d'Halifax	32023	17		
Saint-Pierre-les-Becquets	38065	17		
Saint-Zéphirin-de-Courval	50090	17		

Tableau 2 : Municipalités avec rejets au pluvial sans traitement

Municipalité	Code géo	Région
Sainte-Florence	7010	1
Saint-François-Xavier-de-Viger	12025	1
Sainte-Pétronille	20030	3
Saint-Évariste-de-Forsyth	29025	12

QUESTION PARTICULIÈRE N° 67

Fournir les obligations financières additionnelles générées par l'application du ROMEAU et la mise en œuvre des exigences éventuellement incluses dans les attestations d'assainissement au cours de l'année 2016-2017, ainsi que pour les 10, 20 et 30 prochaines années. Ventiler par :

- a. Coût de mise aux normes des rejets;**
- b. Coût de réalisation des plans de réduction des débordements d'eaux usées.**

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Fournir le plan d'action mis à jour au 31 mars 2017 de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2012-2013, chapitre 5 : « Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales »). Échéancier de mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Le MDDELCC s'est engagé à donner suite à l'ensemble des recommandations émises par le Commissaire au développement durable dans son rapport 2012-2013 et portant sur le Contrôle et surveillance de l'assainissement des eaux usées municipales. Le Ministère a élaboré un plan d'action à la suite de cette vérification.

Plusieurs mesures ont été prises par le Ministère pour donner suite aux recommandations et corriger des lacunes identifiées.

Dans son rapport, le CDD a formulé les cinq recommandations suivantes au MDDELCC :

1. Fixer, en collaboration avec le MAMOT, des exigences de rejet qui assurent le respect de la capacité de support des milieux récepteurs et le maintien des usages de l'eau. À cet effet, ils doivent :
 - améliorer la cohérence des exigences avec les objectifs environnementaux de rejet et les objectifs de débordement établis;
 - mettre à jour la liste des milieux nécessitant d'être protégés et établir des exigences pour tous ces milieux.
2. Adopter, en collaboration avec le MAMOT, un calendrier de révision périodique des exigences de rejet qui tient compte de la capacité de support du milieu récepteur et qui favorise le maintien des usages de l'eau;
3. Développer des moyens pour mieux prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités lors de l'établissement des exigences, notamment celles relatives aux débordements et aux rejets de phosphore;
4. Développer une stratégie d'évaluation de la toxicité des rejets d'eaux usées provenant des infrastructures municipales d'assainissement;
5. Se doter de moyens coercitifs additionnels pour faire respecter les exigences de rejet prescrites pour les infrastructures municipales d'assainissement, notamment obtenir, préalablement à l'autorisation de tout nouveau développement, une assurance suffisante du règlement diligent des situations non conformes.

En lien avec la première recommandation :

Une entente de collaboration entre le MAMOT et le Ministère a été conclue en octobre 2014;

- La position ministérielle sur les débordements qui prévoit qu'aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que la municipalité ait prévu des mesures compensatoires ou qu'elle se soit engagée à réaliser un plan de gestion des débordements, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014;
- Le Ministère a complété et a publié en octobre 2014 un document exposant les orientations pour la délivrance de la première attestation d'assainissement et les exigences qui seront formulées aux municipalités;
- L'article 30 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) fixe au 31 décembre 2020 l'obligation d'aménager une station d'épuration pour les municipalités avec un réseau d'égouts sans traitement;

- La liste des stations d'épuration municipales nécessitant des équipements de désinfection a été complétée en octobre 2014. Les stations concernées auront des exigences de suivi particulières pour certains paramètres liés à la désinfection dans leur première attestation d'assainissement;
- Un bilan des charges en phosphore est en cours sur les différents bassins versants du Québec (une soixantaine). Il permettra d'évaluer la part attribuable aux rejets municipaux dans les conditions actuelles et les gains environnementaux possibles d'un resserrement des normes de rejet.

En lien avec la deuxième recommandation :

- Le ROMAEU est entré en vigueur le 11 janvier 2014. Ce règlement permet au Ministère de délivrer une attestation d'assainissement renouvelable aux 5 ans pour les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (OMAE).

En lien avec la troisième recommandation :

- Une étude qui présente une revue de littérature et les pratiques des juridictions voisines pour prendre en compte les coûts futurs des rejets non traités ou partiellement traités est complétée;
- L'étude d'impact économique sur le ROMAEU, publiée sur le site Internet du Ministère, répond en grande partie à cette demande du CDD. La Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés (DAELC) intégrera l'analyse des coûts et bénéfices potentiels pour les prochaines analyses d'impact réglementaire et verra à donner suite à la recommandation.

En lien avec la quatrième recommandation :

- L'article 7 du ROMAEU exige que l'effluent d'une station d'épuration ne présente pas de toxicité aiguë pour les organismes exposés et que les stations de moyenne, grande ou très grande taille effectuent des essais de toxicité selon une fréquence et une procédure établies;
- Il est prévu que les attestations d'assainissement municipales incluent l'exigence de réaliser la caractérisation de l'effluent de tous les ouvrages municipaux d'assainissement. L'opération sera étalée sur une période de 8 ans et devrait débuter à l'automne 2017.

En lien avec la dernière recommandation :

- Le MDDELCC a mis en application une note d'instructions afin d'uniformiser le suivi des engagements pris par les municipalités et baliser les conséquences d'un non-respect des engagements. Une fiche d'information a été mise en ligne pour informer les municipalités de la directive appliquée. Voir sur le site internet du MDDELCC (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/15-07.htm>)
- Le MDDELCC s'est doté de moyens coercitifs additionnels par une nouvelle réglementation. En effet, le ROMAEU, entré en vigueur le 11 janvier 2014, prévoit des sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des exigences du Règlement ou des attestations d'assainissement.

Le Commissaire au développement durable a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2016-2017 et en a conclu que 1 recommandation était appliquée et que les 4 autres recommandations étaient en cours d'application et démontraient des progrès satisfaisants.

État de situation au 31 mars 2017 sur l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Les municipalités sont chargées de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 70

Fournir des précisions sur le financement prévu en 2016-2017 et les prochaines années pour lutter contre les algues bleu-vert, notamment les sommes investies pour les OBV.

Le plan d'intervention sur les algues bleu-vert a été mis en place, couvrant la période 2007-2017 et comprenant 35 actions.

Au cours de l'année 2016-2017, 13,8 millions de dollars ont été dépensés à l'échelle gouvernementale en lien avec la problématique des algues bleu-vert.

De ce montant 1,2 millions a été affecté par le MDDELCC aux analyses en laboratoire des échantillons d'eau ainsi qu'au aux inspections de contrôles en région et aux suivis des épisodes des fleurs d'eau d'algues bleu-vert.

L'action 1.8 du *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert*, qui visait à financer à hauteur de 1M\$ les OBV et les CRE pour la réalisation de leur mandat de base de sensibilisation et d'information dans le cadre de la lutte contre les algues bleu-vert, s'est terminée le 31 mars 2016.

L'objectif de cette action a été atteint.

État de situation au 31 mars 2017 sur la prise en compte la problématique de la prolifération des algues bleu-vert dans l'analyse de la capacité de support du lac et de la capacité épuratoire des terrains lors du développement de projets de villégiature sur les terres du domaine de l'État.

La problématique de la prolifération des algues bleu-vert dans l'analyse de la capacité de support du lac et de la capacité épuratoire des terrains a été prise en compte dans le cadre d'un projet, lequel porte sur la modélisation de l'eutrophisation dans une perspective d'aide à la prise de décision pour réduire ou prévenir l'eutrophisation des lacs, autant sur les terres publiques que le territoire municipalisé, incluant le développement de la villégiature.

Le cadre général de la modélisation prendra la forme d'un guide afin de baliser la pratique en fonction des différents besoins de prise de décision et des limites de l'applicabilité des modèles sur le territoire du Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 72

Fournir un état de situation sur la mise en place de la phase 2 pour l'implantation de solutions de rechange concernant les installations septiques des résidences isolées, phase prévue pour l'hiver 2017.

La phase 2 de la réforme annoncée par le ministre est en cours et devrait permettre de proposer, dès cette année, des solutions additionnelles.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 73

Fournir le nombre estimé de résidences isolées au Québec et le nombre de ces résidences qui ne sont pas conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées au 31 mars 2017.

Il n'y a pas d'inventaire des résidences isolées à l'échelle du Québec. Par contre, le Ministère estime que :

- il y aurait entre 700 000 à 1 000 000 de résidences isolées au Québec;
- 8 % des résidences isolées seraient une source de nuisance ou de contamination directe et nécessiteraient une mise aux normes (56 000 à 80 000);
- 30 % seraient une source de contamination indirecte pour laquelle la municipalité locale pourrait exiger la mise aux normes (210 000 à 300 000).

QUESTION PARTICULIÈRE N° 74

Fournir le coût moyen estimé des dépenses requises pour la réfection des installations septiques des résidences isolées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Fournir le plan d'action mis à Jour au 31 mars 2017 de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2014-2015, chapitre 3 : « Barrages : application de la loi à l'égard de la sécurité et exploitation »). Échéancier de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Au cours de l'année 2014, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a réalisé une vérification au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), une agence qui relevait du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Cette vérification a porté sur l'application de la Loi sur la sécurité des barrages relativement aux quelque 6 000 barrages québécois qui y sont assujettis et sur l'exploitation des 758 barrages dont le Ministère a la responsabilité.

Le 3 juin 2015, le commissaire au développement durable a rendu public son rapport sur cette vérification. Ce rapport formulait sept constats principaux et douze recommandations. À la suite de son dépôt, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action en trois étapes pour améliorer la gestion des barrages au Québec. Un comité directeur a aussi été créé pour en assurer la réalisation.

Deux documents en rapport à la mise en œuvre du plan d'action du Comité directeur ont été rendus publics récemment sur le site Internet du ministère. Il s'agit d'un tableau intitulé PLAN D'ACTION SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VGQ. Un autre document, le rapport d'étape no. 3 présente le niveau d'avancement du plan d'action sur le suivi des recommandations du VGQ, mis à jour au 30 juin 2016. Puisqu'il est impossible de bien interpréter les informations contenues dans le premier document sans la version colorée et que le rapport d'étape no.3 est relativement volumineux, nous suggérons d'en prendre connaissance sur le site Internet du MDDELCC aux adresses suivantes :

<http://www.cehq.gouv.qc.ca/documents/rapport/Rapport-etape-3-comite-directeur-Barrages.pdf>
http://www.cehq.gouv.qc.ca/documents/plan-action/Plan_action_VGQ_Barrages-juin-2016.pdf

Le ministre a prolongé le mandat du comité directeur jusqu'en juin 2017, afin que celui-ci puisse faire le suivi des actions prévues dans le plan d'action et lui faire rapport sur les travaux réalisés par le Ministère, en regard des recommandations du VGQ.

Le comité directeur continuera de suivre avec attention l'avancement de ces travaux et s'assurera que le contenu et les échéanciers respectent les actions prévues pour donner suite aux recommandations du rapport du VGQ. Un rapport d'étape no 4 sera produit au terme du mandat du comité.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 76

Fournir la ventilation de tous les contrats externes octroyés de gré à gré concernant la gouvernance de l'ensemble des barrages sur le territoire québécois, depuis le rapport du Commissaire au développement durable en 2015. Préciser :

- a. La date de conclusion du contrat;
 - b. La date de fin du contrat;
 - c. La description du contrat;
 - d. Le nom du contractant;
 - e. Le montant du contrat initial;
 - f. Tout montant additionnel versé;
 - g. La date de versement du montant additionnel.
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 7 des renseignements généraux.

État de situation au 31 mars 2017 de la mise en œuvre du Rapport sur l'opportunité de modifier le *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a publié un rapport sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels en décembre 2013. Il est disponible sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/Rapport-opportunite-mettreaiour-reglement.pdf>.

Le Ministère a entrepris des démarches afin de donner suite aux différentes recommandations formulées par le rapport. Il a notamment mis sur pied un groupe de travail qui a contribué à la publication de documents de sensibilisation à l'intention des exploitants et des usagers des différents types de bassins visés par le Règlement.

Fournir le plan d'action mis à jour au 31 mars 2017 de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2010-2011, chapitre 2 : « Mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel »). Échéancier de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Le MDDELCC s'est engagé à donner suite à l'ensemble des recommandations émises par le Commissaire au développement durable dans son rapport 2010-2011 et portant sur la mise en application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le secteur industriel. Le Ministère a élaboré un plan d'action à la suite de cette vérification.

Plusieurs mesures ont été prises par le Ministère pour donner suite aux recommandations et corriger des lacunes identifiées :

- Des consignes ont été établies sur la manière de rendre compte dans le rapport d'analyse de l'évaluation faite par l'analyste quant au respect des normes de l'activité projetée et intégrer ces consignes dans le *Guide sur le processus d'analyse et de contrôle*.
- Le Ministère prend en compte de la capacité de *support* du milieu récepteur lors de l'élaboration de modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement et lors de l'élaboration de règlements ou de modifications aux règlements qui en découlent, pour ce qui concerne les émissions et rejets à l'environnement du secteur industriel.
- Le Ministère a évalué les moyens utiles pour améliorer la détection des nouvelles entreprises ou des modifications aux procédés de fabrication d'entreprises existantes.
- Le Ministère a développé une approche générale basée sur les risques inhérents au secteur industriel, les risques environnementaux et les risques liés à la santé humaine pour guider la planification des activités d'inspection notamment en établissant la part relative des efforts à investir dans les différentes activités de contrôle (traitement des plaintes, suivi des actes statutaires, suivi d'infraction et programmes de contrôle).
- Diffusion sur le site Web du MDDELCC des données relatives aux condamnations environnementales et aux sanctions administratives pécuniaires imposées, notamment la nature du manquement y ayant donné lieu, et publication de données pertinentes, et ce, dans le respect du cadre législatif québécois.
- Le Ministère a mesuré l'efficacité des inspections, notamment en fonction du taux de conformité
- Le Ministère a réalisé les travaux requis pour assurer la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs de sanctions du MDDELCC prévus à la loi no 89.

Depuis, le Commissaire au développement durable a réalisé un suivi de la mise en œuvre des recommandations en 2013-2014 et en 2015-2016 et en a conclu que le MDDELCC avait donné des suites satisfaisantes pour 8 des 10 recommandations formulées initialement. Les deux dernières recommandations étaient étroitement reliées avec le projet de loi 102 qui a été adopté le 23 mars 2017.

État de situation au 31 mars 2017, incluant les sommes injectées en 2016-2017, du suivi de l'engagement de réduire la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides. Indiquer :

- a. l'échéancier d'adoption d'un nouveau Code des pesticides;
- b. l'échéancier d'adoption d'une nouvelle loi sur les pesticides;
- c. la liste des rencontres tenues par le Ministère en 2016-2017 et 2017-2018 avec les partenaires en vue de mettre en œuvre la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018;
- d. la liste des entités gouvernementales et des groupes externes présents à ces rencontres.

a. l'échéancier d'adoption d'un nouveau Code des pesticides (réponse incluse ci-dessous à b.);

b. l'échéancier d'adoption d'une nouvelle loi sur les pesticides;

La Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, annoncée en novembre 2015, vise à protéger la santé, les pollinisateurs et l'environnement des risques que présentent les pesticides. Les principales orientations de cette stratégie consistent à réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement, incluant les néonicotinoïdes, ainsi qu'à diminuer l'exposition de la population aux pesticides. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est proposé de réviser le cadre légal et réglementaire. Les travaux de révision de ce cadre sont en cours au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les projets de modification de la Loi sur les pesticides et des deux règlements d'application (Code de gestion des pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides) seront présentés au Conseil des ministres lorsque les travaux seront terminés.

Les travaux sont réalisés à même les budgets du MDDELCC.

c. la liste des rencontres tenues par le Ministère en 2016-2017 et 2017-2018 avec les partenaires en vue de mettre en œuvre la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018; (réponse incluse ci-dessous à d.);

d. la liste des entités gouvernementales et des groupes externes présents à ces rencontres;

Le MDDELCC a tenu, en date du 1^{er} avril 2017, 17 rencontres dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018.

Rencontres	Date	Organismes présents
Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides	24-25 octobre 2016	MDDELCC, MAPAQ, Santé Canada, ministères de l'environnement et de l'agriculture des provinces canadiennes et territoires
Comité consultatif relatif à la justification agronomique	14 avril 2016 29 juillet 2016 6 octobre 2016 7 décembre 2016	MDDELCC (responsable), MAPAQ, OAQ
Comité technique d'agronomes relatif à la justification agronomique	20 avril 2016 7 juin 2016	OAQ (responsable), MDDELCC, MAPAQ, UPA, Industrie, Club-conseil en agroenvironnement
Comité directeur relatif à la justification agronomique	17 juin 2016	MDDELCC (responsable), MAPAQ, OAQ

Comité de travail en gestion parasitaire	26 juin 2016	MDDELCC (responsable), AQGP, INSPQ, MEES, CNESST, SOFAD, Ville de Montréal, OCP, ARLA, Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain
Présentation des orientations sur les modifications réglementaires pour les pesticides en milieu agricole et urbain et sur les modifications à la Loi sur les pesticides	5 décembre 2016	Équiterre, Fondation David Suzuki
Présentation des orientations sur les modifications réglementaires pour les pesticides en milieu agricole et sur les modifications à la Loi sur les pesticides	6 décembre 2016	Union des producteurs agricoles (Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, Association des producteurs maraîchers du Québec, Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, Les Producteurs de grains du Québec, Les Producteurs de pommes du Québec, Les Producteurs en serre du Québec)
Présentation des orientations sur les modifications réglementaires pour les pesticides en milieu agricole et sur les modifications à la Loi sur les pesticides	9 décembre 2016	Ordre des agronomes du Québec
Présentation des orientations sur les modifications réglementaires pour les pesticides en milieu agricole et sur les modifications à la Loi sur les pesticides	12 décembre 2016	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Fédération des municipalités du Québec, Ville de Montréal, Fédération des apiculteurs du Québec, Association des producteurs de gazon du Québec, Association québécoise des producteurs en pépinière, Fédération de l'Union des syndicats apicoles du Québec, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, Association des marchands de semences du Québec, CropLife Canada, Association professionnelle en nutrition des cultures, Coop fédérée, SynAgri, Association des technologues en agroalimentaire inc., Association des conseillers en agroenvironnement du Québec, Groupe Uniconseils
Présentation des orientations sur les modifications réglementaires pour les pesticides en milieu urbain et sur les modifications à la Loi sur les pesticides	15 décembre 2016	CropLife Canada, Association des services en horticulture ornementale du Québec, Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale, Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, Association québécoise de la gestion parasitaire, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Association canadienne des surintendants de golf, Association des terrains de golf du Québec, Fédération des municipalités du Québec, Ville de Montréal, Ville de Québec, Hydro-Québec, Fédération de l'Union des syndicats apicoles du Québec, Association canadienne de produits de consommation spécialisés, Conseil canadien du commerce au détail
Indépendance professionnelle des agronomes	27 janvier 2017	MDDELCC (responsable), UPA, OAQ, Équiterre

Comité de suivi et de concertation de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 (SPQA)	7 février 2017	MDDELCC, MAPAQ, MSSS, CSST, Financière agricole du Québec (FADQ), Ordre des agronomes du Québec (OAQ), Union des producteurs agricoles (Producteurs de grains du Québec, Fédération des producteurs de pommes du Québec, Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation), Conseil québécois en horticulture, Agriculture et agroalimentaire Canada, Croplife
Commission de phytoprotection du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ)	28 mars 2017	MDDELCC, MAPAQ, Santé Canada, CropLife Canada, conseillers agricoles

L'un des objectifs de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 pour le milieu agricole est la justification agronomique pour l'application des pesticides les plus à risque et la mise en terre des semences enrobées de néonicotinoïdes. À cet effet, deux comités (directeur, et consultatif) ont été formés par le MDDELCC avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) afin de mettre en œuvre cet objectif. De son côté, l'OAQ s'est formé un comité technique d'agronomes, auquel prend part également le MDDELCC, afin d'appuyer le comité consultatif. Des rencontres sont tenues par ces trois comités à des fréquences régulières.

État de situation au 31 mars 2017 sur la révision des exigences en matière des pesticides afin de resserrer les conditions d'utilisation des pesticides les plus à risque en milieu agricole, dont les néonicotinoïdes. Fournir la liste détaillée des démarches prévues pour 2017-2018.

En novembre 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a adopté la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 (Stratégie) qui a pour vision de protéger la santé, les pollinisateurs et l'environnement des risques que présentent ces produits, dont les insecticides de la famille des néonicotinoïdes, toxiques pour les pollinisateurs.

En juin 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport dans le cadre de son mandat sur la gestion des pesticides en milieu agricole. Celui-ci émet au MDDELCC trois recommandations :

- dresser et publier un portrait complet des pesticides vendus, y compris ceux utilisés pour les semences traitées;
- adopter un plan d'action avec échéancier pour réduire, voire éliminer, les dépassements et ainsi, faire respecter les critères quant à la qualité de l'eau des cours d'eau;
- renforcer l'encadrement de l'utilisation des pesticides, notamment par des mesures réglementaires et économiques.

Le MDDELCC adhère à ces recommandations et un plan d'action a été déposé au VGQ (septembre 2016), avec un échéancier de trois ans pour mettre en œuvre les trois recommandations du VGQ. Ce plan d'action s'intègre dans la mise en œuvre de la Stratégie et le MDDELCC a adapté son plan de mise en œuvre de la Stratégie en priorisant un projet de modification réglementaire portant principalement sur le milieu agricole. Le projet de modernisation de la Loi sur les pesticides est effectué en parallèle.

L'objectif du projet de modification réglementaire est de resserrer les conditions d'utilisation des pesticides les plus à risque, dont les néonicotinoïdes. Les principales modifications réglementaires envisagées :

- interdire la mise en terre des semences enrobées de trois néonicotinoïdes visés (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame) ainsi que l'application de ces mêmes néonicotinoïdes, de l'atrazine ou du chlorpyrifos, sauf si elles sont justifiées au préalable par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ);
- encadrer la vente au détail des produits visés par une justification agronomique, en obligeant que ceux-ci ne soient vendus qu'aux exploitants agricoles autorisés à les appliquer en champ, soit à ceux qui remettront au vendeur une prescription agronomique découlant de la justification agronomique;
- obliger les exploitants agricoles à tenir à jour et conserver pendant cinq ans un registre de leur utilisation de pesticides, y compris celle des semences enrobées de néonicotinoïdes;
- obliger les vendeurs à déclarer annuellement au MDDELCC les ventes de pesticides et de semences traitées faisant l'objet d'une justification agronomique.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 81

Indiquer les sommes dédiées en 2016-2017 par le ministère au « Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans les zones des principales cultures agricoles utilisatrices de pesticides ».

Le suivi de la qualité de l'eau de l'eau de surface et de l'eau souterraine est assumé entièrement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En 2016-2017, le suivi des pesticides a été effectué dans des zones agricoles à dominance de maïs-soya, dans des zones à dominance de cultures maraîchères et, enfin, à des stations d'échantillonnage où l'eau est impactée par une variété de cultures.

Les sommes consacrées au suivi environnemental des pesticides dans les rivières et l'eau souterraine des régions agricoles totalisent 525 835 \$ pour l'année financière 2016-2017.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 82

Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2016-2017 et celles prévues pour 2017-2018 pour vérifier la présence de pesticides. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.

En 2016, 10 rivières, 3 stations dans le lac Saint-Pierre et 27 puits ont été échantillonnés.

En 2017, il est prévu d'échantillonner 14 rivières, 3 stations dans le lac Saint-Pierre et 25 puits.

Indiquer le suivi et les mesures correctrices entreprises par le ministère en 2016-2017 pour corriger les dépassements des critères de qualité de l'eau pour la protection des espèces aquatiques (CVAC) constatés dans le rapport « Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya 2011 à 2014 » (2015). Indiquer les démarches entreprises en 2017-2018.

Suivi de la qualité de l'eau

L'impact des pesticides sur la qualité de l'eau des rivières est mesuré annuellement à quatre stations localisées dans des secteurs où les superficies en culture de maïs et soya sont importantes. La fréquence d'échantillonnage est de 30 fois par été et plus de 100 pesticides sont analysés en laboratoire. D'autres rivières sont aussi échantillonnées sur une base régulière, mais non-annuelle, dans des zones où des cultures sont aussi de grandes utilisatrices de pesticides. Il s'agit ici des cultures de la pomme de terre, des vergers et des zones de cultures maraîchères. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) effectue aussi un suivi des eaux souterraines des secteurs agricoles à proximité de cultures ciblées parmi les plus grandes utilisatrices de pesticides.

Mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les pesticides

Le 22 novembre 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, qui présente les grandes orientations et les objectifs qui guideront les actions du gouvernement dans les prochaines années en matière de pesticides. Les principales orientations de cette stratégie consistent à réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement, incluant l'atrazine, le chlorpyrifos et les néonicotinoïdes. Ces pesticides sont fréquemment détectés dans les cours d'eau et les plans d'eau en milieu agricole, notamment les insecticides (chlorpyrifos et néonicotinoïdes) qui sont souvent présents en des concentrations qui dépassent les critères de qualité de l'eau visant à protéger les espèces aquatiques (CVAC).

En juin 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport dans le cadre de son mandat sur la gestion des pesticides en milieu agricole et l'une de ses recommandations adressée au MDDELCC concerne l'adoption d'un plan d'action pour réduire, voire éliminer, les dépassements et, ainsi, faire respecter les critères quant à la qualité de l'eau des cours d'eau.

En accord avec les recommandations du VGQ, le MDDELCC a adapté le plan de mise en œuvre de la Stratégie en priorisant un projet de modification réglementaire portant principalement sur le milieu agricole. Le projet de modernisation de la Loi sur les pesticides est effectué en parallèle.

L'objectif du projet de modification réglementaire est de resserrer les conditions d'utilisation des pesticides les plus à risque, dont les néonicotinoïdes. Les principales modifications réglementaires envisagées :

- interdire la mise en terre des semences enrobées de trois néonicotinoïdes visés (clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxame) ainsi que l'application de ces mêmes néonicotinoïdes, de l'atrazine ou du chlorpyrifos, sauf si elles sont justifiées au préalable par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ);
- encadrer la vente au détail des produits visés par une justification agronomique en obligeant que ceux-ci ne soient vendus qu'aux exploitants agricoles autorisés à les appliquer en champ, soit à ceux qui remettront au vendeur une prescription agronomique découlant de la justification agronomique;
- obliger les exploitants agricoles à tenir à jour et conserver pendant cinq ans un registre de leur utilisation de pesticides, y compris celle des semences enrobées de néonicotinoïdes;
- obliger les vendeurs à déclarer annuellement au MDDELCC les ventes de pesticides et de semences traitées faisant l'objet d'une justification agronomique.

Intervention auprès des agriculteurs

Par ailleurs, des interventions avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sont effectuées auprès des agriculteurs. Le MDDELCC collabore aux actions mises en œuvre par le MAPAQ qui portent notamment sur la sensibilisation, l'information et le développement d'outils pour inciter les conseillers agricoles et les agriculteurs à réduire l'usage des semences traitées aux néonicotinoïdes dans le respect de la gestion intégrée des ennemis des cultures.

Plusieurs actions ont été posées dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (SPQA), notamment d'informer annuellement les agriculteurs sur les risques associés à l'usage de semences traitées et de la disponibilité de semences non traitées, de réaliser un document de sensibilisation visant à prévenir la contamination des eaux souterraines par les pesticides et d'organiser des activités de sensibilisation, de promotion et de formation relativement à l'utilisation de SAgE pesticides et de l'IRPeQ Express.

Bilan des réalisations du ministère pour mettre en œuvre la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021. Préciser les actions mises en œuvre de 2011-2012 à 2016-2017, ainsi que les démarches prévues en 2017-2018, pour :

- a. l'orientation 1 (réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population générale aux pesticides);**
- b. l'orientation 2 (réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux);**
- c. l'orientation 3 (maintenir une biodiversité en milieu agricole et favoriser les organismes bénéfiques) et le budget consacré pour chaque action;**
- d. l'orientation 4 (accroître la protection de l'eau souterraine et de surface) et le budget consacré pour chaque action;**
- e. l'orientation 5 (accélérer le développement de connaissances en gestion intégrée des ennemis de cultures);**
- f. l'orientation 6 (renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis de cultures);**
- g. l'orientation 7 (accélérer le transfert de connaissances et encourager la diffusion d'information).**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a lancé en avril 2011 la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 (SPQA), de concert avec les différents partenaires de cette stratégie, soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Le ministère est impliqué dans quatre orientations sur le total des sept orientations de la SPQA.

La SPQA vise une réduction de 25 % des indicateurs de risque d'ici 2021 par rapport à la moyenne de la période de référence 2006-2008.

Le MDDELCC est responsable de produire les indicateurs de suivis du risque des pesticides à partir des bilans de ventes de pesticides. Le MDDELCC a publié, entre 2011 et 2017, sept bilans de ventes des pesticides (2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 (conjointement) ainsi que 2015) incluant les indicateurs de risque de pesticides.

Le MDDELCC a mis en place une prestation électronique de services pour la déclaration de vente de pesticides sur le territoire du Québec. Cette prestation électronique permettra au ministère d'améliorer le temps nécessaire à l'analyse et à la publication des indicateurs de suivi de la SPQA. Ces indicateurs sont essentiels à la mise en œuvre de la SPQA.

Les actions ont été réalisées en 2016-2017 à même les budgets du MDDELCC.

- a. l'orientation 1 (réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population générale aux pesticides);**

Le MDDELCC participe au comité provincial sur la dérive sous la responsabilité du MAPAQ (action 1.1.8).

- b. l'orientation 2 (réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux);**

Le MDDELCC collabore à deux actions de cette orientation (action 2.1.1 « Maintenir la viabilité de SAgE pesticides pour la gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides, de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) et de l'indicateur de risque à l'échelle de l'entreprise agricole (IRPeQ Express) » et action 2.1.5 « Organiser des activités de sensibilisation, de promotion et de formation relativement à l'utilisation de SAgE pesticides et de l'IRPeQ Express »).

Le MDDELCC participe avec le MAPAQ et le MSSS à maintenir et à améliorer les outils d'information et les indicateurs (SAgE pesticides et l'IRPeQ) afin d'offrir des formations sur ces outils aux différents intervenants du secteur agricole.

- c. l'orientation 3 (maintenir une biodiversité en milieu agricole et favoriser les organismes bénéfiques) et le budget consacré pour chaque action;**

Le MDDELCC collabore à cinq actions de cette orientation (action 3.1.3 et 3.2.3 « Maintenir et assurer des activités de veille en matière de connaissances sur les effets des pesticides

sur l'environnement, y compris la bonification du volet méthodologie de l'IRPeQ », action 3.1.1 et 3.2.1 « Élaborer des activités de sensibilisation, de promotion et de formation relativement à l'utilisation de SAgE pesticides et de l'IRPeQ Express » et action 3.3.1 « Accroître les efforts en matière de gestion intégrée des ennemis des cultures afin de protéger les pollinisateurs et les organismes non ciblés (prédateurs et parasitoïdes des ennemis des cultures »).

Le MDDELCC participe avec le MAPAQ et le MSSS à maintenir et à améliorer les outils d'information et les indicateurs (SAgE pesticides et l'IRPeQ) afin d'offrir des formations sur ces outils aux différents intervenants du secteur agricole.

Le MDDELCC participe au comité de protection des pollinisateurs face aux pesticides sous la responsabilité du MAPAQ.

d. l'orientation 4 (accroître la protection de l'eau souterraine et de surface) et le budget consacré pour chaque action;

Trois actions de cette orientation relèvent du MDDELCC.

Action 4.2.1 « Former un comité provincial sur la protection de l'eau souterraine, dont le mandat sera d'établir le portrait de la situation et le choix de pratiques agricoles souhaitables pour la protéger ».

Le MDDELCC coordonne le comité provincial sur la protection de l'eau souterraine. Un programme d'échantillonnage et d'analyse des pesticides a été mis sur pied où 25-35 puits en milieu agricole sont analysés annuellement depuis 2012. Une revue de littérature a été réalisée sur les exigences réglementaires des pesticides pour la protection des eaux souterraines dans d'autres juridictions. Un document de sensibilisation visant à prévenir la contamination de l'eau souterraine par les pesticides a été élaboré et est maintenant disponible sur le site Web du ministère. Un rapport a été publié en juin 2015 pour faire état des résultats de suivi pour les années 2011 à 2014 dans les secteurs de maraîcher, vergers, vignes et de petits fruits.

Action 4.2.2 « Suivi des pesticides en rivières dans les secteurs en grandes cultures (maïs-soya) ».

Le MDDELCC échantillonne et analyse annuellement quatre stations (plus de 80 pesticides analysés) en milieu agricole :

- Rivière Chibouet (bassin de la rivière Yamaska);
- Rivière des Hurons (bassin de la rivière Richelieu);
- Rivière St-Régis (affluent du fleuve St-Laurent);
- Rivière St-Zéphirin (bassin de la rivière Nicolet).

Des rapports du suivi des pesticides dans ces cours d'eau ont été publiés en 2012 (campagnes d'échantillonnage 2008, 2009 et 2010) et en 2015 (campagnes d'échantillonnage 2011, 2012, 2013 et 2014).

Action 4.2.3 « Suivi de la qualité de l'eau en rivières dans des secteurs de productions maraîchères et fruitières (y compris la culture de la pomme de terre) ».

Le MDDELCC échantillonne et analyse de façon récurrente six stations en alternance, dont deux près de vergers, deux près de cultures de pommes de terre et deux près de cultures maraîchères. Un rapport a été publié en 2014 pour faire état des résultats de 2010 à 2012 dans les secteurs de vergers et de pommes de terre. Un rapport est en préparation sur les résultats de 2013 à 2016 dans les secteurs de vergers et de cultures maraîchères.

e. l'orientation 5 (accélérer le développement de connaissances en gestion intégrée des ennemis de cultures);

Aucune action de cette orientation ne relève du MDDELCC.

f. l'orientation 6 (renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis de cultures);

Aucune action de cette orientation ne relève du MDDELCC.

g. l'orientation 7 (accélérer le transfert de connaissances et encourager la diffusion d'information);

Aucune action de cette orientation ne relève du MDDELCC.

Fournir un bilan des travaux des comités suivants pour l'année 2016-2017 :

- a. Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides;
 - b. Comité provincial pour la protection de l'eau souterraine;
 - c. Comité interministériel chargé d'étudier les situations conflictuelles entre les producteurs agricoles et la protection des sources d'eau potable.
-

a. Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides

Le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (comité FPT) a pour mandat d'établir un système harmonisé de réglementation et d'éducation en matière de pesticides au Canada. Ce comité peut ainsi proposer des orientations aux gouvernements fédéral, provincial et territorial quant aux programmes, aux politiques et aux dossiers touchant notamment la gestion environnementale des pesticides. Il est composé de représentants des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture de chaque province et des représentants fédéraux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada.

Les membres du comité FPT procèdent à des conférences téléphoniques mensuelles afin de renforcer leurs relations et de discuter, entre autres, des problématiques émergentes. En 2016, un plan stratégique pour 2016-2019 a été élaboré par les membres du comité. Ce plan stratégique vise à harmoniser davantage les démarches relatives à la réglementation des pesticides et la lutte antiparasitaire, afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement.

Les 24 et 25 octobre 2016, Québec a été la province hôte pour la tenue de la réunion annuelle du comité FPT. Cette réunion, qui regroupait une trentaine de personnes, a été le moment privilégié pour faire connaître les enjeux du Québec en matière de pesticides, la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 et les problématiques en agriculture au Québec telle que l'utilisation de néonicotinoïdes et de l'atrazine.

En lien avec le comité FPT, un sous-comité permanent est également formé de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, responsables de la formation et de la certification en matière de pesticides. Ce comité a notamment pour mandat d'établir et mettre à jour la *Norme pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides au Canada*. Le comité procède à des conférences téléphoniques mensuelles et à une rencontre annuelle. Cette dernière a eu lieu le 26 juin 2016 à Ottawa.

b. Comité provincial pour la protection de l'eau souterraine

Le comité provincial sur la protection de l'eau souterraine a été formé en 2012 dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 (SPQA). Ce comité est composé de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Sous la responsabilité du MDDELCC, le comité a pour mandats de :

- dresser un portrait de la contamination des eaux souterraines par les pesticides; établir des critères de vulnérabilité des eaux souterraines, tels que la vulnérabilité des nappes et la localisation des aires d'alimentation et de protection autour d'un puits;
- promouvoir un choix de pratiques agricoles souhaitables pour protéger l'eau souterraine de la contamination par les pesticides;
- réévaluer les exigences du Code de gestion des pesticides concernant les distances d'éloignement à respecter par rapport aux puits et aux sites de prélèvement d'eau souterraine;
- assurer la diffusion d'outils de sensibilisation, de promotion et de formation pour les producteurs agricoles et les conseillers en ce qui a trait aux impacts de l'usage des pesticides sur les nappes d'eau souterraine et, au besoin, en développer de nouveaux.

En janvier 2017, le bilan du plan d'action 2014-2016 du comité a été déposé aux gestionnaires des différents ministères et organismes impliqués dans le comité ainsi qu'au comité de suivi et de concertation de la SPQA. Les membres du comité provincial pour la protection de l'eau souterraine ont également informé les parties qu'ils travaillaient à un plan d'action pour 2017-2019.

c. Comité interministériel chargé d'étudier les situations conflictuelles entre les producteurs agricoles et la protection des sources d'eau potable.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, le 14 août 2014, aucune situation conflictuelle n'a été portée à l'attention du MDDELCC, du MAPAQ ou du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour laquelle une rencontre du comité interministérielle aurait été nécessaire.

Le MDDELCC a produit, en étroite collaboration avec des représentants de l'Union des producteurs agricoles et du MAPAQ, le *Guide sur les principes d'atténuation et de compensation des activités agricoles relativement aux installations de prélèvement d'eau*. Après que son contenu ait été commenté par les membres du comité interministériel, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ce guide technique a été publié en mars 2016 sur le site du MDDELCC à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/guide_compensation.pdf

Indiquer la nature des incitatifs financiers prévus à la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 et les échéanciers d'application.

L'un des objectifs de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 (Stratégie) est de favoriser l'utilisation des pesticides les moins à risques par l'introduction d'incitatifs économiques. La Stratégie mentionne que ceux-ci pourraient prendre la forme de redevances, permis ou compensations et que la nature de ces incitatifs resterait à être déterminée avec les partenaires.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est présentement en réflexion sur la nature de ces incitatifs économiques. Des travaux et des analyses comparatives par rapport aux autres pays sont effectués afin de connaître les avantages et les inconvénients et proposer le meilleur moyen pour le Québec.

Certaines étapes doivent être franchies pour que ces incitatifs économiques soient mis en place au Québec. Les étapes les plus importantes sont la modification à la Loi sur les pesticides et, par la suite, l'édiction d'un règlement pour en préciser l'application.

Indiquer si le ministère prévoit réviser la hauteur des revenus du Fonds vert en fonction des retards accumulés aux échéanciers d'application de la Stratégie sur les pesticides 2015-2018.

La Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 (Stratégie), lancée en novembre 2015, présente les grandes orientations législatives et réglementaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les prochaines années en matière de pesticides.

La Stratégie mentionne l'introduction d'incitatifs économiques afin de favoriser l'utilisation des pesticides les moins à risques et d'encourager l'adoption de meilleures pratiques, l'utilisation de solutions de rechange aux pesticides, le recours à des biopesticides et le développement de connaissances. La nature de ces incitatifs reste à déterminer ainsi que les revenus qui y seraient associés.

La nouvelle Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert prévoit un nouveau fonds, soit le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État qui recueillera certains types de revenus dont ceux découlant de la réglementation associées aux pesticides.

Fournir le plan d'action mis à jour au 31 mars 2017 de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire au développement durable (Rapport 2016-2017, chapitre 3: « Pesticides en milieu agricole »). Échéancier de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations et des engagements pris par le ministère à cet égard.

Le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'est engagé à donner suite à l'ensemble des recommandations présentées dans le Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) en juin 2016 portant sur les pesticides en milieu agricole. À la suite de cette vérification, le MDDELCC a élaboré un plan d'action qu'il a déposé en septembre 2016 à la Commission de l'administration publique. Ce plan d'action s'articule principalement autour de la modernisation de la Loi sur les pesticides et de la révision des règlements d'application, comme annoncé dans la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018.

En décembre 2016, les partenaires concernés ont été consultés relativement aux propositions de modifications réglementaires et législatives. La version légale des modifications réglementaires en matière de pesticides agricoles est en cours de rédaction. Le projet de modernisation de la Loi sur les pesticides est effectué en parallèle.

Dans le but de sensibiliser les intervenants du milieu agricole et les citoyens à l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides les plus à risque, le MDDELCC a publié en février 2017 un document relatif à la protection de l'eau souterraine. De plus, le bilan des ventes de pesticides pour l'année 2015 a été publié en mars 2017, respectant ainsi l'engagement pris sur le délai de parution.

La diffusion des résultats du suivi environnemental a été améliorée par l'ajout d'un onglet « Pesticides » dans l'Atlas interactif disponible sur le site Web du MDDELCC.

Deux nouveaux programmes d'inspections ont été mis en place pour l'année 2016-2017 en vue d'augmenter le nombre d'inspections et la sensibilisation à l'égard de l'utilisation des pesticides en milieu agricole.

Indiquer l'état de situation concernant le bilan de phosphore des exploitations agricoles :

- a. le pourcentage des exploitations agricoles soumises à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore annuel, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture;
 - b. le pourcentage des exploitations agricoles dont le bilan de phosphore annuel ne respecte pas l'équilibre durant toute la durée de la campagne annuelle de culture, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture;
 - c. le pourcentage des exploitations agricoles ayant effectué les correctifs nécessaires, l'année suivant l'envoi des lettres « États de situation ».
-

Selon la banque de données du MDDELCC, le pourcentage des lieux d'élevage soumis à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore est de l'ordre de 38 % tandis que pour les lieux d'épandage (agriculture), ce pourcentage s'élève à 13 %.

En 2016-2017, le pourcentage des lieux dont le dernier bilan de phosphore annuel reçu est considéré en surplus est négligeable, soit de l'ordre de 0,01%. Toutefois, parmi les exploitations sélectionnées sur une base de risque et qui font l'objet d'une vérification du respect de l'équilibre en phosphore, le pourcentage des exploitations dont le bilan est considéré en surplus après la vérification par le MDDELCC est de l'ordre de 12 %.

Parmi les exploitants qui font l'objet d'un transfert au MAPAQ dans le cadre de la mise en œuvre de l'écoconditionnalité, environ 3 % se sont vu signifier un manquement lié au bilan de phosphore dans l'année qui a suivi la dernière date de transfert annuel.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 90

Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2016-2017 et celles prévues pour 2017-2018 pour vérifier la présence de phosphore. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.

En 2016-2017, 185 rivières faisaient l'objet d'un suivi pour le phosphore total. Ces rivières étaient réparties dans une centaine de bassins versants de niveau 1 et 2 (un bassin versant de niveau 1 se draine vers le système Saint-Laurent et un bassin versant de niveau 2 se draine vers un bassin de niveau 1). Un total de 260 sites de prélèvement répartis sur ces rivières ont servi à documenter mensuellement les concentrations de phosphore : 75 sites étaient suivis tout au long de l'année et 185 d'avril à novembre, inclusivement. Le phosphore dissous (forme du phosphore la plus disponible pour la croissance des végétaux) était analysé à 215 sites.

Indiquer le suivi et les mesures correctrices entreprises par le Ministère en 2016-2017 pour corriger les dépassements du critère de concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation. Indiquer les démarches entreprises en 2017-2018.

En 2016-2017, le MDDELCC a poursuivi la mise en œuvre du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui vise notamment à améliorer et à protéger la qualité des eaux de surface du Québec en diminuant les pertes de phosphore découlant des activités agricoles. Le REA édicte des normes quant aux installations d'élevage, au stockage et aux modes de disposition des déjections animales, au retrait des animaux des cours d'eau et de leur bande riveraine et interdit l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés par le phosphore.

Le MDDELCC cible les suivis à réaliser auprès des entreprises agricoles en fonction du risque environnemental associé aux éléments qui doivent être corrigés.

Trois programmes se poursuivent :

- Programme A-2 - Suivi suite au diagnostic du respect réglementaire. Inspections pour s'assurer ou pour obtenir le respect de la réglementation. Le suivi des exploitations couvre les problématiques reliées au stockage, à l'accès des animaux aux cours d'eau, ainsi que celles présentant d'autres problématiques;
- Programme A-3 - Inspections pour vérifier l'atteinte de l'équilibre en phosphore pour un nombre défini d'entreprises agricoles soumises au dépôt annuel d'un bilan de phosphore;
- Programme A-5 - Inspection d'un certain nombre de chantiers d'épandages de déjections animales, afin de s'assurer de leur conformité au REA et au RPEP.

Pour 2016-2017, le MDDELCC a réalisé 720 inspections dans le cadre du programme A-2, 76 pour le programme A-3, ainsi que 133 inspections à l'intérieur du programme A-5.

Pour chacune de ces interventions, le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) s'assure que l'entreprise détient un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), incluant un bilan de phosphore conforme aux exigences réglementaires.

Le MDDELCC complète ses inspections sur le terrain en effectuant le suivi de la qualité de l'eau des rivières du Québec dont un grand nombre sont susceptibles d'être impactées par les activités agricoles sur le territoire. Ainsi, en 2016-2017, 185 rivières faisaient l'objet d'un suivi de leur qualité notamment au niveau du phosphore, 260 sites de prélèvement répartis sur ces rivières ont servi à documenter mensuellement les concentrations de phosphore, 75 sites étaient suivis tout au long de l'année et 185 d'avril à novembre inclusivement. Le phosphore dissous (forme de phosphore la plus disponible pour la croissance des végétaux) était analysé à 210 sites.

État de situation, au 31 mars 2017, sur la mise en œuvre par le ministère du Protocole de Cartagena sur la biosécurité et les organismes génétiquement modifiés (OGM). Fournir l'état d'avancement des travaux du comité interministériel sur les OGM.

Protocole de Cartagena

Le Protocole de Cartagena (ci-après le Protocole) sur la prévention des risques biotechnologiques est un accord international signé par plus de 100 pays qui s'intéressent aux impacts potentiels des OGM sur l'environnement. Il s'agit du seul traité des Nations Unies qui régleme les mouvements transfrontaliers d'organismes vivants modifiés (OVM).

Le 27 mai 2005, le gouvernement du Québec a adopté un décret à l'effet que le Québec appuie la ratification du Protocole par le Canada et qu'il confirme son engagement à s'y déclarer lié lorsque le Canada l'aura ratifié.

Compte tenu que le Canada a signé le Protocole en avril 2001 mais ne l'a toujours pas ratifié, il n'y a pas eu de travaux liés à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena au Québec par le Ministère en 2016-2017.

Comité interministériel sur les OGM (CIOGM)

La coordination de ce comité est assurée d'une façon alternée par le Ministère et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), selon les enjeux prioritaires en matière d'OGM à être abordés. Le MAPAQ assure la coordination du CIOGM depuis le mois d'avril 2013.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 93

Montants alloués en 2016-2017 et prévus en 2017-2018 pour répondre aux objectifs de création d'aires protégées pour 2020.

Pour la création des aires protégées qui relèvent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce dernier a consacré les sommes suivantes en 2016-2017 :

Salaire	Fonctionnement	Immobilisation	Transfert	Total
1,3 M\$	56,0 k\$	2,2 M\$	0 \$	3,5 M\$

Budget prévu à la phase 2 de l'étude pour la désignation de l'aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine.

Le Groupe bilatéral sur les AMP au Québec (GBAMP) a convenu d'une entente intergouvernementale qui encadrera la collaboration entre les gouvernements du Québec et du Canada et favorisera la désignation de futures aires marines protégées (AMP).

Dès que le projet d'entente sera approuvé par les deux niveaux de gouvernement, l'analyse des besoins budgétaires pour la phase deux du projet d'AMP pourra être effectuée.

Indiquer s'il existe un plan de travail pour atteindre les objectifs de 17 % d'aires protégées terrestres et 10 % d'aires protégées marines d'ici 2020.

Ainsi, la protection de 20 % du territoire du Plan Nord par l'entremise d'aires protégées fait l'objet de quelques démarches dont une au Nunavik, une en Eeyou-Istchee – Baie-James et des démarches de concertation régionale dans les régions administratives concernées telles la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La cible visant à protéger 10 % du milieu marin du Québec fait partie des travaux prévus à la Stratégie maritime du Québec. Des travaux en collaboration avec le fédéral sont en cours et permettront de créer des aires protégées en milieu marin.

Pour la portion continentale du Québec située sous la limite du territoire du Plan Nord, des démarches de concertation régionale en matière d'aires protégées ont été implantées dans toutes les régions du Québec. La majorité de ces démarches sont terminées ou sur le point de l'être. Avec ces travaux en région, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dispose maintenant d'un portrait global de tous les projets d'aires protégées potentielles qui permettraient de compléter le réseau des aires protégées de cette portion méridional du Québec.

Toutes ces démarches en cours sont orientées pour atteindre la cible globale du Québec d'ici 2020.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 96

Indiquer quelles sommes ont été allouées depuis 5 ans et prévues en 2017-2018 pour répondre aux préoccupations du Commissaire au développement durable qui jugeait insatisfaisants les efforts gouvernementaux en matière d'adoption des Orientations en matière de diversité biologique.

Aucune dépense n'a été effectuée en 2016-2017.

Des ressources humaines internes ont cependant été dédiées à la coordination du Comité directeur des sous-ministres adjoints sur la diversité biologique (CDDB) et des groupes de travail mandatés par ce Comité, ainsi qu'au développement stratégique de prise en compte des OGDB dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 97

Indiquer quels montants sont alloués en 2016-2017 et prévus en 2017-2018 pour :

- a. la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables;
 - b. les rencontres et le travail des équipes de rétablissement existantes.
-

En 2016-2017, les sommes allouées ont été de 18 000 \$ pour la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables et de 12 400 \$ pour les rencontres des équipes de rétablissement. Ces sommes incluent les budgets de fonctionnement et de rémunération.

État de situation, au 31 mars 2017, quant à la sanction d'un projet de loi sur la gestion et la conservation durable des milieux humides avant le 24 avril 2017, et ce, à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application en 2015. Préciser notamment :

- a. la liste des rencontres interministérielles avec la liste des membres;**
 - b. la liste des consultations tenues avec des organismes externes.**
-

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a présenté les grandes orientations envisagées pour le projet de loi :

- Consultations ciblées des principaux acteurs environnementaux, municipaux et économiques (Association des producteurs de tourbe du Québec, Association des producteurs de canneberges, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, Canards Illimités, Fédération québécoise des municipalités, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Union des producteurs agricoles, Regroupement des organismes de bassin versant du Québec;
- Consultation élargie de plus de 30 organisations de tous les secteurs regroupant une cinquantaine d'intervenants (14 octobre 2016);
- Rencontres avec les principaux ministères et organismes concernés (Affaires municipales et Occupation du territoire [MAMOT], Forêts, Faune et Parcs [MFFP], Agriculture, Pêcheries et Alimentation [MAPAQ], Énergie et Ressources naturelles [MERN], Économie, Science et Innovation [MESI]);
- Consultation des communautés autochtones par l'envoi d'un document présentant les grandes orientations du PL MHH;
- La consultation des groupes représentant le monde municipal (FQM et UMQ) ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal, la Ville de Montréal et la Ville de Québec se sont poursuivies de janvier à mars 2017.

Mesures prises par le ministère en 2016-2017 pour tenir compte des milieux humides et hydriques lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'assurer leur conservation et leur gestion durable. Fournir les prévisions pour 2017-2018.

Depuis 2009, Canards Illimités Canada (CIC) travaille en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et d'autres partenaires à la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides des zones habitées du sud du Québec (basses-terres du Saint-Laurent et Plaine du Lac-Saint-Jean).

Les travaux 2016-2017 ont permis de faire les travaux de cartographie pour la portion Outaouais des basses-terres du Saint-Laurent et de la Plaine du Lac Saint-Jean.

Cette cartographie permet de tenir compte des milieux humides et hydriques (MHH) lors de la planification du développement et de l'aménagement du territoire. Elle vise à fournir des outils pour travailler en amont du développement afin de minimiser les conflits d'usage entre le développement du territoire et la conservation des milieux naturels. Les Municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités peuvent entre autres l'utiliser pour l'élaboration de leurs outils de planification territoriale comme les schémas d'aménagement et de développement ou les plans d'urbanisme des villes. Cette source d'information est déjà utilisée par de nombreux acteurs comme les organismes de bassin versant, les MRC et municipalités, les partenaires du Plan d'action Saint-Laurent, etc.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 100

État de situation au 31 mars 2017, des milieux humides et hydriques au Québec. Indiquer l'évolution des superficies, et ce, depuis 2006. Indiquer:

- a. La région administrative;
- b. L'objet du document délivré;
- c. Le nom du demandeur;
- d. La date de réception;
- e. La date de délivrance;
- f. Le numéro du document;
- g. La perte autorisée de milieu humide ou hydrique (en ha);
- h. La description de la mesure de compensation;
- i. La superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur le site même (en ha)
- j. La superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur un site adjacent (en ha)
- k. La superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques ailleurs (en ha)

Traitement des demandes de CA avec un impact sur des milieux humides du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017

Région administrative	CA délivrés	Pertes autorisées de milieux humides (ha)	CA avec compensation	Superficies en compensation (ha)	Localisation des compensations		
					Sur le site	Site adjacent	Autre
Bas Saint-Laurent	3	5,6	2	5,0	2		
Gaspésie-IDM	5	6,9	1	6,6			1
Saguenay-Lac Saint-Jean	11	91,0	5	90,1	2	3	
Capitale-Nationale	11	3,4	3	6,0	2		1
Chaudière-Appalaches	30	9,8	16	36,0	2	7	9
Mauricie	15	5,1	5	10,5	3	2	
Centre-du-Québec	9	16,7	5	48,1	3	1	1
Estrie	27	14,9	13	29,8	8	2	4
Montérégie	33	32,8	11	138,5	4	5	1
Montréal	1	0,0	1	0,1	1		
Laval	1	0,0	0	0,0	1		
Lanaudière	20	16,4	3	25,3	1	2	1
Laurentides	19	8,0	8	47,9	7	1	1
Outaouais	10	12,8	6	18,2	3	1	2
Abitibi-Témiscamingue	19	19,4	3	13,5	2	1	2
Nord-du-Québec	7	71,6	2	75,5	2		2
Côte-Nord	7	259,3	1			1	
Total	228	573,858	85	551,057	43	26	25

*Autre: Autre site ou autre type de compensation tel une contribution à des travaux de recherche, réalisation d'inventaires, zonage de

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
01-Bas Saint-Laurent	Exploitation d'une carrière.	Béton provincial Ltée	24-mars-15	17-oct-16	401375425	1,000	N			
01-Bas Saint-Laurent	Construction d'une tour de télécommunication dans une tourbière à Sainte-Luce.	Vidéotron S.E.N.C.	27-juin-16	21-oct-16	401398171	0,052	O	Superficie totale de la compensation : le demandeur s'est engagé à compenser les pertes de milieux humides encourues par le projet. La compensation prévue est la protection d'une partie du milieu humide adjacent au site des travaux.	0,485	Sur le site
01-Bas Saint-Laurent	Extraction de terre noire dans une tourbière.	Pro-Algue Marine inc.	22-oct-15	17-févr-17	401567495	4,500	O	Restauration de la tourbière exploitée (création de marres, étangs et épandage de matériel végétal, soit des fragments de sphaigne).	4,500	Sur le site
3						5,552			0,000	
11-Gaspésie-IDM	Exploitation d'une carrière et exploitation de deux aires d'entreposage définitif des terres de découverte.	Ciment McInnis inc.	16-juin-15	05-mai-16	401350883	6,770	O	2,2 ha d'une tourbière de type cédrière dans le bassin versant du lac de l'Anse McInnis. 4,4 ha d'un complexe de trois sites de marais et marécage dans le bassin versant du lac Vachon (chandler).	6,600	Autre
11-Gaspésie-IDM	Aménagement d'un sentier - Mise en valeur de la pointe.	La société canadienne pour la conservation de la nature	09-mai-16	08-août-16	401379038	0,007	N			
11-Gaspésie-IDM	Construction d'un empierrement - Milieu humide ouvert.	Ville de Gaspé	22-mars-16	19-oct-16	401368841	0,040	N			
11-Gaspésie-IDM	Aménagement de la virée d'une rue dans la zone inondable de la rivière.	Ville de Gaspé	29-févr-16	06-déc-16	401545032	0,100	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
11-Gaspésie-IDM	Construction d'un portique en béton - Tributaire d'une rivière.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	20-déc-16	17-févr-17	401567214	0,008	N			
5						6,925			6,600	
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Travaux dans la rive du lac Labrecque pour le remplacement d'un mur du quai municipal.	Municipalité de Labrecque	26-nov-15	18-mars-16	401319807	0,050	O	Mettre en place une bande riveraine de 8 m et allongement de celle-ci de 10 m	0,050	Sur le site
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Construction du parc à résidus miniers no 3	Niobec inc.	05-août-15	03-juin-16	401358584	83,510	O	En terre privée, sur les lots au nord de la Mine Niobec	83,510	Site adjacent
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Travaux dans le littoral du lac Sébastien pour la réfection de la digue de Chuteaux-Galets.	PF Résolu Canada inc.	02-mai-16	14-juil-16	401371489	0,000	N			
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Reconstruction du pont de Dolbeau.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	20-janv-16	01-sept-16	401386154	0,050	N			
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Travaux de remblayage d'un marais pour un développement résidentiel.	Le Domaine du Saguenay inc.	15-juin-16	27-oct-16	401397880	0,200	O	Revégétalisation de bandes riveraines	0,200	Sur le site
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Intervention dans 2 marais et 3 parties de marécage pour un développement domiciliaire à Saint-Honoré (secteur Dionne).	Léon Maurice Villeneuve Excavation inc.	13-mars-14	21-nov-16	401534682	2,200	O	Servitude	2,200	Site adjacent

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Intervention dans un marécage et un marais pour un développement domiciliaire.	Les Immeubles CH enr.	13-mars-14	21-nov-16	401534676	4,100	O	Servitudes	4,100	Site adjacent
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Empiètement dans deux marécages.	Accès-Nature S.E.N.C.	17-déc-15	30-janv-17	401561487	0,400	N			
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Travaux dans des marécages pour une décontamination en hydrocarbures.	Les immeubles Perron ltée	04-nov-16	06-févr-17	401562740	0,200	N			
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Travaux de remblai dans des marécages pour l'aménagement d'un terrain commercial.	9262-4329 Québec inc.	19-oct-16	07-févr-17	401563570	0,300	N			
02-Saguenay-Lac Saint-Jean	Développement commercial à l'ouest du boul. Martel - Remblayage en milieu humide.	Placements Norm-Al inc.	01-août-16	22-févr-17	401569419	0,016	N			
11						91,026			90,060	
03-Capitale-Nationale	Remblayage de milieu humide pour le projet d'Écoquartier d'Estimauville, arrondissement de Beauport, ville de Québec.	Ville de Québec	30-mars-16	16-juin-16	401347333	0,100	N			
03-Capitale-Nationale	Travaux en milieux humides - Construction d'une usine d'épuration des eaux usées.	Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	24-juil-15	21-juin-16	401295364	1,000	O	Compensation en MH et bande riveraine de 20 mètres	2,000	Autre
03-Capitale-Nationale	Remblayage d'une partie de 1,16 ha d'un complexe marécage-tourbière pour l'agrandissement d'un commerce à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dans la MRC de La Jacques-Cartier.	Pomerleau Les Bateaux inc.	11-sept-15	11-juil-16	401368658	1,160	O		2,160	Sur le site

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
03-Capitale-Nationale	Remblayage d'un milieu humide dans le cadre d'un développement commercial.	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	19-févr-16	20-juil-16	401372965	0,080	N			
03-Capitale-Nationale	Restauration des Marais du Sud, arrondissement de La Haute-Saint-Charles, ville de Québec.	Association pour la protection de l'environnement du Lac Saint-Charles et des Marais du Nord	08-juil-16	16-sept-16	401372398	0,001	N			
03-Capitale-Nationale	Réfection d'une ligne de distribution d'électricité en bordure de la route 362 à Baie-St-Paul.	Hydro-Québec	03-juin-16	28-sept-16	401391741	0,010	N			
03-Capitale-Nationale	Aménagement de milieux humides et d'un cours d'eau, arrondissement de Ste-Foy Sillery Cap-Rouge, ville de Québec.	Les Immeubles Roussin Ltée	04-févr-16	19-oct-16	401338421	0,000	N			
03-Capitale-Nationale	Levés sismiques et forages géotechniques dans la rive et le littoral du fleuve Saint-Laurent à L'Ange-Gardien, dans la MRC de la Côte de Beaupré et à Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans dans la MRC de l'Île d'Orléans et dans le TNO aquatique.	Hydro-Québec	29-août-16	10-nov-16	401453198	0,000	N			
03-Capitale-Nationale	Aménagement des sentiers pédestres au parc de la rivière Beauport, phase 2.	Ville de Québec	08-sept-16	23-nov-16	401534763	0,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
03-Capitale-Nationale	Remblayage de milieux humides pour l'agrandissement du parc industriel.	Ville de Saint-Marc-des-Carières	22-déc-14	08-déc-16	401264475	1,040	O	La zone de compensation, composée de milieux humides, est localisée en marge du ruisseau Perreault (un tributaire de la rivière Chevrotière). Les milieux humides, de type marécage (0,50 ha), tourbière boisée (0,35 ha) et de marais (0,06 ha), sont considérés de bonne valeur écologique. Une zone terrestre (0,92 ha) est aussi protégée en marge des milieux humides.	1,830	Sur le site
03-Capitale-Nationale	Réfection du pont P-5213 au-dessus de la rivière Sainte-Anne-du-Nord, sur la route 360 dans les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps et la MRC de La Côte-de-Beaupré.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	30-sept-16	24-janv-17	401557519	0,007	N			
11						3,398			5,990	
12-Chaudière-Appalache	Travaux de construction d'une ligne électrique dans des milieux humides - Municipalité de Tourville.	Hydro-Québec	11-déc-15	24-mars-16	401339005	0,010	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de déboisement pour la mise en place d'une ligne électrique dans des milieux humides - Municipalité de Tourville.	Gestion Simix inc.	13-janv-16	24-mars-16	401339029	0,050	N			
12-Chaudière-Appalache	Remblayage d'un marécage pour un projet de développement résidentiel - Boisé du Golf, phase 6 - Ville de Lévis.	Gestion immobilière CSB inc.	23-août-12	27-avr-16	401344133	0,500	O	Plan de gestion des milieux naturels	22,000	Autre

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
12-Chaudière-Appalache	Aménagement d'une passerelle dans des milieux humides adjacents au lac Frontière et d'un quai sur un cours d'eau tributaire de ce dernier - Municipalité de Lac-Frontière.	Richard Aubut	26-janv-15	17-mai-16	401353723	0,070	N			
12-Chaudière-Appalache	Traverse de cours d'eau et de milieux humides, municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Henri et Lévis.	Société en commandite Gaz métro	16-nov-15	19-mai-16	401347890	0,000	N			
12-Chaudière-Appalache	Remblayage de milieux humides pour un projet résidentiel - Municipalité de Beaumont.	Les Immeubles Gilles Couture inc.	20-déc-12	02-juin-16	401358041	0,030	O	Conservation d'un marécage d'environ 300 m ² et d'un milieu naturel adjacent de 1700 m ² . Portion de 60 m ² de milieux humides remblayée en infraction.	0,203	Site adjacent
12-Chaudière-Appalache	Exploitation d'une carrière.	Pavages Abénakis ltée	27-janv-16	03-juin-16	401357708	0,044	O	Rive d'un cours d'eau intermittent au sud de la zone exploitée	0,090	Site adjacent
12-Chaudière-Appalache	Remblayage de milieux humides pour un projet résidentiel - Ville de Lévis (secteur Pintendre).	Les Immeubles Gilles Couture inc.	20-mars-15	03-juin-16	401358486	0,470	O	Une zone tampon de la rivière des Couture est offerte en compensation. Elle est constituée d'un marécage de 0,079 ha et d'un milieu terrestre de 0,35 ha.	0,430	Site adjacent
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage d'un milieu humide pour un développement résidentiel.	Municipalité de Saint-Gilles	27-janv-16	08-juin-16	401358214	0,260	O	Préparation d'un plan de gestion des milieux humides par la municipalité et compensation dans la zone de conservation définie dans ce plan qui doit être déposé le 1er octobre 2016	0,260	Autre

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides - Projet de développement domiciliaire - Quartier Horizon, phase 2, Lévis - Ville de Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome).	Les Développements de Demain inc.	22-févr-16	08-juin-16	401359421	0,570	O		0,570	Autre
12-Chaudière-Appalache	Récolte de végétation arborescente commerciale dans des marécages dans le cadre de travaux d'aménagement forestier - Ville de Lévis.	9228-2250 Québec inc.	28-janv-16	16-juin-16	401362968	0,000	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides pour le projet de réaménagement de la route 132 et la construction d'une piste cyclable.	Société de transport de Lévis	11-nov-14	22-juin-16	401307658	0,060	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage d'un milieu humide - Développement du Rocher - Municipalité de Saints-Anges.	Concord Logistique inc.	10-mai-16	07-juil-16	401360752	0,013	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides pour des projets industriels - Parc industriel de Pintendre.	Ville de Lévis	04-mars-16	19-juil-16	401373034	1,280	O		1,280	Autre
12-Chaudière-Appalache	Remblayage de milieux humides et détournement d'un cours d'eau pour un agrandissement du Parc industriel de Lauzon.	Ville de Lévis	29-avr-16	29-juil-16	401376011	0,335	O	Sur le site : végétalisation de la rive droite du cours d'eau sur 480 m dans le plan de gestion des milieux naturels de Lévis : 4 967 m2	0,497	Sur le site, autre
12-Chaudière-Appalache	Aménagement d'une piste cyclable dans le Parc régional de la rivière Etchemin.	Ville de Lévis	29-févr-16	29-juil-16	401375856	0,038	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides - Secteur Boutin, phase I - Ville de Lévis (secteur Breakeyville).	Développements Fortier inc.	22-mars-16	10-août-16	401378913	0,170	O	Plan de gestion des milieux naturels de Lévis	0,170	Autre
12-Chaudière-Appalache	Construction d'une passerelle pour une piste cyclable au-dessus de l'autoroute 20 - Harlaka.	Ville de Lévis	23-avr-15	10-août-16	401380395	0,400	O	Plan de gestion des milieux naturels de Lévis	0,400	Autre
12-Chaudière-Appalache	Remblayage de milieux humides pour un projet de développement résidentiel - Ville de Lévis.	9267-4704 Québec inc.	13-mai-16	13-sept-16	401388434	0,060	O	0,06 ha à l'intérieur de Plan des gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis	0,060	Autre
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage d'un milieu humide - Développement résidentiel Saint-Jacques/Sainte-Anne.	Municipalité de Saint-Anselme	04-mai-16	13-sept-16	401388467	0,182	O	0,2 ha d'un secteur boisé dans bande riveraine élargie.	0,200	Site adjacent
12-Chaudière-Appalache	Restauration d'un aménagement faunique dans un milieu humide - Marais de Montmagny - Ville de Montmagny.	Canards Illimités Canada	18-juil-16	03-oct-16	401393672	0,000	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de restauration d'un marécage et d'une tourbière à la suite de l'aménagement d'un sentier de motoneige - Municipalité de Sainte-Perpétue.	Club de motoneige de la Cote-du-Sud inc.	21-oct-15	14-oct-16	401397016	0,000	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides pour le développement résidentiel/commercial (130e Rue) - Ville de Saint-Georges.	Gestions G. Rancourt inc.	22-déc-15	18-oct-16	401397877	1,170	O	La compensation est un secteur boisé représentant environ 1,75 ha d'écotone, 0,55 ha de milieux humides (MH7 à MH11), deux cours d'eau et leur rive.	2,530	Site adjacent

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage d'un milieu humide pour la construction d'un chemin d'accès - Site de traitement des eaux usées - Lots 24-4 et 24-P.	Municipalité de la paroisse de Saint-René	29-janv-16	09-nov-16	401526116	0,160	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de détournement d'un tributaire innommé du ruisseau Tardif-Bizier pour le prolongement de la rue Fortin et remblayage de milieux humides.	Municipalité d'Adstock	10-août-16	11-nov-16	401531266	1,290	O	Cette superficie comprend des cours d'eau (littoral et rives; 0,5ha), des milieux humides (1,33 ha) et de l'écotone (0,7 ha). Un cours d'eau sera déplacé pour qu'il ne soit plus en bordure de chemin et qu'il retrouve des rives naturelles.	2,680	Sur les site, site adjacent
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides - Projet de développement domiciliaire - Prolongement de la 19e Rue et de la 20e Avenue - Municipalité de Saint-Côme-Linière.	Excavation Paul Jacques inc.	18-oct-16	05-déc-16	401538378	0,150	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage d'un milieu humide - Projet commercial à Thetford Mines.	Groupe Profectus inc.	11-mai-15	14-déc-16	401546490	1,030	O	2,15 en conservation au MDDELCC.	2,150	Site adjacent
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de milieux humides - Ville de Thetford Mines.	9299-7899 Québec inc.	20-juil-16	15-déc-16	401548760	1,030	O	1,03 de milieu humide dans le CA mais ajout de terrain en infraction pour un total de 1,26 ha détruit donc 2,52 ha de compensé.	2,520	Autre
12-Chaudière-Appalache	Travaux de remblayage de deux milieux humides - Ville de Montmagny.	9333-5404 Québec inc.	07-déc-16	01-févr-17	401561502	0,450	N			
12-Chaudière-Appalache	Travaux d'aménagement d'un sentier, de percées visuelles et d'un quai flottant dans le littoral - Fleuve Saint-Laurent.	Municipalité de Cap-Saint-Ignace	06-juin-16	08-févr-17	401563897	0,000	N			
30						9,822			36,040	

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
04- Mauricie	Interventions dans des milieux humides.	Gestion Jimar inc.	02-févr-16	29-avr-16	401340729	0,217	O	Mise en conservation d'une aire écologique de 0,052 ha + transplantation de noyers cendrés.	0,052	Sur le site
04- Mauricie	Implantation d'un poste de compression de gaz naturel.	Société en commandite Gaz métro	19-nov-15	12-mai-16	401352402	0,070	N			
04- Mauricie	Agrandissement d'un poste de compression de gaz naturel et installation d'une torchère.	Société en commandite Gaz métro	19-nov-15	20-mai-16	401354436	0,005	N			
04- Mauricie	Travaux de réfection d'un pont.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	16-mars-16	25-mai-16	401355323	0,195	O	Projet de restauration et de valorisation d'aménagement faunique sur un site adjacent.	0,000	Site adjacent
04- Mauricie	Travaux d'arasement du barrage Elbow X0002427.	Centre d'expertise hydrique du Québec	21-déc-15	26-mai-16	401351770	0,016	N			
04- Mauricie	Travaux dans des milieux humides.	Hydro-Québec	06-avr-16	06-juin-16	401358730	0,000	N			
04- Mauricie	Reconstruction du barrage La Culbute.	Hydro-Québec	25-févr-16	15-juin-16	401360147	0,000	N			
04- Mauricie	Travaux dans le littoral.	Ville de Louiseville	23-déc-15	20-juin-16	401357753	0,122	O	Pour compenser la perte de 0,122 ha dans le littoral du lac Saint-Pierre, un projet de restauration de l'habitat du poisson à la hauteur des pertes engendrées par le projet sera réalisé.	0,122	Site adjacent
04- Mauricie	Travaux de reconstruction du barrage Pimbina.	Centre d'expertise hydrique du Québec	16-mars-15	04-juil-16	401358141	0,005	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
04- Mauricie	Travaux dans un milieu humide.	Développement Myreau inc.	17-mai-16	05-juil-16	401365129	0,019	N			
04- Mauricie	Travaux dans des milieux humides.	Ville de Trois-Rivières	11-août-16	29-sept-16	401392053	0,150	N			
04- Mauricie	Travaux dans des milieux humides.	Gestion Domaine Le Campagnard inc.	28-mai-15	12-déc-16	401544755	3,130	O	Mise en conservation (cession à la ville) d'une zone de 7,38 ha, jouant un rôle de corridor écologique entre un marécage évité de 2,09 ha et le cours d'eau Ricard-Foucher, en plus d'un plan de revégétalisation visant à restaurer une zone ayant été déboisée il y a environ 4 ans.	7,380	Sur le site
04- Mauricie	Travaux dans des milieux humides.	Ville de Shawinigan	11-nov-16	09-janv-17	401548492	0,450	N			
04- Mauricie	Travaux dans des milieux humides.	Stéphane Galibois Avocat inc.	27-mai-16	13-janv-17	401549746	0,696	N			
04- Mauricie	Travaux dans des milieux humides.	Faubourg Royal inc.	01-oct-15	30-janv-17	401557563	0,290	O	Zones de conservation de 3,04, incluant 0,33 ha de milieux humides, cédées à la ville de Trois-Rivières et sur lesquelles des zonages "Conservation naturelle" et "Aire écologique" seront apposés.	3,040	Sur le site
15						5,148			10,542	
17- Centre-du-Québec	Travaux dans des milieux humides.	Coop Arpac	22-avr-16	17-mai-16	401350337	0,180	N			
17- Centre-du-Québec	Travaux d'aménagement de cours d'eau.	Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	29-févr-16	21-juin-16	401363545	1,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
17- Centre-du-Québec	Travaux de réfection de la structure de retenue d'un barrage.	Club de Golf de Plessisville (1990) inc.	10-mars-16	29-juin-16	401365561	0,090	N			
17- Centre-du-Québec	Aménagement d'une cannebergière.	Les Bassins Rouges S.E.N.C.	25-sept-14	13-oct-16	401393481	7,863	O	La zone de conservation de 27,99 ha, qui sera mise en servitude conservation comprend environ 6,4 ha de milieux terrestres et le reste en milieux humides qui ont été évités.	27,990	Sur le site
17- Centre-du-Québec	Exploitation d'une cannebergière.	Les entreprises d'exploitation forestière S.H.G.L. inc.	09-oct-14	11-nov-16	401448684	5,700	O	Protection par une servitude de 15,2 ha de tourbière ouverte.	15,200	Sur le site
17- Centre-du-Québec	Travaux dans des milieux humides et en rive.	Hydro-Québec	25-oct-16	13-janv-17	401547837	0,000	N			
17- Centre-du-Québec	Interventions dans des milieux humides.	Ville de Bécancour	19-oct-16	30-janv-17	401558822	1,280	O	Zone de conservation constituée de 3,83 ha servant de zone tampon en périphérie de tourbières boisées, localisée sur un lot acquis par la ville de Bécancour où sont prévus des projets de valorisation et de mise en valeur des milieux naturels.	3,830	Autre
17- Centre-du-Québec	Travaux dans des milieux humides.	Ville de Bécancour	16-mai-16	30-janv-17	401559763	0,380	O	Fait partie d'un projet de protection de 29 ha (tourbières, marécages et milieux terrestres) pour plusieurs projets de développement domiciliaire à proximité du projet, dans le secteur St-Angèle à Bécancour. Modification du zonage, protection à perpétuité	0,760	Site adjacent

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
17- Centre-du-Québec	Interventions dans des milieux humides.	9263-2553 Québec inc.	07-sept-16	22-févr-17	401567734	0,169	O	Zone de conservation (zonage municipal) cédée à la ville de Drummondville, incluant 0,1 ha de milieux humides et 0,18 ha de milieux terrestres.	0,280	Sur le site
9						16,662			48,060	
05- Estrie	Intervention en marais et marécages pour le développement résidentiel - Boisé des ruisseaux.	Gestion Immobilière Santi inc.	09-févr-16	15-avr-16	401340746	0,140	O	Protection d'un milieu boisé et des milieux humides résiduels	0,200	Sur le site
05- Estrie	Intervention en marais pour la construction d'un sentier piétonnier à la Base de plein air André-Nadeau.	Ville de Sherbrooke	02-mai-16	10-juin-16	401360477	0,001	N			
05- Estrie	Travaux dans un marécage pour la construction d'une résidence.	François Lefebvre	18-avr-16	13-juin-16	401360290	0,007	N			
05- Estrie	Intervention dans un marécage pour l'aménagement d'un lac artificiel.	Philip Hirst	17-nov-15	27-juin-16	401355720	0,070	N			
05- Estrie	Intervention en marécages pour un développement domiciliaire - Secteur rue du Saphir.	Société de développement Osaly inc.	08-févr-16	07-juil-16	401367850	0,010	O	Zone boisée entourant des milieux humides et un cours d'eau	0,490	Sur le site
05- Estrie	Destruction d'un milieu humide pour l'aménagement d'un parc.	Ville de Sherbrooke	23-juin-16	26-juil-16	401375270	0,040	O		0,040	Sur le site
05- Estrie	Intervention en milieux humides pour le projet de développement résidentiel et commercial Carré Belvédère.	Gestion L. Élias inc. Les Entreprises Bimon inc.	16-juin-15	26-juil-16	401363965	5,700	O	Protection des milieux humides résiduels et de zones tampons boisées autour de ceux-ci	13,000	Sur le site
05- Estrie	Mise en place d'une rampe de mise à l'eau sur la rivière Magog, secteur de la rue de la Pointe.	Ville de Sherbrooke	12-juil-16	26-juil-16	401375378	0,002	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
05- Estrie	Intervention en milieux humides pour l'aménagement d'une aire d'entreposage à l'arrière d'un terrain commercial.	Gestion Immobilière Distinction	17-nov-15	22-août-16	401350557	0,110	N			
05- Estrie	Intervention en marais et marécages pour un projet de développement résidentiel, chemin Galipeau.	9250-0925 Québec inc.	10-juin-16	22-sept-16	401388598	0,300	O		1,000	Sur le site
05- Estrie	Intervention en milieux humides pour un projet résidentiel au sud de la rue de Gaspé.	Les Entreprises Lachance inc.	19-févr-16	22-sept-16	401391554	0,890	O	Situé dans une aire de conservation d'une superficie de 10,1 ha au sud du parc Central dans l'arrondissement Rock Forest.	0,890	Sur le site, autre
05- Estrie	Travaux en marais et en marécages en vue d'un développement résidentiel, rue Dunant.	Ville de Sherbrooke	10-juin-16	27-sept-16	401386846	0,250	O	Nord du marais Réal-D. Carbonneau	0,280	Autre
05- Estrie	Agrandissement du bassin d'accumulation de lixiviats de l'ancien site d'enfouissement sanitaire de Valoris.	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke	02-sept-16	03-oct-16	401391873	1,500	O	Un lot distinct appartenant à la Régie	1,500	Site adjacent
05- Estrie	Construction d'une digue en rive d'un ruisseau sans nom et dans un marécage, au sud de la rue Atto.	Ville de Sherbrooke	30-août-16	03-oct-16	401394063	0,008	N			
05- Estrie	Intervention en milieux humides pour le projet résidentiel Les Boisés Saint-Denis, phase II.	Gestion J. Anctil inc.	11-nov-15	27-oct-16	401397253	2,000	O	Servitude de conservation signée	5,000	Sur le site

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
05- Estrie	Intervention en milieux humides pour le développement du Parc Industriel, secteur Ouest.	Ville de Magog	25-mai-16	28-oct-16	401398272	2,000	O	Compensation sur le site et dans trois autres secteurs. protection de milieux boisés, humides et de cours d'eau	6,000	Sur le site
05- Estrie	Déplacement du cours d'eau Gérard-Gagnon et remblayage d'un marécage pour le prolongement de la rue de la Grande-Coulée.	Ville de Sherbrooke	13-sept-16	01-nov-16	401440110	0,200	O	Le lot est voué à la compensation écologique afin de consolider la protection de milieux humides présents sur le site.	0,200	Autre
05- Estrie	Travaux en marais et marécage	Serge Laporte	16-juin-16	18-nov-16	401526272	0,020	N			
05- Estrie	Intervention en milieu humide pour le prolongement de la rue Pruneau, arrondissement Rock Forest - Saint-Élie - Deauville.	Denis Lachance et Françoise Côté Lachance	07-mai-15	22-nov-16	401526079	0,200	O		0,200	Autre
05- Estrie	Remblai d'un milieu humide, rue Légaré.	Ville de Magog	02-sept-16	22-nov-16	401394643	0,030	N			
05- Estrie	Travaux en tourbière pour l'aménagement d'un site de paintball.	Stephane Parent	04-oct-16	28-nov-16	401525300	0,150	N			
05- Estrie	Travaux de reconstruction du pont P-02647 (nouveau P-18896) sur la route 161, à Nantes, au-dessus de la rivière Noire.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	15-mars-16	02-déc-16	401532748	0,300	N			
05- Estrie	Intervention en marécages pour le développement résidentiel Rochers Boisés phase II.	4210263 Canada inc.	01-nov-16	05-déc-16	401536587	0,160	N			
05- Estrie	Reconstruction du pont P-01946, route 251 à Sainte-Edwidge-de-Clifton.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	01-nov-16	13-déc-16	401547339	0,050	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
05- Estrie	Intervention en marais, marécages dans le cadre du projet domiciliaire Memphrémagog sur le lac - chemin Tomifobia.	9270-5912 Québec inc.	14-oct-16	20-déc-16	401548509	0,040	N			
05- Estrie	Intervention en marécages pour la construction de 4 immeubles à logements.	Han-Logement	17-févr-16	13-janv-17	401553226	0,700	O	Terrain appartenant à la ville de Sherbrooke. 0,96 protégé	0,960	Site adjacent
05- Estrie	Aménagement d'un accès résidentiel pour le développement domiciliaire « Le Boisé du Lac Brompton ».	9223-9318 Québec inc.	12-déc-16	31-janv-17	401560077	0,040	N			
27						14,918			29,760	
16-Montérégie	Intervention en marécage pour un projet commercial, rue Jacques Cartier sud à Farnham.	9148-6068 Québec inc.	02-déc-13	11-avr-16	401317897	0,650	O	Site de compensation de la Ville	1,300	Site adjacent
16-Montérégie	Intervention en marécages pour le développement domiciliaire Côte du Pacifique à Farnham.	Constructions Novard inc.	12-juil-13	11-avr-16	401120400	0,850	O	Site de conservation de la ville de Farnham	1,700	Site adjacent
16-Montérégie	Intervention en marécages pour le développement commercial des lots 4 446 767, 4 446 770 et 4 446 777 à Farnham.	Ville de Farnham	02-déc-13	12-avr-16	401121084	2,260	O	Site de conservation de la Ville	4,520	Site adjacent
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour le développement commercial et résidentiel au sud-ouest de la route 104 à Farnham.	Ville de Farnham	05-janv-16	12-avr-16	401338913	10,990	O		35,660	Sur le site
16-Montérégie	Intervention en milieux humides afin de réaliser un projet résidentiel, à Lac Brome.	Societe Immobiliere Les Deux M. inc.	10-déc-15	28-avr-16	401346635	0,410	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
16-Montérégie	Remblayage de 644 m ² de milieux humides pour la construction d'un stationnement, à Mont-Saint-Hilaire .	Strom SPA inc.	28-oct-15	13-mai-16	401350756	0,060	O	Servitude de compensation pour 713,4 m ² du marécage arbustif résiduel et d'une zone terrestre de 733 m ² avec des caryers ovales	0,145	Sur le site
16-Montérégie	Construction du pont P-18201 sur le chemin Saint-Antoine au-dessus du ruisseau Chamberry à Les Cèdres.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	27-janv-16	30-mai-16	401356679	0,000	N			
16-Montérégie	Candiac-Delson - Travaux dans le littoral de la rivière à la Tortue pour la relocalisation d'une conduite de Gaz Métro à l'intérieur du terrain du MTQ-Pont Lamarche.	Société en commandite Gaz métro	21-oct-15	31-mai-16	401326971	0,000	N			
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour l'agrandissement du poste de La Prairie d'Hydro-Québec, à Brossard.	Hydro-Québec	16-mars-16	31-mai-16	401357025	0,004	N			
16-Montérégie	Intervention en marécages pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel à Lac-Brome.	Kattya Mongeau	25-févr-16	08-juin-16	401360237	0,030	N			
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour l'aménagement des Étangs de Sainte-Julie.	Nature-Action Québec inc.	29-avr-16	10-juin-16	401360934	0,000	N			
16-Montérégie	Intervention en marécages et traverse de deux cours d'eau pour l'installation d'une ligne souterraine de 120 v sur la ligne de 120 kv du poste d'Adamsville à Bromont.	Hydro-Québec	15-août-16	02-sept-16	401385924	0,060	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
16-Montérégie	Reconstruction du pont P-112 et démantèlement du pont P-111 au-dessus du cours d'eau du petit canal, à Beauharnois.	Hydro-Québec	24-mai-16	06-sept-16	401384593	0,000	N			
16-Montérégie	Travaux de restauration et d'aménagement d'une branche de la rivière à la Barbué, à Saint-Césaire.	Municipalité Régionale de Comté de Rouville	05-mai-16	12-sept-16	401386882	0,000	N			
16-Montérégie	Contrôle de la phragmite dans l'étang au parc nature, secteur Haut-Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu, à St-Jean-sur-Richelieu.	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	06-juil-16	12-sept-16	401387369	0,000	N			
16-Montérégie	Aménagement et exploitation d'un lieu de biométhanisation.	Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.	18-août-15	26-sept-16	401391363	0,050	N			
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour la réalisation du développement résidentiel de la rue St-Sauveur, à Sorel-Tracy.	9246-4783 Québec inc.	30-mars-16	18-oct-16	401365330	0,170	O	La perte de milieux humides est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 0,95 ha de milieux naturels en bordure de la rivière Pot-au-Beurre (situés hors du littoral et de la rive), dont 0,25 ha de marécage et 0,70 ha de milieux boisés terrestres, de valeur écologique équivalente à ceux perdus.	0,950	Sur le site
16-Montérégie	Remblayage d'un milieu humide afin de réaliser une construction résidentielle, à Waterloo.	André Gagné	09-nov-15	19-oct-16	401395612	0,210	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
16-Montérégie	Intervention en rive de la rivière Saint-Charles, réfection de seuils de la passe migratoire et dragage de sédiments des étangs piscicoles du ruisseau Pay-Brûlé, à Varennes.	Ville de Varennes	18-mai-16	20-oct-16	401395004	0,000	N			
16-Montérégie	Construction de 4,99 km de rue à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation et intervention en milieux humides pour le projet de développement domiciliaire Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, à Sainte-Julie.	Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.	18-déc-15	07-nov-16	401495835	0,560	O	La perte de milieux humides est compensée par la conservation réelle et perpétuelle de 1,49 ha de milieux naturels composés de 0,75 ha de marécage et de 0,74 ha de milieu terrestre de valeur écologique équivalente, voir supérieure, à ceux perdus.	1,490	Sur le site
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour des travaux correctifs du marais Saint-Louis, à Yamaska.	Canards Illimités Canada	19-sept-16	11-nov-16	401401083	0,000	N			
16-Montérégie	Intervention en rive et littoral de la rivière Châteauguay pour la réparation de la culée Nord du pont P-3150, à Godmanchester.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	14-oct-16	11-nov-16	401524267	0,000	N			
16-Montérégie	Intervention en marais pour un développement industriel sur la rue Léo Pariseau à Saint-Bruno-de-Montarville.	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	29-août-16	14-nov-16	401532081	0,020	N			
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour l'implantation d'un bâtiment commercial, à Vaudreuil-Dorion.	Le Groupe Lawlor inc.	07-sept-16	16-nov-16	401532763	0,080	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
16-Montérégie	Construction de la ligne à 120 kV Langlois Vaudreuil-Soulanges et alimentation de l'entreprise Ericsson, sur 20,5 km, à Les Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion.	Hydro-Québec	19-avr-16	22-nov-16	401525288	0,150	O	Le requérant s'est engagé à reboiser l'équivalent de la superficie déboisée en milieux humides et en rive, soit 2,02 ha, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Le projet de reboisement aura lieu en bordure de milieux humides ou de rive pour améliorer leur protection.	2,020	Autre
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour des travaux d'inspection d'une conduite, à Contrecoeur.	Société en commandite Gaz métro	17-oct-16	08-déc-16	401536350	0,193	N			
16-Montérégie	Stabilisation de rive de la rivière Yamaska dans le secteur du rang de la Pointe-du-Nord-Est, à Yamaska.	Municipalité de Yamaska	16-oct-15	16-déc-16	401548520	0,000	N			
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour le développement d'une aire TOD et d'un terrain industriel, à Candiac.	Ville de Candiac	18-déc-15	21-déc-16	401550623	14,000	O	Conservation réelle et perpétuelle de 85,5 ha de milieux naturels, dont 73,5 ha de milieux terrestres et 12,1 ha de milieux humides répartis sur le territoire de la Ville.	85,500	Site adjacent
16-Montérégie	Intervention en marécages pour le développement résidentiel La Seigneurie de Shefford, phase 2, à Shefford.	9222-4419 Québec inc.	07-juin-16	22-déc-16	401551148	0,370	O		3,400	Sur le site
16-Montérégie	Travaux d'entretien au barrage du Moulin, sur la rivière Le Renne, à Acton-Vale.	Ville d'Acton Vale	05-août-16	12-janv-17	401552622	0,000	N		0,000	
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour la construction d'une passerelle afin de relier la piste multifonctionnelle en bordure du lac Boivin, à Granby.	Les Constructions Odyssées inc.	04-nov-16	13-janv-17	401537560	0,005	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
16-Montérégie	Intervention en marécages et en rive pour le prolongement d'un réseau aérien triphasé sur le chemin des Carrières à Bromont.	Hydro-Québec	17-nov-16	02-févr-17	401560188	0,770	N			
16-Montérégie	Intervention en milieux humides pour le développement domiciliaire des lots 4 191 904 et 1 646 967, à Granby.	Transport J. Taylor ltée	13-mars-15	07-févr-17	401308371	0,930	O	La perte de 0,93 ha de marécage est compensée par la conservation de 0,93 ha de milieux terrestres en bordure de la tourbière à l'ouest du site du projet. Ces milieux terrestres forment une bande de protection de 30 m à la tourbière. La compensation inclut aussi la protection de 0,93 ha de la tourbière.	1,860	Site adjacent
33						32,822			138,545	
06-Montréal	Travaux de remplacement de sentiers, passerelles et belvédères à l'intérieur de deux marais et une tourbière au parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard.	Ville de Montréal	18-mai-16	17-août-16	401381649	0,000	O	Renaturalisation d'un sentier par le retrait de l'empierrement et par des travaux de végétalisation	0,106	Sur le site
1						0,000			0,106	
14 - Lanaudière	Remblai de milieux humides et compensation par la protection d'un milieu terrestre et humide.	Entreprises Gillivert inc.	30-sept-15	13-avr-16	401296340	9,060	O	Servitude de non-construction à des fins de conservation et éventuellement cession à un organisme de conservation lorsque la superficie totale du lot aura servi de compensation.	13,590	Site adjacent
14 - Lanaudière	Remblai dans un milieu humide et travaux en rive.	Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	22-sept-15	14-avr-16	401294584	0,050	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
14 - Lanaudière	Travaux en rive, en plaine inondable et en milieux humides.	Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	28-janv-16	14-avr-16	401327430	0,570	N			
14 - Lanaudière	Aménagement de chemins de plus d'un kilomètre.	Construction Denis Joly & Fils inc.	25-nov-15	29-avr-16	401310661	0,000	N			
14 - Lanaudière	Travaux en milieux humides.	Guylaine Ferland	19-févr-16	29-avr-16	401331433	0,059	N			
14 - Lanaudière	Remblai d'un marécage.	9211-4057 Québec inc.	27-avr-16	20-juin-16	401353048	0,200	N			
14 - Lanaudière	Exploitation d'une sablière.	Pépinière François Lemay inc.	11-mars-15	07-juil-16	401314165	0,000	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Syndicat des copropriétaires Le Château d'Albert-Beaulieu	08-juin-16	28-juil-16	401360582	0,012	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marais et un marécage.	9177-1998 Québec inc.	10-févr-16	26-sept-16	401330257	0,800	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marais et une tourbière, et compensation par la protection d'un milieu terrestre et humide.	Murielle Lacombe	14-juil-16	20-oct-16	401371840	1,610	O	Servitude de non-construction à des fins de conservation par destination du propriétaire	2,420	Autre
14 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Richer Morin	26-sept-16	21-oct-16	401394116	0,130	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Jeannette Paquette et Robert Paquette	26-oct-16	31-oct-16	401469439	0,031	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Parc Mont Calme inc.	03-oct-16	04-nov-16	401395411	0,060	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Agys inc.	18-juil-16	05-déc-16	401374671	0,760	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
14 - Lanaudière	Travaux dans des marécages et compensation par la protection de milieux terrestres et humides.	Robert & Gilles Demers inc.	12-nov-14	08-déc-16	401546797	2,760	O		9,320	Sur le site, site adjacent
14 - Lanaudière	Implantation et exploitation d'une usine de fabrication de granules de bois brut.	9301-9826 Québec inc.	27-avr-16	08-déc-16	401353960	0,087	N			
15 - Lanaudière	Travaux dans une tourbière.	Sylva Croissance Investissements inc.	13-oct-16	15-déc-16	401398791	0,007	N			
16 - Lanaudière	Travaux dans deux marécages.	Ville de Repentigny	24-oct-16	16-déc-16	401461048	0,000	N			
17 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Coopérative de solidarité Camping Saint-Ignace	09-sept-16	11-janv-17	401390088	0,089	N			
14 - Lanaudière	Travaux dans un marécage.	Dominic Boutin	04-nov-16	20-janv-17	401531325	0,130	N			
	20					16,415			25,330	
15 - Laurentides	Travaux en rive, littoral et milieu humide (rivière Noire).	9250-7037 Québec inc.	15-avr-15	13-avr-16	401242588	0,015	N			
15 - Laurentides	Construction d'un chemin de plus d'un km (rue Trudeau, Mont-Catherine, Les Quatre-Versants).	9311-3140 Québec inc.	02-nov-15	13-avr-16	401304363	0,082	N			
15 - Laurentides	Construction d'un réseau routier de plus d'un kilomètre et remblayage de milieux humides avec compensation environnementale (Domaine Vaudaire).	3087-7369 Québec inc.	22-avr-14	03-mai-16	401352076	0,540	O	Zone terrestre de 4,54 ha entourant une tourbière de 2,47 ha	4,540	Sur le site

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
15 - Laurentides	Remblayage de marais et travaux en rive et littoral avec compensation environnementale (rues du Médoc, Grenache et Cahors).	9187-3919 Québec inc.	18-déc-15	18-mai-16	401320595	0,177	O	Création d'un marais et d'un marécage en lien avec la rive et le littoral du cours d'eau Laurin, le tout protégé par une zone terrestre servant de zone tampon avec le milieu bâti.	0,320	Sur le site
15 - Laurentides	Construction d'un réseau de chemins de plus d'un km et remblayage de parties d'étangs, de marécages et de tourbières avec compensation environnementale (rues des Perdrix et des Sarcelles).	Le Boisé des Cascades inc.	03-mars-15	26-mai-16	401231234	0,657	O	Plusieurs zones de compensation en milieux terrestres totalisant 24 283,5 m ² (3,7 : 1), afin de consolider une mosaïque de milieux humides et hydriques. Ainsi, une servitude de non-construction et à des fins de conservation a été publiée au bureau de la publicité des droits le 19 avril 2016, incluant les milieux humides à proximité, pour une superficie totale de 73 240,3 m ² .	7,324	Sur le site
15 - Laurentides	Travaux en rive, dans un marais et dans deux marécages (montée St-Elmire, réseau SVR-231).	Hydro-Québec	25-févr-16	27-mai-16	401334048	0,000	N			
15 - Laurentides	Remblayage de marais et de marécages avec compensation environnementale.	Mirdev inc.	20-janv-16	21-juin-16	401324272	2,020	O	Adjacent à la portion de MH conservée et aux bandes riveraines du cours d'eau. Érablière mature située en zone agricole abritant de l'ail des bois, et des espèces vulnérables à la récolte commerciale	4,130	Sur le site, site adjacent
15 - Laurentides	Travaux en rive, littoral et milieux humides (programme d'entretien du réseau du Gazoduc TQM).	TransCanada Pipelines limited	02-mars-16	12-août-16	401335059	0,000	N			
15 - Laurentides	Travaux en milieux humides (entretien du réseau).	TransCanada Pipelines limited	28-avr-16	06-sept-16	401355473	0,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
15 - Laurentides	Forages en milieux humides et travaux en rive.	Oléoduc Énergie Est ltée	16-juin-16	19-sept-16	401363494	0,000	N			
21 - Laurentides	Remblayage de milieux humides (développement résidentiel Eaux-Vives).	9298-7643 Québec inc.	24-août-15	18-oct-16	401286060	0,160	O	Zones situées en zone inondable 20-100 ans de la rivière du Nord servant de zone tampon entre les milieux humides conservés et le milieu bâti	0,230	Sur le site
22 - Laurentides	Travaux dans un marécage (chemin Fyon).	Maxime Arcand	15-juil-16	20-oct-16	401372825	0,016	N			
15 - Laurentides	Aménagement et exploitation de la zone 5B pour agrandissement (LET de Sainte-Sophie).	WM Québec inc.	05-oct-16	02-nov-16	401395331	3,030	O	Restauration de deux secteurs de bande riveraine de la rivière Jourdain ayant subi de l'érosion. Ces deux secteurs sont d'une superficie respective de 489 mètres carrés et de 552 mètres carrés.	23,170	Autre
15 - Laurentides	Travaux d'entretien de la végétation en rives et en milieux humides (accès au pipeline 9B).	Pipelines Enbridge inc.	31-mars-16	21-nov-16	401344694	0,000	N			
15 - Laurentides	Construction d'un réseau de chemins de plus d'un km, remblayage en milieux humides, rives et littoral avec compensation environnementale (projet domiciliaire du chemin de la Rivière-du-Nord).	Promotion immobilière Lanaudière inc.	13-août-13	04-janv-17	401260738	0,620	O	Acte notarié : servitude de non construction à des fins de conservation et changement de zonage municipale	4,986	Sur le site

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
15 - Laurentides	Construction d'un réseau de chemins de plus d'un km, remblayage en milieux humides et rives avec compensation environnementale (chemin de la Rivière-du-Nord) - Site 2.	Promotion immobilière Lanaudière inc.	28-juin-13	04-janv-17	401260739	0,700	O	Trois zones de compensation en milieux terrestres de 7 077,56 m2 (1 : 1) permet de consolider une mosaïque de milieux humides et hydriques sur le site même. Un changement de zonage sera réalisé par la municipalité de Saint-Colomban dans un délai d'un an suivant la délivrance du certificat d'autorisation. Aussi, une servitude de non-construction et à des fins de conservation a été notariée le 4 mai 2015, incluant les milieux humides à proximité, pour une superficie totale de 32 181,1 m2.	3,218	Sur le site
15 - Laurentides	Travaux d'entretien de la végétation en littoral, en rives et en milieux humides (emprise du pipelines).	Pipelines Enbridge inc.	19-oct-16	13-janv-17	401400106	0,000	N			
15 - Laurentides	Travaux en milieux humides, rives et littoral (programme d'entretien préventif du pipeline).	Pipelines Enbridge inc.	08-août-16	13-févr-17	401379969	0,000	N			
15 - Laurentides	Travaux en milieu humide.	Pipelines Enbridge inc.	19-oct-16	28-févr-17	401401733	0,000	N			
19						8,017			47,918	

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
07- Outaouais	Construction d'une voie de contournement entre les chemins Saint-Joseph et Saint-Antoine.	La municipalité de Val-des-Monts	02-mai-12	18-juil-16	401363503	0,259	O	1,646 ha terrestre protégé en plus des superficies de milieux humides autour de deux lacs et leurs rives de 15 m, le tout mis en servitude notariée de non-construction. Le site (pas spécifiquement le milieu humide) est un habitat d'une espèce faunique susceptible à être désignée au QC pour laquelle des avis ont été obtenus.	13,000	Autre
07- Outaouais	Travaux de stabilisation.	La municipalité de Val-des-Monts	04-août-16	13-sept-16	401388359	0,004	N			
07- Outaouais	Aménagement d'un chemin d'accès.	William Quinton	25-juin-15	03-oct-16	401393689	0,100	N			
07- Outaouais	Retrait de remblai d'un milieu humide.	Bellai frères (Canada) Ltée.	22-mai-15	07-oct-16	401394932	0,000	O	Retrait du remblai dans le milieu humide	0,003	Sur le site
07- Outaouais	Remblai d'un milieu humide - parc industriel.	Municipalité de L'Ange-Gardien	16-mars-16	25-oct-16	401398477	0,489	O	La site de compensation sera mis directement au nord du projet, soit une bande riveraine élargie.	2,500	Site adjacent
07- Outaouais	Remblai de deux milieux humides et construction d'un chemin.	7980914 Canada inc.	03-avr-13	25-oct-16	401399811	0,011	O	0,6682 ha inclut 0,3336 ha en milieu terrestre préservant une connectivité entre un ruisseau et un milieu humide isolé.	0,668	Sur le site
07- Outaouais	Élargissement d'un chemin.	Municipalité de Boileau	19-août-16	03-nov-16	401402131	0,030	N			
07- Outaouais	Construction ligne Paugan-Maniwaki et ligne d'alimentation du nouveau poste de Gracefield.	Hydro-Québec	30-juin-16	17-janv-17	401547130	10,250	O		0,000	Autre
07- Outaouais	Aménagement du poste de Gracefield.	Hydro-Québec	16-sept-16	17-janv-17	401555911	0,012	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
07- Outaouais	Exploitation de la carrière Filion.	Carrière-Sablière Dagenais inc.	15-janv-16	16-févr-17	401567676	1,670	O	Le milieu humide est d'origine anthropique et a été créé durant l'exploitation de la sablière. Il sera détruit pour exploiter le roc se trouvant sous les dépôts meubles. À la fin de l'exploitation de la carrière, la restauration du site inclura la création d'un milieu humide de 2 ha.	2,000	Sur le site
10						12,825			18,171	
08- Abitibi-Témiscamingue	Remblai et construction d'un chemin d'accès en marécage - 4218, rue Saguenay, Rouyn-Noranda.	Charles Lafond	04-févr-16	11-avr-16	401341855	0,700	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Remblai en marécage - 706, route 393 Nord, La Sarre.	9105-8495 Québec inc.	26-janv-16	22-avr-16	401346836	2,300	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Creusage en cours d'eau et milieux humides (décharges) 4 sites - Ville de Rouyn-Noranda et MRC La Vallée-de-l'Or.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	22-mars-16	29-avr-16	401346559	0,000	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Creusage en cours d'eau et milieux humides (décharges) 10 sites - MRC Abitibi Ouest.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	29-mars-16	29-avr-16	401345994	0,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
08- Abitibi-Témiscamingue	Creusage en milieu humide (décharge) 1 site - MRC d'Abitibi .	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	22-mars-16	02-mai-16	401346974	0,000	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Installation d'un quai flottant sur la rivière Macamic.	Municipalité d'Authier-Nord	21-avr-16	17-juin-16	401353316	0,000	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Développement résidentiel en tourbières et marécages entre les boulevards Barrette et Sabourin et les rues Roy et Morissette, Val-d'Or.	Ville de Val-d'Or	13-nov-14	28-juin-16	401342985	10,730	O	9,04 ha de mil. humide protégé sur le 11,8	11,800	Sur le site
08- Abitibi-Témiscamingue	Aménagement d'un chemin d'accès en marécages et tourbières - Lot 4 911 315, rang Lavigne - Rouyn-Noranda.	Maxim et Mikaël Côté	08-juil-16	24-août-16	401383187	0,250	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Nettoyage du ruisseau Lacroix et circulation en milieux hydrique et humide (étang, marais, marécage et tourbière), Ville d'Amos.	Ibitiba compagnie ltée	02-juin-16	26-août-16	401384324	0,200	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Travaux de réhabilitation de la digue Young.	Hydro-Québec	03-juin-16	09-sept-16	401387444	0,070	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Remblai en milieux humides dans le cadre d'un développement industriel, lot 5 531 353 à Amos.	9218-6642 Québec inc.	13-janv-15	31-oct-16	401287058	2,240	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Construction résidentielle en tourbière boisée Lot 4 956 583, rang Ducharme à Rouyn-Noranda	Laurent Bisson	13-sept-16	17-nov-16	401394136	0,240	N			
	Construction d'un quai et aménagement d'une rampe de mise à l'eau - Lac Kipawa - TNO Laniel.	Nebojsa Ilic	09-déc-15	28-nov-16	401386570	0,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
08- Abitibi-Témiscamingue	Agrandissement de la halde à stériles et de la zone industrielle.	Integra Gold Corp.	05-août-16	02-déc-16	401537935	1,620	O	Relocalisation d'un sentier de VTT d'un milieu humide à un milieu terrestre	1,500	Site adjacent
08- Abitibi-Témiscamingue	Remblai en milieu humide - Lot 4 676 097- Rouyn-Noranda.	Denis Allard	02-sept-16	13-déc-16	401547073	0,032	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Aménagement du cours d'eau agricole Grenier - Cloutier.	Ville de Rouyn-Noranda	24-nov-15	30-janv-17	401322820	0,000	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Extraction de tourbe - Lot 4 821 282, Rouyn-Noranda.	Couillard Construction limitée	11-oct-16	09-févr-17	401563314	0,970	O	Tourbière située dans une sablière gravière.	0,150	Sur le site
08- Abitibi-Témiscamingue	Construction d'une ligne 25 kV pour alimenter un tour de télécommunication Route 113, secteur Senneterre.	Hydro-Québec	20-janv-17	16-févr-17	401567029	0,010	N			
08- Abitibi-Témiscamingue	Démantèlement de cinq portiques en milieux humides - L1308 D1.	Hydro-Québec	20-févr-17	24-févr-17	401569861	0,003	N			
	19					19,365			13,450	
10- Nord-du-Québec	Agrandissement de la piste d'atterrissage à Donaldson.	Glencore Canada Corporation	30-juin-15	18-avr-16	401336444	0,630	N			
10- Nord-du-Québec	Construction d'une route reliant Expo à Méquillon- Projet Nunavik Nickel.	Canadian Royalties inc.	17-sept-15	09-mai-16	401328388	15,000	O	Réhabilitation de sites d'exploration minière abandonnés. Comprend notamment le retrait de matières résiduelles et dangereuses, le traitement de celles-ci, etc.	19,500	Autre
10- Nord-du-Québec	Déploiement de la phase II du réseau de fibre optique - Volet 2016.	Réseau de communications Eeyou	08-mars-16	07-juin-16	401349272	0,007	N			
10- Nord-du-Québec	Construction d'un quai sur la rivière Caniapiscau - Projet Fosse-Au-Kan.	Exploration Osisko - Baie James inc.	11-avr-16	23-juin-16	401365279	0,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
10- Nord-du-Québec	Aménagement de quais sur le lac Opémisca.	Festival du Doré Baie James	10-mai-16	22-juil-16	401370908	0,000	N			
10- Nord-du-Québec	Ajout de quais à l'entrée de la baie Baie Queylus - Lac Chibougamau.	Marina Chibougamau inc.	11-mai-16	15-sept-16	401371417	0,000	N			
10- Nord-du-Québec	Construction et exploitation de la phase II du parc à résidus miniers.	Les Mines Opinac ltée	18-nov-16	09-févr-17	401565222	56,000	O	Projet de compensation en cours d'évaluation et pas encore approuvé par le MDDELCC	56,000	Autre
7						71,637			75,500	
09 - Côte-Nord	Complexe Romaine - Lignes à 34,5 kV - Alimentation électrique des ouvrages de la Romaine-4 - Installation de poteaux en milieu humide.	Hydro-Québec	01-avr-16	19-juil-16	401371035	0,027	N			
09 - Côte-Nord	Réalisation de sondages géotechniques.	La Société ferroviaire du Nord québécois, société en commandite	17-mai-16	01-août-16	401373837	0,105	N			
09 - Côte-Nord	Élargissement de chemin.	Boisaco inc.	15-juin-16	07-oct-16	401394260	0,112	N			
09 - Côte-Nord	Plan correcteur - Travaux de drainage - Intervention en milieu humide.	Martial Deschênes	19-sept-16	12-oct-16	401394899	0,000	N			
09 - Côte-Nord	Remplacement de la structure à l'effluent de la rivière Dauphiné.	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	08-août-16	09-janv-17	401551231	0,015	O	La réalisation du projet permettra de retirer un empiètement excessif dans la rivière Dauphiné. Cet empiètement réduit de 66,36 % la section d'écoulement.	0,000	Site adjacent
09 - Côte-Nord	Exploitation d'une tourbière (BEX-1088).	Les Tourbières Berger ltée	21-mars-13	06-févr-17	401243677	259,000	N			

Région administrative	Objet du document	Nom du demandeur	Date de réception	Date de délivrance	No du document	Perte de MH autorisée (ha)	Comp. Proj.	Description de la compensation	Sup. de la compensation (ha)	Localisation
09 - Côte-Nord	Stockage temporaire de matières résiduelles.	Ville de Baie-Comeau	17-juin-16	21-févr-17	401561753	0,052	N			
7						259,311			0,000	

Préciser les balises établies par le ministère pour autoriser des projets de compensation de milieux humides ou hydriques de valeur écologique similaire aux superficies détruites.

Le processus d'analyse environnementale s'appuie sur l'expertise des directions régionales ainsi que sur celle des firmes-conseil qui réalisent les études de projets.

Étant donné la variété des types de projets et des contextes régionaux dans lesquels ils s'insèrent, le ministère n'a pas établi de balises spécifiques pour évaluer les projets de compensations. Le ministère a cependant publié en 2008 et en 2012 des documents qui proposent une approche pour encadrer l'analyse des projets affectant les milieux humides et apprécier la valeur écologique tant du milieu affecté que de celui visé par la mesure de compensation.

Le ministère privilégie les compensations sous forme de restauration, de création, de protection ou de valorisation de milieux humides et hydriques, de superficies et de fonctions écologiques équivalentes, le plus proche possible de l'impact causé par un projet.

Le projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques, présenté le 6 avril 2017 à l'Assemblée nationale, propose des balises transitoires pour calculer les coûts économiques associés aux pertes de milieux humides et hydriques découlant de projets ne pouvant éviter de porter atteinte à ces milieux. Ces balises incluent entre autres la valeur foncière du terrain, la superficie de milieu humide ou hydrique affectée et la rareté, selon la région.

État de situation, au 31 mars 2017, sur le suivi des dossiers du ministère pour déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers. Décrire les démarches entreprises depuis l'adoption de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique en 2011. Décrire les démarches prévues pour 2017-2018.

Du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017, le MDDELCC a délivré 228 certificats d'autorisation pour des projets avec des impacts sur des milieux humides dont 85 avec des compensations. Ce qui représente 37% des CA délivrés. Pour cette même période, les superficies données en guise de compensation représentent 551 ha et les pertes autorisées représentent 574 hectares.

L'annexe 2 de la question 100 présente une brève description des mesures de compensation associées aux CA délivrés.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 103

État de situation, au 31 mars 2017, de l'évolution des superficies compensées en milieux humides uniquement (créées et restaurées) depuis 2006.

Veillez vous référer à la réponse de la question 100 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Le suivi actuel des dossiers du Ministère ne permet pas de déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 104

État de situation, au 31 mars 2017, de l'évolution des superficies compensées en milieux humides uniquement (créées et restaurées) dans les plans de conservation de milieux humides adoptés par les municipalités depuis 2006.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

État de situation, au 31 mars 2017, sur la mise en œuvre des mesures de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre. Préciser les démarches accomplies et les sommes investies en 2016-2017 et celles prévues en 2017-2018. Ventiler par mesure de la Stratégie.

Chaque ministère poursuit les activités dans ses champs de compétences et leur participation à la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre se fait à même les crédits réguliers des ministères.

La Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre a poursuivi ses activités de concertation en 2016-2017 avec une aide financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Le budget 2017-2018 prévoit une aide de 14 M\$ sur cinq ans afin de soutenir la restauration de milieux prioritaires au lac Saint-Pierre. Cette aide financière permettra la mise en œuvre de mesures visant notamment la restauration des rives en milieu agricole ainsi que des milieux humides de la zone littorale. Cette nouvelle mesure budgétaire répondra également aux orientations du projet de Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132).

À cet égard, des crédits additionnels de 2 M\$ en 2017-2018 et de 3 M\$ pour les quatre années suivantes seront alloués au MDDELCC.

Un comité interministériel regroupant le MDDELCC, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a été mis sur pied en avril 2017. Un plan de travail sera élaboré pour convenir de la démarche concertée à mettre en œuvre.

Fournir un compte-rendu des résultats des travaux du comité de suivi et de concertation du lac Saint-Pierre en 2016-2017.

Il n'y a pas eu de rencontre de ce comité en 2016-2017.

Le comité de suivi et de concertation a été mis en place en 2013 alors que les secteurs Faune et Environnement appartenaient au même ministère. Le comité favorisait l'échange d'information entre ces deux secteurs afin d'assurer la cohérence des actions à poser par le MDDEFP de l'époque.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 107

Fournir le détail de l'utilisation des sommes prévues au budget 2017-2018 par la mesure d'aide à la conservation du lac Saint-Pierre. Préciser quelles sommes seront réservées à la mise en œuvre de mesures visant notamment la restauration des rives en milieu agricole ainsi que des milieux humides de la zone littorale.

Information non disponible à l'heure actuelle.

Les travaux sont en cours afin d'élaborer le cadre de gestion des sommes annoncées au budget 2017-2018.

État de situation, au 31 mars 2017, de la mise en œuvre des-recommandations jugées encore insuffisantes par le Commissaire au développement durable à la suite de son rapport 2009-2010 sur le maintien de la biodiversité, chapitre 3.

Le Commissaire au développement durable a fermé le dossier de suivi de ses recommandations sur le maintien de la biodiversité au printemps 2016.

Deux recommandations avaient déjà été jugées satisfaisantes par le Commissaire au développement durable (CDD) lors du suivi réalisé en 2013-2014.

Un nouvel exercice de suivi a été réalisé pour finaliser le dossier en 2015-2016, dans le cadre duquel :

- Une troisième recommandation a été jugée satisfaisante. Il s'agit de celle visant à mieux documenter le résultat de l'ensemble des travaux interministériels relatifs à la biodiversité.
- Deux recommandations, liées à l'élaboration de la prochaine stratégie en matière de biodiversité ont quant à elles été jugées caduques, c'est-à-dire que le CDD ne considère plus qu'elles doivent être mises en œuvre en raison d'un changement de contexte, en l'occurrence l'adoption des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) en 2013.
- Quatre recommandations ont été jugées insatisfaisantes :
 - Suivre les travaux à l'égard de la valorisation des biens et services fournis par les écosystèmes afin de soutenir la prise de décision gouvernementale
 - Renforcer la façon dont le ministère remplit son rôle de coordination à l'égard de la biodiversité
 - Mettre en place des mécanismes qui mèneront à une action concertée des entités gouvernementales concernées par les enjeux de biodiversité
 - Procéder à une évaluation périodique de l'effort gouvernemental en matière de biodiversité afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux enjeux pour le Québec et les objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Le CDD reconnaît que des efforts ont été faits, mais les considère insuffisants.

État de situation, au 31 mars 2017, de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB), notamment :

- a. l'élaboration d'outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique;**
- b. la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats;**
- c. la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises;**
- d. la protection des écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels;**
- e. la restauration et l'aménagement des écosystèmes pour optimiser les services écologiques rendus;**
- f. l'acquisition de connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée;**
- g. la sensibilisation, l'information et l'éducation relatives à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques.**

Les orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB) ont été adoptées en 2013. Les sept orientations proposées s'articulent autour de trois enjeux reflétant chacune des dimensions du développement durable (environnementale, économique et sociale) et visent la prise en compte de la biodiversité lors de la planification et la mise en œuvre des actions du gouvernement du Québec. Les OGDB sont également des lignes directrices pour la prise en compte de certains principes de la Loi sur le développement durable, notamment ceux sur la préservation de la biodiversité, le respect de la capacité de support des écosystèmes et l'internalisation des coûts.

Les OGDB répondent aux engagements internationaux du gouvernement du Québec à l'égard de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et constituent un premier geste concret afin d'atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, prévus au Plan stratégique 2011-2020 de CDB. Elles offrent en effet un cadre flexible pour agir dans l'ensemble des champs d'action prévus aux Objectifs d'Aichi. Elles permettent également au Québec de consolider son rôle de leader à l'échelle canadienne en matière de diversité biologique dans le cadre de ses compétences constitutionnelles.

La mise en œuvre des OGDB relève de chacun des ministères et organismes (MO). Chaque MO concerné est responsable, selon ses champs de compétences, ses échéanciers et ses ressources, des activités qu'il entend mener pour mettre en œuvre les OGDB. Ces derniers doivent se doter de cibles et d'indicateurs ainsi que réaliser une reddition de comptes appropriée, idéalement dans les rapports annuels de gestion.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exerce un rôle-conseil auprès des MO dans la prise en compte des OGDB et des principes de développement durable. À l'instar d'autres ministères, le MDDELCC réalise des actions diverses en lien avec les orientations gouvernementales et sa mission notamment en ce qui concerne la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables, la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, la protection des milieux humides, l'acquisition de connaissances et la valorisation des connaissances écologiques dans la prise de décision, etc. Le MDDELCC fait état de sa prise en compte des OGDB dans divers documents de planification stratégique, dont son plan d'action de développement durable pour la période 2015-2020. Le Ministère dressera un bilan global de la mise en œuvre des OGDB d'ici 2020.

La mise en place d'un Comité directeur sur la diversité biologique (CDDB) constitue l'élément central pour assurer une concertation interministérielle adéquate. Un groupe de travail relevant du CDDB est à préparer un portrait des actions du Québec au regard des Objectifs d'Aichi et des OGDB et à identifier des actions complémentaires potentielles afin qu'il puisse contribuer activement à l'atteinte de ces objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

État de situation, au 31 mars 2017, sur les travaux du comité directeur interministériel sur la diversité biologique mandaté pour produire un portrait des actions en cours au regard des objectifs d'Aichi, ainsi sur les travaux des autres comités en soutien aux OGDB. Fournir les résultats obtenus par les réunions des différents comités.

Dès 1992, le Québec s'engageait, par décret, à adhérer aux principes et aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à s'y déclarer lié et à mettre la Convention en œuvre sur son territoire en tenant compte de ses compétences, de ses politiques et programmes, et ce, conformément à ses propres priorités et échéanciers.

L'adoption des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique, en juin 2013, représente une première réponse du Québec aux Objectifs d'Aichi contenus au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la CDB. Ces orientations visent la prise en compte de la biodiversité dans la planification et la mise en œuvre de l'action gouvernementale et concernent plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Les sept orientations gouvernementales retenues s'articulent autour de trois enjeux correspondant aux différents volets du développement durable et offrent un pendant aux vingt (20) Objectifs d'Aichi en ce qu'elles permettent d'agir sur l'ensemble des problématiques qui y sont ciblées.

Un groupe de travail interministériel a été mandaté pour produire un portrait des actions gouvernementales en cours au regard des Objectifs d'Aichi afin d'identifier d'éventuelles lacunes et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à mettre en place pour s'assurer que le Québec contribue activement à l'atteinte de ces objectifs et soit au rendez-vous international de 2020.

Une vaste consultation gouvernementale a eu lieu en 2015 ainsi qu'un exercice de concordance entre les OGDB et les Objectifs d'Aichi. Une analyse préliminaire a été réalisée en 2016-2017 et le portrait final est attendu en 2017-2018.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 111

Préciser l'état d'avancement des différents plans d'action ministériels en matière de diversité biologique.

Avec l'adoption des *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013*, le projet de cadre de conservation de la biodiversité n'a pas été poursuivi. Les plans d'actions élaborés ont été utilisés afin d'orienter les planifications sectorielles du ministère.

Ventilation de toutes les aires protégées créées pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique :

- a. nom de l'aire protégée créée en 2016-2017;**
 - b. désignation;**
 - c. superficie ajoutée en km²;**
 - d. superficie en pourcentage du territoire.**
-

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 5 réserves naturelles ont été reconnues, représentant une superficie totale de 2,1 km². La réserve naturelle est un statut de protection en milieu privé, dont la gestion est assurée par le propriétaire des terres concernées, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour la même période, 118 refuges biologiques ont été créés au Québec, représentant une superficie totale de 226,2 km². Le refuge biologique est un statut de protection dont la gestion est assurée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). De plus, 29 refuges biologiques existants sont maintenant comptabilisés à titre d'aire protégée, cumulant 41,56 km².

En mars 2017, on compte au Québec :

- 80 réserves de biodiversité projetées, couvrant une superficie totale de 58 772,1 km²;
- 5 réserves de biodiversité permanentes, couvrant une superficie totale de 2 286,2 km²;
- 9 réserves aquatiques projetées, couvrant une superficie totale de 7 414,3 km²;
- 1 réserve aquatique permanente, couvrant une superficie de 2,2 km²;
- 3 réserves écologiques projetées, couvrant une superficie totale de 623,3 km²;
- 72 réserves écologiques permanentes, couvrant une superficie totale de 964,4 km²;
- 210 réserves naturelles reconnues, couvrant une superficie totale de 217,3 km².
- 25 habitats floristiques, couvrant une superficie de 36,8 km²;
- 4 réserves de territoire pour fin d'aire protégée, couvrant une superficie de 18 490,4 km²;
- ainsi que toutes les aires protégées relevant du MFFP (parcs nationaux, habitats fauniques, refuges biologiques, écosystèmes forestiers exceptionnels);
- et de nombreuses aires protégées créées et gérées par des acteurs externes.

Au total, le réseau d'aires protégées est d'une superficie de 155 885 km², ce qui équivaut à 9,35 % du Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 113

Ventilation de toutes les aires protégées en cours de désignation pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique :

- a. nom de l'aire protégée en cours d'élaboration en 2016-2017;**
 - b. désignation;**
 - c. superficie envisagée en km²;**
 - d. superficie envisagée en pourcentage du territoire;**
 - e. état d'avancement;**
 - f. date de la prochaine étape;**
 - g. description de la prochaine étape.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 112 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

État d'avancement, au 31 mars 2017, de la désignation d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Prévisions des démarches pour 2017-2018 (consultations prévues, échéanciers, rapports attendus). Fournir :

- a. la liste des recommandations actuellement à l'étude par le MDDLECC et Parcs Canada;
- b. le budget prévu en 2017-2018 pour la phase 2 de l'étude;
- c. le projet d'accord discuté au sein du Groupe de travail fédéral-provincial sur les aires marines protégées.

Depuis 2011, plusieurs études ont été réalisées par l'Université du Québec à Rimouski, la firme Cultura et Pêches et Océans Canada pour caractériser, d'un point de vue écologique, économique, social et culturel, le milieu marin des Îles-de-la-Madeleine et évaluer le potentiel de création d'une éventuelle aire marine protégée. Les différents rapports détaillés ont été mis en ligne sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en janvier 2015 à l'adresse suivante :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aire-marine/iles-de-la-madeleine/index.htm

État de situation, au 31 mars 2017, de la désignation d'une aire marine protégée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Fournir :

- a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre;**
 - b. la date de la prochaine étape.**
-

Plusieurs ministères du Québec et du Canada ont œuvré, au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées (GBAMP), au développement d'une entente intergouvernementale qui encadrerait la collaboration entre les deux gouvernements et favoriserait la désignation de futures aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Le Québec souhaite une entente le plus rapidement possible.

En parallèle, le GBAMP a constitué un groupe de travail en vue d'identifier les AMP potentielles dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Une planification sera soumise au GBAMP pour approbation lors de la prochaine rencontre prévue en mai 2017.

État de situation, au 31 mars 2017, de la désignation d'une aire marine protégée au Banc des Américains. Fournir :

- a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre;**
- b. la date de la prochaine étape.**

Le Québec compte deux aires marines protégées (AMP) : le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, créé en 1998, et la réserve aquatique projetée de Manicouagan désignée en 2013. Ces deux AMP couvrent environ 1,3 % de la superficie marine du Québec.

Plusieurs ministères du Québec et du Canada ont œuvré, au sein du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées (GBAMP), au développement d'une entente intergouvernementale qui encadrerait la collaboration entre les deux gouvernements et favoriserait la désignation de futures aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'échéance visée pour la signature de cette entente est le printemps 2017.

En parallèle, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans Canada collaborent au développement d'un projet conjoint d'aire marine protégée au Banc des Américains (en Gaspésie), en partenariat avec plusieurs ministères dont le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Un projet d'accord intergouvernemental est actuellement en révision juridique.

D'autres projets devront être envisagés pour atteindre la cible de 10 % d'ici 2020 selon les engagements pris dans le cadre de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec.

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 sur la réalisation de l'action « Révision des zones inondables liées au Saint-Laurent » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 118

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 sur la réalisation de l'action « Atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique en créant, en collaboration et en concertation avec le gouvernement fédéral, un réseau représentatif d'aires marines protégées couvrant au moins 10 % de la superficie marine, entre autres, en ajoutant, au Québec, des aires marines protégées répondant, notamment, aux enjeux de biodiversité et d'espèces à statut précaire du Saint-Laurent, dont le béluga » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Mener à terme les négociations avec le gouvernement fédéral devant conduire à la création d'une aire marine protégée au banc des Américains en Gaspésie » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer à la réponse de la question 116 des renseignements particuliers de l'opposition officielle.

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Poursuivre les travaux d'analyse et entreprendre une démarche de concertation des différents acteurs des Îles-de-la-Madeleine, en vue de la désignation possible d'une aire marine protégée » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 121

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Poursuivre les efforts de la stratégie d'intervention au lac Saint-Pierre visant à restaurer la qualité de l'écosystème et à assurer la durabilité des pêcheries qui y sont associées » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 122

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Organiser un atelier de spécialistes sur la sécurité du transport maritime réunissant les principaux ministères provinciaux et fédéraux concernés par les efforts de préparation et de planification des interventions sur le territoire maritime du Québec » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 123

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Soutenir la recherche, l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'outils en soutien à l'expertise et à la prise de décision municipale et gouvernementale aux fins de préparation et d'intervention d'urgence à l'échelle locale, régionale et provinciale relativement au déversement des hydrocarbures sur le territoire maritime du Québec » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Créer un centre d'expertise aux Îles-de-la-Madeleine, spécialisé dans la prévention, la préparation et les interventions d'urgence environnementale relativement au déversement maritime de matières dangereuses sur le Saint-Laurent » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Soutenir les initiatives du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, liées à la protection du territoire maritime côtier et de ses écosystèmes » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « Soutenir les municipalités confrontées à l'érosion des côtes du Saint-Laurent » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 127

Fournir un état de situation au 31 mars 2017 de la réalisation de l'action « S'assurer que la révision des plans de régularisation des niveaux des eaux du Saint-Laurent est conforme aux intérêts du Québec » de la Stratégie maritime. Indiquer l'échéancier de la prochaine étape.

Veillez vous référer au Secrétariat aux affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 128

Indiquer le bilan quantitatif pour 2016-2017 du niveau d'attribution du Fonds vert aux organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement, plus spécifiquement des groupes communautaires en environnement.

En 2016-2017, le financement des groupes environnementaux à même le Fonds vert est de 6 461,6 k\$.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 129

Documents, scénarios ou études concernant des cibles sectorielles du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020)

Le PACC 2013-2020 ne comporte pas de cible sectorielle. Il n'y a donc pas de document, de scénario ou d'étude sur des cibles sectorielles du PACC 2013-2020.

Plus récente mise à jour des revenus prévisionnels du Fonds vert.

Type de fonds	Activités	2017-2018 (\$)
Fonds vert		
	Changements climatiques	544 900 000
	Eau	3 000 000
	Matières résiduelles	136 078 500
Total Fonds vert		683 978 500

QUESTION PARTICULIÈRE N° 131

Fournir la ventilation des objectifs annuels de réduction d'émissions de GES pour 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, et ce, pour chacun des 19 programmes de lutte contre les changements climatiques lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 (la page 12 des Comptes du Fonds vert 2015-2016 fait référence à des réductions annuelles de plus de 2000 kilotonnes d'ici 2020 comme effet combiné des programmes).

Les programmes du PACC 2013-2020 pour lesquels des réductions des émissions de GES sont attendues ont des cibles fixées pour 2020. Un suivi des résultats obtenus par la mise en œuvre de ces programmes est réalisé annuellement. Ce suivi permet notamment de constater l'évolution des programmes et des résultats obtenus en cours de route et d'ainsi assurer à terme l'atteinte des cibles fixées pour chacun de ces programmes pour 2020. Au besoin, lorsque la situation l'exige, des correctifs pourront être apportés aux programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 et financés par le Fonds vert.

Il est à noter que parmi les 19 programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 présentés aux Comptes du Fonds vert 2015-2016, on compte 10 programmes qui visent directement la réduction de GES. Les autres programmes visent plutôt l'innovation et la sensibilisation, lesquelles généreront des réductions des GES à long terme par le développement de nouvelles technologies et les changements de comportements.

Les résultats en termes de réduction d'émission de GES sont conciliés dans les Comptes du Fonds vert publiés sur le site du MDDELCC en date du 27 mars 2017.

Indiquer si les 19 programmes mis sur pied par le PACC 2013-2020 ont été élaborés avec une analyse de performance du coût à la tonne des projets qu'ils financent.

L'élaboration du PACC 2013-2020 a fait l'objet d'un processus de concertation interministériel qui s'est échelonné sur plus de deux ans. Ce plan a ensuite été entériné par le Conseil des ministres et lancé en juin 2012. En tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du PACC 2006-2012, le PACC 2013-2020 a été conçu pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Québec de réduction des émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) et de renforcement de la résilience de la société québécoise aux impacts des changements climatiques.

Il est ainsi constitué de plusieurs mesures concernant l'énergie, la recherche et l'innovation, la mobilité et l'aménagement durable du territoire, la sensibilisation et la mobilisation, l'exemplarité de l'État, l'adaptation aux impacts des changements climatiques, ainsi que le développement d'une économie verte et innovante. Ces interventions sont nécessaires dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre les changements climatiques mais ne contribuent évidemment pas toutes directement à la réduction des émissions de GES à court et moyen terme.

Dans cette perspective, la performance des actions a été évaluée *a priori* en fonction de différents critères. Lorsque cela est possible et pertinent, le coût de la tonne réduite (ou évitée) est un des critères qui a été considéré. Ainsi, les ententes administratives concernant la mise en œuvre du PACC 2013-2020 liant le MDDELCC et les ministères partenaires prévoient que :

- 1) pour chaque action sous sa responsabilité pour laquelle un objectif de réduction est requis, le ministère partenaire s'engage à soumettre au MDDELCC, pour approbation, un objectif de réduction (ou d'évitement) d'émissions de GES;
- 2) le ministère partenaire s'engage à utiliser les indicateurs « quantité d'émissions de GES réduites ou évitées » et « coût par tonne d'émissions de GES réduites ou évitées » pour les actions qui comportent un objectif chiffré de réduction des émissions de GES.

Par ailleurs, de nombreuses actions du PACC 2013-2020 ne se prêtent pas comme tel à une analyse du coût de la tonne même si des réductions pourraient en découler à moyen ou à long terme. C'est le cas de mesures qui permettent une réduction d'émissions de GES, sans toutefois être quantifiables sur l'horizon du PACC 2013-2020.

Dans ces domaines, si le choix de mesures s'appuyait sur le strict coût de la tonne réduite, cela pourrait avoir l'effet pervers de sous-estimer la contribution sur le long terme des actions pour l'atteinte des objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et d'occulter les nombreux co-bénéfices qui les accompagnent.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 133

Indiquer si des équivalents temps complet (ETC) et des sommes sont actuellement déployés au sein du ministère pour produire des scénarios de trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020

Aucun ETC et aucune somme n'ont été déployés au sein du ministère en 2016-2017 pour produire des scénarios de trajectoire des émissions de GES d'ici 2020.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 134

Indiquer l'état d'avancement, au 31 mars 2017, des travaux de la phase 2 au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020), et indiquer, le cas échéant, si différents programmes et actions du PACC 2013-2020 ont été évalués et pourraient être modifiés

La réalisation du bilan 2015-2016 est en cours et fera état de l'avancement du PACC 2013-2020 au 31 mars 2016. Par ailleurs, un bilan de mi-parcours du PACC qui vise notamment, à formuler des constats et des recommandations pour renforcer la contribution du plan d'action aux objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, est en cours de réalisation et devrait être complété d'ici l'été.

À noter que les comptes du Fonds vert ainsi que les fiches de suivi du PACC 2013-2020 sont aussi disponibles sur le site Internet du ministère et permettent également de fournir de l'information sur l'état d'avancement des mesures et des actions.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 135

Indiquer si l'écart entre l'objectif estimé du PACC 2013-2020 (6,1 Mt éq. CO₂, p. 14 du Bilan 2014-2015 du PACC 2013-2020) et les 11,7 Mt éq. CO₂ estimées nécessaires, de 2013 à 2020, pour l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES entièrement en sol québécois (p. 1 du PACC 2013-2020, phase 1), sera comblé par le biais de l'achat de crédits d'émissions hors Québec. Si oui, préciser dans quelle proportion, selon le ministère.

Par l'imposition de plafonds annuels décroissants, le marché du carbone garantit que le niveau de réduction souhaité sera atteint sur la période dans l'ensemble régional qu'il couvre. De plus, il offre une flexibilité qui permet aux entreprises de réduire leurs émissions au moindre coût. Le marché du carbone fait partie de l'approche intégrée du gouvernement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, les revenus du marché du carbone sont aussi, par l'entremise du Fond vert, entièrement réinvestis dans les mesures du PACC 2013-2020 afin que la plus grande part possible des réductions soit réalisée ici, au Québec, et afin de bénéficier des impacts positifs associés à la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs autres politiques gouvernementales contribuent également à réduire les émissions de GES, dont le Plan d'action en électrification de transports 2015-2020 et la Politique énergétique 2016-2030.

Lors du choix de la cible 2020, en 2009, le document public de consultation « Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 » préparé pour la commission parlementaire estimait à environ 12 Mt le potentiel global de réduction au Québec par rapport à 1990 en 2020. Il était alors estimé que le choix d'une cible de -20% pourrait impliquer des achats hors Québec pouvant aller jusqu'à 4,4 Mt.

Le volume réel et les coûts associés à ces achats ne sont pas connus à ce stade. Ceux-ci peuvent varier de façon significative en raison de nombreux facteurs, dont le prix de l'énergie, la croissance économique, l'évolution des technologies et leurs coûts, ainsi que les décisions des partenaires commerciaux du Québec à l'égard de la tarification.

Fournir une explication sur la différence d'évaluation des réductions annuelles du PACC 2013-2020 entre les Comptes du Fonds vert 2015-2016 et le Bilan 2014-2015 du PACC 2013-2020:

a. « Au 31 mars 2016, 19 programmes de lutte contre les changements climatiques ont été lancés par quatre ministères dans le cadre du PACC 2013-2020 [...] Jusqu'à maintenant, ces programmes ont permis des réductions annuelles de GES de l'ordre de 200 kilotonnes, mais, d'ici 2020, ils devraient générer des réductions annuelles de plus de 2000 kilotonnes » (p.12 Comptes du Fonds vert 2015 2016);

b. « En 2012, il a été estimé que les actions du PACC 2013-2020 devraient réduire les émissions de GES au Québec d'une quantité totale approximative de 6,1 Mt (calculées sur une base annuelle) en 2020. Sur cette quantité totale, le PACC 2013-2020 a contribué à réduire les émissions de 0,3 Mt en 2013-2014 et de 0,6 Mt en 2014-2015 (calculées sur une base annuelle) » (p. 20 du Bilan 2014-2015 du PACC 2013-2020).

Dans les Comptes du Fonds vert 2015-2016, les réductions rapportées concernent strictement les 19 programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 au 31 mars 2015. Il s'agit de réductions mesurées et vérifiées par une tierce partie, ou par un ministère partenaire, en fonction des exigences de la norme ISO 14604. Ces réductions ne comprennent pas les réductions découlant de la réglementation sur les halocarbures contrairement au Bilan 2014-2015, ce qui explique les écarts.

Indiquer l'état d'avancement des travaux d'implantation de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour l'Ontario et le Québec, en précisant à quelle étape le ministère en est rendu :

- a. recherche et revue détaillée de protocoles existants;
- b. recommandations sur le protocole retenu pour l'adaptation;
- c. préparation et rédaction d'un projet de protocole adapté;
- d. possibilité pour les parties prenantes et le public de fournir des commentaires lors des différentes étapes du projet;
- e. préparation d'un projet final de chaque protocole et leur remise au Québec et à l'Ontario pour leur considération finale, par le biais de leur processus de modification réglementaire;
- f. processus réglementaire avec période de consultations publiques.

Vérifier cet état d'avancement en fonction de chaque protocole projeté par le ministère :

- i. Réduction des émissions de N₂O imputables à la gestion des engrais agricoles;
- ii. Réduction des émissions imputables au bétail;
- iii. Digestion des déchets organiques;
- iv. Gestion des déchets organiques;
- v. Séquestration du carbone en milieu forestier;
- vi. Boisement;
- vii. Forêts urbaines;
- viii. Préservation des prairies indigènes;
- ix. Stockage du carbone dans les cultures;
- x. Conversion des systèmes de réfrigération.

Indiquer :

1. le total des crédits délivrés (t eq. CO₂) des projets de crédits compensatoires en date du 31 mars 2017;
2. le total des projets de crédits compensatoires (t eq. CO₂) en date du 31 mars 2017.

-
- En septembre 2015, une entente avec l'Ontario a été signée pour l'adaptation conjointement avec le Québec de protocoles de crédits compensatoires, dont dix visent des activités non couvertes par les protocoles en vigueur au Québec :

1. protocole de réduction des émissions de N₂O imputables à la gestion des engrais agricoles;
2. protocole de réduction des émissions imputables au bétail;
3. protocole de digestion des déchets organiques;
4. protocole de gestion des déchets organiques;
5. protocole visant la séquestration du carbone en milieu forestier;
6. protocole de boisement;
7. protocole de gestion des forêts urbaines;
8. protocole de préservation des prairies indigènes;
9. protocole de stockage du carbone dans les cultures;
10. protocole de conversion des systèmes de réfrigération.

- Le travail relatif à ces développements a été confié à un mandataire choisi par appel d'offres public. Ce mandataire travaille sous la supervision de l'Ontario et du Québec.

Les dix protocoles de crédits compensatoires en sont à l'étape de préparation et rédaction d'un projet de protocole adapté. L'échéancier de travail de ces protocoles est très serré. Il est prévu que la version technique des protocoles sera achevée au cours de l'année 2017-2018.

L'information relative au développement de ces protocoles est disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/adaptation-protocole-qc-ontario.htm>.

À ce jour, 11 projets de crédits compensatoires ont été enregistrés et la liste peut être consultée sur le site web du ministère (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/registre_creditscompensatoires.htm). En date du 31 mars 2017, le gouvernement du Québec a émis plus de 505 000 crédits compensatoires auxquels s'ajoutent l'octroi, par le gouvernement du Québec, de quelque 2 millions de crédits pour réductions hâtives aux entreprises du secteur industriel. Ce dernier volet est spécifique au Québec.

Il est à noter qu'à ce jour, le Québec a adopté cinq protocoles de crédits compensatoires dans sa réglementation:

1. protocole relatif à la destruction du CH₄ capté lors du recouvrement d'une fosse à lisier;
2. protocole relatif à la destruction du CH₄ capté dans un lieu d'enfouissement;
3. protocole relatif à la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone contenues dans des mousses isolantes ou utilisées en tant que réfrigérant provenant d'appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation.
4. protocole relatif à la destruction du CH₄ provenant du système de dégazage des mines de charbon en exploitation;
5. protocole relatif à la destruction du CH₄ de ventilation provenant des mines de charbon souterraines en exploitation.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 138

Indiquer quels sont les scénarios budgétaires du ministère associés à l'application de la loi zéro émission pour 2017-2018.

Comme les exigences de la loi véhicules zéro émission visent les véhicules d'année de modèle 2018, qui seront calculées et exigées en 2019, aucune redevance de la part des constructeurs automobiles, le cas échéant, n'est prévue avant cette date.

Indiquer si le ministère prévoit des incitatifs aux concessionnaires en vue de l'atteinte de la norme zéro émission

La Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants (Loi VZE), et la future réglementation afférente, fixeront des exigences aux constructeurs automobiles, en demandant un nombre de crédits à atteindre pour chaque constructeur en fonction de ses ventes totales dans la province. Il n'y aura pas d'exigences pour les concessionnaires en tant qu'entreprises.

Il sera donc de la responsabilité du constructeur d'adapter son modèle d'affaire afin de s'assurer de rendre ces véhicules attrayants pour les consommateurs (publicité, rabais, etc.) et de soutenir les activités de leurs concessionnaires, notamment en mettant en place les règles et incitatifs appropriés, notamment en ce qui concerne la gestion de l'inventaire.

Parallèlement, le gouvernement du Québec agit pour soutenir la demande pour ces véhicules à travers les actions soutenues par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Citons notamment, le rabais à l'achat, accessible aux consommateurs directement par le réseau des concessionnaires automobiles et qui est un incitatif à la vente pour ces véhicules.

État d'avancement, au 31 mars 2017, du projet de politique québécoise de l'air. Indiquer les démarches prévues pour 2017-2018.

La future politique gouvernementale de la qualité de l'air représente un pilier de plusieurs politiques et stratégies gouvernementales parmi lesquelles la Politique gouvernementale de prévention de la santé et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En effet, en adoptant une optique de gestion intégrée, la future politique visera à mettre en place des mesures d'adaptation face à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques pour assurer la protection des populations vulnérables et veiller à la préservation des écosystèmes.

Au cours de 2016-2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a poursuivi les travaux conjoints avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur un projet de politique gouvernementale de la qualité de l'air. Les principaux enjeux et orientations ont fait l'objet d'échanges entre ces ministères.

Le travail amorcé sur le projet de politique gouvernementale de la qualité de l'air par le MDDELCC, en collaboration avec le MSSS, se poursuivra en 2017-2018 avec les autres acteurs concernés.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 141

Fournir, au 31 mars 2017, les sommes annuelles portées aux crédits du nouveau Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Ventiler en fonction de la ventilation de l'article 15.4.40 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Fournir les sommes annuelles projetées aux crédits du Fonds pour l'année 2017-2018 avec la même ventilation.

Prévision de revenus 2017-2018 : 25 687 500\$

État de situation au 31 mars 2017 sur le dépôt des trois rapports de reddition de compte pour les trois premiers projets de biométhanisation en marche: Ville de Saint-Hyacinthe, MRC du Rocher-Percé et Ville de Rimouski.

L'objectif principal du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est de réduire la quantité de matières organiques destinée à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Le PTMOBC permet également de réduire les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) afin de contribuer aux objectifs québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

À ce jour, seize projets ont été approuvés ou annoncés, dont sept projets sont actuellement en exploitation. Ils évoluent à des rythmes différents et ne sont pas de même envergure. Parmi ces projets, deux n'ont pas encore complété leur première année d'exploitation (Société d'économie mixte de l'est de la Couronne Sud à Varennes et Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook) et cinq projets ont atteint l'étape où ils doivent soumettre la reddition de comptes annuelle permettant de démontrer l'atteinte des objectifs auxquels ils se sont engagés, soit :

- Ville de Saint-Hyacinthe (phase 1), biométhanisation;
- Municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé, compostage;
- Ville de Rimouski, compostage;
- Multitech Environnement, compostage;
- Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, compostage.

Le cadre normatif prévoit un délai de cinq années pour que les demandeurs atteignent les objectifs environnementaux du Programme. Seul le projet de la Ville de Saint-Hyacinthe (phase 1) a effectué ses cinq années complètes d'exploitation et la Ville est à compléter son rapport de la cinquième année qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs du Programme.

Ventilation des LET en activité au 31 mars 2017, en fonction :

- des émissions de GES de chaque LET (à jour);
- de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.

a. des émissions de GES de chaque LET (à jour);

Émissions de GES 2012, 2013, 2014 et 2015 déclarées par les lieux d'enfouissement technique (LET) en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA)

Lieux d'enfouissement technique (LET)	GES 2012 (t éq. CO ₂) ¹		GES 2013 (t éq. CO ₂) ¹		GES 2014 (t éq. CO ₂) ¹		GES 2015 (t éq. CO ₂) ¹	
	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse
LET/Armagh	32 333	28 419	28 580	23 731	29 314	24 494	29 405	24 021
LET/Champlain	67 599	59 573	68 532	60 328	53 618	44 993	52 812	41 638
LET/Cowansville	75 086	60 200	74 674	59 176	82 761	62 878	88 141	67 441
LET/Drummondville	283 355	59 243	271 965	41 411	239 670	36 768	207 252	25 267
LET/Frampton	20 279	17 950	21 424	18 963	23 204	20 538	24 322	21 527
LET/Lachute	192 239	152 639	249 606	223 941	256 177	227 398	228 974	200 179
LET/L'Ascension-de-notre-Seigneur	16 971	15 030	20 790	18 412	8 689	7 464	760	492
LET/Montréal	28 205	23 083	27 230	21 614	102 090	33 330	81 605	25 150
LET/Neuville	47 163	41 355	48 303	41 894	46 268	39 309	47 716	39 987
LET/Rimouski	44 845	39 669	46 236	40 918	46 630	40 987	47 820	41 382
LET/Saguenay	78 860	69 836	82 810	72 875	83 475	72 193	77 524	62 224
LET/St-Côme-Linière	40 263	35 445	39 570	34 805	39 802	35 188	24 831	21 824
LET/Ste-Cécile-de-Milton	90 762	79 195	51 446	45 330	50 897	46 717	56 310	48 573
LET/Ste-Sophie	135 888	32 336	136 280	28 856	200 117	59 107	189 911	59 895
LET/St-Étienne-des-Grés	98 959	65 313	105 819	70 409	127 173	91 555	148 759	113 767
LET/St-Flavien	24 048	21 290	24 287	21 489	24 707	21 868	25 069	22 188
LET/St-Joachim	11 307	9 469	12 328	10 903	13 742	12 154	15 583	13 782
LET/St-Lambert-de-Lauzon	28 419	14 030	28 101	14 022	31 851	18 238	35 721	21 379
LET/St-Thomas	93 894	81 528	64 945	56 900	69 975	62 453	123 492	110 676
LET/Val-d'Or	Aucune déclaration						12 746	12 746
Total LET	1 410 475	905 603	1 402 926	905 977	1 530 160	957 632	1 506 007	961 392

¹ Le seuil de déclaration est de 10 000 tonnes en équivalent CO₂ en incluant le CO₂ attribuable à la combustion ou à la fermentation de la biomasse.

b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.

Contribution des émissions de GES des LET en 2014 dans l'inventaire québécois des émissions de GES 1990-2014

L'inventaire 1990-2014 se base sur une compilation de données conforme aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, comme le requiert la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la version révisée de ses directives pour la notification des inventaires, entérinée lors de la Conférence des Parties tenue à Varsovie en 2013.

Ainsi, les valeurs actualisées de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sont utilisées par les gouvernements dans la préparation de l'inventaire 2014 pour normaliser les émissions de tous les GES par rapport au gaz de référence, le CO₂. Puisque ces PRP ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par les entreprises pour la déclaration en vertu du RDOCECA, le ministère a utilisé les données déclarées par contaminants (CO₂, CH₄ et N₂O) en tonnes, pour quantifier, à l'aide des nouveaux PRP, la contribution de chaque LET au total des émissions du sous-secteur de l'enfouissement des déchets dont les émissions sont égales à 5 539 508 tonnes en équivalent CO₂,

soit 6,8 % des émissions totales en 2014. Les émissions de CO₂ provenant de la biomasse (combustion et fermentation) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire québécois conformément aux normes internationales et n'ont donc pas été utilisées pour quantifier la contribution de chaque LET.

Lieux d'enfouissement technique (LET)	Contribution de chaque LET aux émissions de GES du sous-secteur de l'enfouissement des déchets solides en 2014
LET/Armagh	0,5 %
LET/Champlain	1,0 %
LET/Cowansville	1,3 %
LET/Drummondville	0,8 %
LET/Frampton	0,4 %
LET/Lachute	4,9 %
LET/L'Ascension-de-notre-Seigneur	0,2 %
LET/Montréal	0,7 %
LET/Neuville	0,8 %
LET/Rimouski	0,9 %
LET/Saguenay	1,5 %
LET/St-Côme-Linière	0,8 %
LET/Ste-Cécile-de-Milton	1,0 %
LET/Ste-Sophie	1,3 %
LET/St-Étienne-des-Grés	2,0 %
LET/St-Flavien	0,5 %
LET/St-Joachim	0,3 %
LET/St-Lambert-de-Lauzon	0,4 %
LET/St-Thomas	1,3 %
LET/Val-d'Or	N/A

Ventilation des LES en activité au 31 mars 2017, en fonction :

- a. des émissions de GES de chaque LES (à jour);
- b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.

a. des émissions de GES de chaque LES (à jour)

Émissions de GES 2012, 2013, 2014 et 2015 déclarées par les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA)

Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)	GES 2012 (t éq. CO ₂) ¹		GES 2013 (t éq. CO ₂) ¹		GES 2014 (t éq. CO ₂) ¹		GES 2015 (t éq. CO ₂) ¹	
	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Incluant le CO ₂ attribuable à la biomasse	Excluant le CO ₂ attribuable à la biomasse
LES/Chibougamau	15 979	14 133	15 061	13 320	14 202	12 561	13 389	11 842
LES/Gatineau	37 588	34 217	35 075	31 860	33 851	30 828	34 482	30 419
LES/L'Ascension-de-Notre-Seigneur	28 171	25 549	14 518	13 167	14 362	12 698	14 933	13 706
LES/Magog	63 014	52 325	59 530	49 433	56 225	46 688	53 110	44 101
LES/Sherbrooke	58 744	39 610	59 662	42 338	62 528	47 423	62 064	48 205
LES/St-Tite-des-Caps	62 649	55 209	0	0	0	0	Aucune déclaration	
LES/Terrebonne	545 549	226 772	579 984	292 348	427 892	233 107	250 062	197 485
Total LES	811 694	447 815	763 830	442 466	609 060	383 305	428 040	345 758

¹ Le seuil de déclaration est de 10 000 tonnes en équivalent CO₂ en incluant le CO₂ attribuable à la combustion ou à la fermentation de la biomasse.

b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec

Contribution des émissions de GES des LES en 2014 dans l'inventaire québécois des émissions de GES 1990-2014

L'inventaire 1990-2014 se base sur une compilation de données conforme aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, comme le requiert la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans la version révisée de ses directives pour la notification des inventaires, entérinée lors de la Conférence des Parties tenue à Varsovie en 2013.

Ainsi, les valeurs actualisées de potentiel de réchauffement planétaire (PRP) sont utilisées par les gouvernements dans la préparation de l'inventaire 2014 pour normaliser les émissions de tous les GES par rapport au gaz de référence, le CO₂. Puisque ces PRP ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par les entreprises pour la déclaration en vertu du RDOCECA, le ministère a utilisé les données déclarées par contaminants (CO₂, CH₄ et N₂O) en tonnes, pour quantifier, à l'aide des nouveaux PRP, la contribution de chaque LES au total des émissions du sous-secteur de l'enfouissement des déchets dont les émissions sont égales à 5 539 508 tonnes en équivalent CO₂, soit 6,8 % des émissions totales en 2014. Les émissions de CO₂ provenant de la biomasse (combustion et fermentation) ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire québécois conformément aux normes internationales et n'ont donc pas été utilisées pour quantifier la contribution de chaque LES.

Lieux d'enfouissement sanitaire (LES)	Contribution de chaque LES aux émissions de GES du sous- secteur de l'enfouissement des déchets solides en 2014
LES/Chibougamau	0,3 %
LES/Gatineau	0,7 %
LES/L'Ascension-de-Notre-Seigneur	0,3 %
LES/Magog	1,0 %
LES/Sherbrooke	1,0 %
LES/St-Tite-des-Caps	N/A
LES/Terrebonne	5,0 %

État de situation, au 31 mars 2017, du bannissement de l'enfouissement papier/carton/bois. Spécifier l'échéancier d'adoption de révision du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles pour 2017-2018.

Le gouvernement maintient son intention d'appliquer un bannissement du papier, du carton, du bois ainsi que de la matière organique de l'élimination.

L'approche envisagée vise à responsabiliser chacun des acteurs. Dans le respect des différents intervenants impliqués et en ayant la préoccupation d'atteindre un haut niveau de mobilisation, cette stratégie viserait dans un premier temps à assurer une accessibilité au service de collecte et de traitement pour l'ensemble des générateurs sur le territoire.

Les échos reçus des différents acteurs impliqués dans la gestion des matières résiduelles, quant à la mise en œuvre du bannissement, ont amené le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à se questionner sur l'efficacité d'une simple révision réglementaire.

Le MDDELCC est à développer sa stratégie en vue de proposer des mesures au cours de 2017. L'objectif est de s'assurer d'une plus grande adhésion des générateurs aux modes de collectes tout en s'assurant d'une responsabilisation équitable des acteurs face au bannissement de ces matières. Ces actions se doivent également d'être cohérentes avec l'amorce du bannissement de la matière organique à l'horizon de 2020. Elles s'inscriront également avec le report annoncé de la date butoir de la mise en exploitation des installations en 2022 dans le cadre du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage inscrit dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Afin de favoriser le succès et l'applicabilité de ces mesures, une consultation préalable des acteurs concernés est prévue.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 146

État de situation au 31 mars 2017 des débouchés du verre au Québec. Prévisions des démarches pour 2017-2018.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 147

État de situation, au 31 mars 2017, sur la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec. Fournir la liste des démarches prévues pour 2017-2018.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

État de situation, au 31 mars 2017, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion. Prévisions des démarches pour 2017-2018.

L'action 14a du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles porte sur le gaspillage alimentaire et s'inscrit en support à l'action 14 qui consiste à l'élaboration d'une stratégie menant au futur bannissement de la matière organique.

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015 2020, un chantier spécifique sur la mise en place des mesures pour prévenir le gaspillage alimentaire est en cours et certaines actions s'échelonneront jusqu'en 2020 et feront partie du prochain plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le 10 mars 2017, une aide financière de 395 200 \$ à *Banques alimentaires du Québec* pour le déploiement de son programme de récupération de surplus d'aliments en supermarchés, une première au Canada, a été annoncée par les partenaires du Comité mixte de réduction à la source, chapeauté par RECYC-QUÉBEC. Cet appui servira au déploiement à grande échelle d'un programme visant à récupérer les surplus alimentaires et les produits invendus encore comestibles dans les supermarchés québécois pour qu'ils soient redistribués aux personnes dans le besoin, le tout en permettant d'éviter le gaspillage alimentaire et de lutter contre les changements climatiques. Cette initiative a été rendue possible grâce au Fonds vert qui finance le Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son chantier sur la réduction à la source, bénéficiant d'une enveloppe globale de 3 M\$.

Fournir un état de situation en 2017-2018 quant au fonctionnement du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles et toute étude qui fasse état des impacts financiers de l'application du règlement.

Le régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles s'inscrit dans un contexte de responsabilisation des producteurs et vise à leur faire assumer les coûts nets des activités de récupération et de valorisation des produits qu'ils mettent sur le marché. Depuis 2005, c'est près de 900 M\$ qui ont été versés aux municipalités par les entreprises visées, dont seulement 139,4 M\$ en 2015. Il se base sur des données actualisées pour le Québec et la répartition s'effectue de façon équitable, transparente et vérifiable.

Cela dit, étant donné la difficulté que traverse l'industrie des journaux depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec a prévu dans le Budget 2017-2018 une aide financière de 12 M\$ sur les 5 prochaines années à compter de 2017 pour soutenir cette industrie quant aux montants qu'elle doit rembourser aux municipalités dans le cadre du régime de compensation durant cette période.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 150

Fournir la ventilation des revenus récoltés en 2016-2017 par les organismes agréés par Recyc-Québec, et ce, par catégorie de matière visée:

- a. emballages et contenants;
 - b. imprimés;
 - c. journaux.
-

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 151

Fournir la ventilation des revenus récoltés en 2016-2017 par les organismes agréés par Recyc-Québec, et ce, par entreprise et organisation assujettie.

Cette question sera répondue par Recyc-Québec.

Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2016-2017.

Chaque année, quelques centaines de municipalités et d'organismes municipaux reçoivent une compensation pour leurs services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux. Cette compensation se fait dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles édictent les règles relatives au régime de compensation. Les entreprises qui génèrent des contenants, emballages et imprimés, matières visées par le régime de compensation, sont légalement tenues de financer les coûts nets admissibles des services municipaux de collecte sélective des matières recyclables.

Deux organismes ont été agréés par RECYC-QUÉBEC pour représenter les entreprises visées par ce régime de compensation et percevoir les sommes dues. Pour les catégories de matières « contenants et emballages » et « imprimés », l'organisme est Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et pour la catégorie des « journaux », RecycleMédias. Les contributions des entreprises sont établies sur la base de tarifs élaborés par ces organismes et approuvés par le gouvernement.

Les compensations versées aux municipalités sont calculées à partir des coûts déclarés pour l'année civile précédente. Les compensations versées aux municipalités au cours de l'année 2016-2017 totalisent un montant de 143,1 M\$.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 153

Fournir, pour 2016-2017, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.

Le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de RECYC-QUÉBEC sont calculés sur la base d'une année civile. Ce sont les entreprises contributrices au régime de compensation qui assument ces coûts.

Les municipalités se sont vues accorder une indemnisation de 11,73 M\$ en 2016 pour les frais de gestion et les autres dépenses connexes encourus en 2015. Quant à RECYC-QUÉBEC, le montant équivaut à 2,89 M \$.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 154

Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupéré par les services municipaux et indiquer les démarches de Recyc-Québec et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines.

Les matières orphelines, ou non visées, représentent, en 2015, 13,2 % des matières récupérées par la collecte sélective municipale, en baisse par rapport à 15 % en 2014.

État de situation, au 31 mars 2017, de la révision de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, et du cadre réglementaire, incluant l'échéancier pour 2017-2018, le cas échéant.

La Politique et son Plan d'action 2017-2021, annoncé le 9 avril 2017, reflète la volonté du gouvernement d'assurer la protection de l'environnement et la revitalisation durable du territoire en favorisant la valorisation des sols faiblement contaminés et le développement des technologies vertes liées au traitement des sols.

Un projet de Politique a fait l'objet d'une première consultation en 2012. En avril 2016, le MDDELCC a mené une consultation ciblée avec la clientèle sur les grandes orientations de cette Politique dans quatre villes du Québec (Montréal, Québec, Shawinigan et Saguenay).

État de situation, au 31 mars 2017, en lien avec le suivi des recommandations du comité expert sur la rivière Chaudière en ce qui a trait à sa décontamination. Ventiler les interventions par étape :

- a. complétée;
- b. en cours et dans les délais fixés;
- c. en cours et hors délai (indiquer dans ce cas l'échéancier prévu pour 2017-2018);
- d. hors délai ou réévaluée;
- e. les dépenses allouées en 2016-2017 et celles prévues en 2017-2018.

1^{er} rapport du Comité expert sur la contamination résiduelle de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers

Le 12 mai 2014, le comité d'experts a déposé un plan de gestion de la contamination qui, pour 2014-2015, prévoyait la réalisation de quatorze projets distincts. Ces projets visaient la mise à jour du portrait de la contamination et l'évaluation des risques et des impacts de cette contamination sur l'environnement. Un des projets a également permis le nettoyage de la zone située à 4,5 km en aval du barrage Mégantic (PK4,5) où les sédiments étaient les plus contaminés.

Tous les projets recommandés dans le premier rapport du Comité expert ont été mis en œuvre. Les résultats obtenus sont accessibles sur le site internet du Ministère.

Second rapport du Comité expert : Principaux constats et recommandations

Le second rapport du comité expert sur la contamination résiduelle de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers a été rendu public le 27 novembre 2015 et il est accessible sur le site internet du Ministère. Ce rapport contient un état de situation sur la contamination de la rivière Chaudière ainsi qu'un suivi sur la réalisation des quatorze projets recommandés par le Comité expert en mai 2014.

Même si la rédaction de tous les rapports des projets réalisés en 2014-2015 n'est pas complétée, le Comité expert a eu accès aux résultats et a été en mesure d'en dégager plusieurs constats et de formuler les recommandations appropriées pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

Les principaux constats du Comité expert étaient les suivants :

- o La contamination des sédiments dans la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers a diminué de façon marquée de 2013 à 2014, tant par son étendue que par les concentrations mesurées. Il reste des endroits dans les quinze premiers kilomètres de la rivière Chaudière où la contamination des sédiments dépassent toujours les critères du Ministère et doivent faire l'objet d'un suivi. Enfin, les sédiments du lac Mégantic, devant le parc des Vétérans et près de la marina, sont contaminés par les hydrocarbures pétroliers et les HAP, mais une partie de cette contamination serait due à une contamination historique du lac Mégantic;
- o Les sédiments à proximité des prises d'eau potable et dans la Moyenne-Chaudière en aval de Saint-Georges sont peu ou pas contaminés;
- o Les essais menés en laboratoire et une évaluation du risque écotoxicologique confirment la présence de risques pour les organismes aquatiques lorsque la contamination des sédiments est supérieur aux critères établis par le Ministère;
- o En 2014, les poissons de la rivière Chaudière présentaient des taux élevés d'anomalies physiques, notamment de l'érosion et des déformations des nageoires. Ces taux élevés sont attribuables, selon toute vraisemblance, au déversement de pétrole de juillet 2013;
- o On retrouve des hydrocarbures pétroliers dans l'eau de la rivière Chaudière lors de certaines crues, mais ces épisodes sont peu fréquents et de courte durée. En 2015, des irisations n'ont été observées que dans les 3 premiers kilomètres de la rivière.
- o Les sédiments déposés dans les plaines inondables par la crue du printemps 2014 étaient peu ou pas contaminés;

- La communauté benthique de la Haute-Chaudière, impactée en 2013, montre des signes de récupération en 2014 et le déversement de pétrole n'a pas eu d'effet important sur les teneurs en contaminants dans les poissons.

Sur la base de ces constats, le Comité a recommandé notamment pour 2015-2016 :

- De documenter davantage la contamination de sédiments par une caractérisation complémentaire des secteurs de la rivière les plus contaminés ou susceptibles de l'être et du secteur de la marina et du parc des Vétérans dans le lac Mégantic;
- De compléter l'intervention de nettoyage entreprise en 2014 au PK 4.5 (remise en état du terrain et végétalisation);
- De réaliser un suivi de la communauté des macroinvertébrés benthiques de la Haute-Chaudière.

Pour 2016-2017, le comité a recommandé notamment :

- Une caractérisation des sédiments aux 130 sites échantillonnés dans la Haute-Chaudière en 2013 et en 2014, ainsi qu'à quelques dizaines de stations supplémentaires, afin de suivre l'évolution temporelle de la contamination des sédiments;
- De réaliser un suivi de la communauté de poissons sur l'ensemble de la rivière;
- De réaliser un suivi de la communauté de macroinvertébrés benthiques dans la zone draguée en 2014 au PK4.5.

Tous les projets recommandés pour l'année 2015-2016 et 2016-2017 ont été mis en œuvre.

Les constats suite à ces travaux sont les suivants :

- La contamination des sédiments du lac Mégantic par les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ a diminué de façon marquée de 2014 à 2015. La contamination des sédiments du lac par les HAP n'a pas connu de diminution notable, mais est pour une large part attribuable à une ou d'autres sources que le déversement du 6 juillet 2013. Le rapport produit par la firme WSP a été déposé le 31 mars 2017.
- La contamination des sédiments de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ a diminué de façon marquée de 2013 à 2016. La contamination des sédiments a également diminué dans le secteur du PK 4,5, où des travaux de dragage ont été réalisés à la fin de l'automne 2014.
- En 2016, malgré la diminution de la contamination, les sédiments de la rivière Chaudière portent toujours la marque du déversement de pétrole du 6 juillet 2013.
- Le suivi des communautés benthiques de la rivière Chaudière montre une amélioration de l'état de celles-ci depuis le déversement, mais seul le temps permettra de déterminer si les communautés benthiques y sont toujours en processus de rétablissement après le déversement de 2013, ou si elles ont atteint le maximum de récupération possible, compte tenu des limites imposées par les conditions hydrologiques.
- Le suivi des communautés de poissons en 2016 montre certaines améliorations par rapport à ce qui a été observé en 2014. Certaines variables (abondance, biomasse, aire de distribution de deux espèces, dont une intolérante à la pollution) de l'état des communautés présentent des améliorations, alors que d'autres (intégrité biotique, proportion de poissons présentant des anomalies) n'ont pas changé.

Suite à ces constatations, le Comité recommande notamment :

- Pour l'ensemble du lac Mégantic et de la rivière Chaudière, de privilégier l'atténuation naturelle plutôt que d'entreprendre de nouveaux travaux de restauration, entre autres parce que l'impact négatif de tels travaux serait plus important pour l'environnement que les bénéfiques qui en découleraient.
- De reprendre le suivi de la rivière en 2022, par des échantillonnages des sédiments, des organismes benthiques et des poissons, et qu'il soit réalisé par les unités administratives responsables et non sous l'égide du Comité. Le délai de cinq ans permettra aux sédiments d'être d'avantage nettoyés par l'atténuation naturelle, aux organismes benthiques de recoloniser le milieu et aux poissons actuellement présents dans la rivière d'être pour la plupart remplacés par des cohortes plus jeunes, moins exposées à la contamination résultant de l'accident.

En résumé, tous les projets sont complétés ou (pour trois des projets de 2016-2017) en cours selon les délais fixés.

Dépenses allouées

En ce qui a trait aux dépenses allouées en 2015-2016 et en 2016-2017 et celles prévues en 2017-2018, elles sont incluses dans la somme de 134.5 M\$ (initialement estimée à 200 M\$) prévue pour l'accident ferroviaire survenu à Lac-Mégantic.

État de situation et tout document produit au 31 mars 2017 en lien avec le suivi de la décontamination du site de Lac-Mégantic. Ventiler les interventions par étape:

- a. complétée;**
- b. en cours et dans les délais fixés;**
- c. en cours et hors délai (indiquer dans ce cas l'échéancier prévu pour 2017-2018);**
- d. hors délai ou réévaluée;**
- e. les dépenses allouées en 2016-2017 et celles prévues en 2017-2018.**

Pour tous documents, veuillez consulter le site internet du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lac-megantic/lac-megantic.htm>

Travaux complétés de juillet 2013 à décembre 2014 :

- Sécurisation du site du déversement;
- Drainage des eaux et pompage des eaux contaminées;
- Caractérisations des terrains;
- Caractérisations des bâtiments pour démolition;
- Réhabilitation de la zone ferroviaire;
- Réhabilitation de l'axe commercial (condos commerciaux);
- Réhabilitation de la crèmerie, du parc des Vétérans, du Citron vert et d'une section de la rue Frontenac;
- Construction des aires d'entreposage des sols contaminés;
- Mise en place d'un système de traitement de sols contaminés (en opération jusqu'en 2017);
- Mise en place d'un système de traitement des eaux huileuses;
- Mise en place d'un programme de suivi de la qualité de l'eau;
- Mise en place d'un programme de suivi de la qualité de l'air (en opération jusqu'en 2017);
- Suivi de la qualité de l'eau souterraine;
- Réhabilitation de la zone incendiée;
- Réhabilitation de la culée du pont Agnès;
- Réhabilitation du boulevard des Vétérans (phases I et II);
- Réhabilitation du quai de la marina;
- Démolition, excavation des fondations et réhabilitation du Bloc 1;
- Début de réhabilitation de la zone CMQ.

Travaux complétés de janvier à décembre 2015 :

- Démolition, excavation des fondations et réhabilitation des Blocs 2 et 3;
- Démolition et excavation des fondations du Bloc 4;
- Caractérisation de l'amiante dans les sols;
- Pompage et traitement des eaux huileuses (Tecosol);
- Démantèlement du système de traitement d'eau Tecosol, du bassin d'urgence et de la rampe d'accès constituée de béton concassé;
- Réhabilitation des zones CMQ et Tecosol;
- Ensemencement de la zone incendiée et des Blocs 1, 2, 3 et 4;
- Poursuite du suivi de la qualité de l'eau souterraine au Centre-Ville;
- Mise à niveau du réseau de puits d'observation;
- Poursuite du suivi de la qualité de l'air;
- Poursuite du traitement des sols.

Travaux réalisés en 2016 jusqu'en mars 2017 :

- Poursuite du suivi de la qualité de l'eau souterraine au Centre-Ville;
- Poursuite du suivi de la qualité de l'air;
- Poursuite du traitement des sols;
- Vérification de l'atteinte des critères de performance de l'ensemencement de la zone incendiée et des Blocs 1, 2, 3 et 4;
- Rédaction du rapport de réhabilitation des travaux 2015, attestation d'avis de contamination et de décontamination et poursuite de la surveillance du traitement des sols.

Travaux prévus d'ici mars 2018 :

- Poursuite du suivi de la qualité de l'eau souterraine au Centre-Ville;
- Poursuite du traitement des sols;
- Finalisation de la rédaction du rapport de réhabilitation des travaux 2015, attestation d'avis de contamination et de décontamination et poursuite de la surveillance du traitement des sols.

Liste des urgences environnementales qui ont nécessité l'intervention du ministère.
Ventiler par type d'activité :

- a. liste des cas;
- b. date;
- c. coûts cumulés de l'intervention pris en charge par l'État au 31 mars 2017;
- d. montants réclamés aux fautifs pour 2016-2017;
- e. articles de loi et/ou de règlement impliqués;
- f. cas ayant nécessité l'intervention de la Santé publique.

Liste des cas apparaissant au Registre des interventions d'Urgence-Environnement sur le site Web du MDDELCC:

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
30 mars 2017	<u>Saint-Eustache - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
29 mars 2017	<u>Saint-Jacques-le-Mineur - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
28 mars 2017	<u>Lac-Minustuk - Accident routier</u>	1		
27 mars 2017	<u>Amqui - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
27 mars 2017	<u>La Tuque (secteur Parent) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
26 mars 2017	<u>Montréal - secteur Lachine - Incendie d'un véhicule</u>	1		
22 mars 2017	<u>Bécancour - Dépassement de normes à l'effluent d'une usine</u>	1		
21 mars 2017	<u>Québec - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
16 mars 2017	<u>Sept-Îles - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures</u>	1		
16 mars 2017	<u>Saint-Ludger - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	2	X	
16 mars 2017	<u>Saint-Eustache - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
15 mars 2017	<u>Saint-Honoré - Incendie d'un véhicule</u>	1		
14 mars 2017	<u>Saint-Zotique - Accident routier</u>	2		
13 mars 2017	<u>Fugèreville - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
10 mars 2017	<u>Lévis - Signalement d'odeur</u>	1		
9 mars 2017	<u>Lévis - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
8 mars 2017	<u>Châteauguay - Émission de poussières</u>	1	X	
8 mars 2017	<u>Ville de Québec - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 mars 2017	<u>Rimouski - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
4 mars 2017	<u>Saint-Bernard - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
2 mars 2017	<u>Bolton Centre - Accident routier</u>	2		
27 février 2017	<u>Ville de Saguenay (arrondissement de La Baie) - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
24 février 2017	<u>Sainte-Perpétue - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
23 février 2017	<u>Sherbrooke - Accident routier</u>	1		
23 février 2017	<u>Prévost - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
23 février 2017	<u>Saint-Germain-de-Grantham - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
21 février 2017	<u>Rimouski - Bris d'équipement</u>	1		1 686,99 \$
17 février 2017	<u>Nicolet - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
13 février 2017	<u>Lac-Sainte-Marie - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
5 février 2017	<u>Gatineau - Déversement d'eaux usées</u>	1		
1 février 2017	<u>Gatineau, secteur Aylmer - Déversement d'eaux usées</u>	1		
1 février 2017	<u>Sainte-Marthe-sur-le-Lac - Déversement de matières liquides</u>	1		
31 janvier 2017	<u>Baie-Comeau - Déversement d'eaux usées</u>	1		
31 janvier 2017	<u>Ville de Saguenay, arrondissement de La Baie - Accident maritime</u>	1		
30 janvier 2017	<u>Havre-Saint-Pierre - Déversement d'eaux usées</u>	1		
27 janvier 2017	<u>Saint-Basile-le-Grand - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
24 janvier 2017	<u>Port-Menier - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
24 janvier 2017	<u>Montréal (Île-Bizard) - Bris d'équipement</u>	1		
21 janvier 2017	<u>Saint-Célestin - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
20 janvier 2017	<u>Ville de Québec - Signalement d'odeur</u>	1		
18 janvier 2017	<u>Bécancour - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
17 janvier 2017	<u>Victoriaville - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	1		
12 janvier 2017	<u>Kingsey Falls - Déversement d'eaux de procédé</u>	1		
12 janvier 2017	<u>Candiac - Signalement d'odeur</u>	1		
4 janvier 2017	<u>Mirabel - Accident routier</u>	1		
4 janvier 2017	<u>Les Cèdres - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
29 décembre 2016	<u>Yamachiche - Déversement de matières liquides</u>	1		
23 décembre 2016	<u>Saint-Joseph-du-Lac - Dépôt illicite de matières résiduelles</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
22 décembre 2016	<u>La Minerve - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
21 décembre 2016	<u>Lac-Etchemin - Accident routier</u>	1		
18 décembre 2016	<u>Pointe-Claire - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
13 décembre 2016	<u>Saint-Louis-de-Gonzague - Accident d'avion</u>	1		
13 décembre 2016	<u>Ville de Saquenay, secteur de Jonquière - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
10 décembre 2016	<u>Lévis (secteur Pintendre) - Accident d'avion</u>	1		
8 décembre 2016	<u>Montréal-Est - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 décembre 2016	<u>Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Accident routier</u>	2		*
2 décembre 2016	<u>Saint-Jean-de-Matha - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
1 décembre 2016	<u>Cookshire-Eaton - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
1 décembre 2016	<u>Cantley - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
30 novembre 2016	<u>Saint-Donat - Déversement d'eaux de procédé</u>	1		
30 novembre 2016	<u>Saint-Jean-sur-Richelieu - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
29 novembre 2016	<u>Trois-Rivières - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
26 novembre 2016	<u>Havelock - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
26 novembre 2016	<u>Cap-Chat - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
26 novembre 2016	<u>La Présentation - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
25 novembre 2016	<u>Durham-Sud - Épandage de déjections animales</u>	1		
25 novembre 2016	<u>Adstock - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
25 novembre 2016	<u>Ville de Saquenay (Jonquière) - Odeurs d'hydrocarbures</u>	1		
23 novembre 2016	<u>Kingsey-Falls - Bris d'équipement</u>	1		
21 novembre 2016	<u>Saint-Donat - Émission de gaz</u>	1		
21 novembre 2016	<u>Terrebonne - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
18 novembre 2016	<u>Mansfield-et-Pontefract - Déversement d'eaux usées</u>	1		
18 novembre 2016	<u>Saint-Elzéar - Incendie d'un véhicule</u>	1		
18 novembre 2016	<u>Jonquière - Odeurs d'hydrocarbures</u>	1		
18 novembre 2016	<u>L'Ange-Gardien - Incendie d'un véhicule</u>	1		
17 novembre 2016	<u>Petite-Rivière-Saint-François - Incendie d'un véhicule</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
16 novembre 2016	<u>Coaticook - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
13 novembre 2016	<u>Lambton - Épandage de déjections animales</u>	1		
13 novembre 2016	<u>Pike River - Bris d'équipement</u>	1		
8 novembre 2016	<u>Granby - Rejet de matières en suspension</u>	1		
7 novembre 2016	<u>Shawinigan - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 novembre 2016	<u>Saint-Jacques - Déversement d'eaux de procédé</u>	1		
7 novembre 2016	<u>Jonquièrre - Bris d'équipement</u>	1		
6 novembre 2016	<u>Saint-Didace - Déversement de déjections animales</u>	1		
4 novembre 2016	<u>Lac-aux-Sables - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
3 novembre 2016	<u>Val-des-Lacs - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
3 novembre 2016	<u>Municipalité de Petit-Saquesnay - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
2 novembre 2016	<u>Saint-Léonard-d'Aston - Explosion d'un transformateur</u>	1		
2 novembre 2016	<u>Saint-Denis-sur-Richelieu - Déversement de matières liquides</u>	1		
2 novembre 2016	<u>Saint-Léon-le-Grand - Déversement de déjections animales</u>	1		3 008,18 \$
2 novembre 2016	<u>Lemieux - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
24 octobre 2016	<u>Trois-Rivières - Incendie</u>	1		
24 octobre 2016	<u>Sainte-Sophie-de-Lévrard - Accident routier</u>	1		
21 octobre 2016	<u>Ville de Saquesnay (Jonquièrre) - Accident routier</u>	1		
19 octobre 2016	<u>Cap-Chat - Déversement d'eaux de procédé</u>	1		
19 octobre 2016	<u>Trois-Rivières - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
18 octobre 2016	<u>Sainte-Mélanie - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
17 octobre 2016	<u>Montréal (Lachine) - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
12 octobre 2016	<u>Lévis (Saint-Nicolas) - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
12 octobre 2016	<u>Sainte-Geneviève-de-Batiscan - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
11 octobre 2016	<u>Sainte-Perpétue - Déversement de déjections animales</u>	1		
10 octobre 2016	<u>La Visitation de l'Île-Dupas - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
7 octobre 2016	<u>Saint-Augustin-de-Desmaures - Accident d'avion</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
7 octobre 2016	<u>Ville de Lanoraie - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
6 octobre 2016	<u>Ville de Saguenay - Signalement d'une matière sur un lieu sensible</u>	1		
6 octobre 2016	<u>Lévis (Charny) - Signalement d'odeur</u>	1		
3 octobre 2016	<u>Lévis - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
3 octobre 2016	<u>Cap-Saint-Ignace - Accident routier</u>	1		
2 octobre 2016	<u>Saint-Bernard - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
30 septembre 2016	<u>Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud - Incendie impliquant des matières résiduelles</u>	1		
30 septembre 2016	<u>Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
30 septembre 2016	<u>Saguenay (La Baie) - Rejet à l'atmosphère</u>	1		
30 septembre 2016	<u>Montréal (Arrondissement Anjou) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
30 septembre 2016	<u>Varenes - Incendie</u>	1		
30 septembre 2016	<u>Rougemont - Déversement d'eaux usées</u>	1		
29 septembre 2016	<u>Bois-des-Filion - Odeurs d'hydrocarbures</u>	1		
27 septembre 2016	<u>Trois-Rivières - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
27 septembre 2016	<u>Trois-Rivières - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
26 septembre 2016	<u>Notre-Dame-du-Mont-Carmel - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
26 septembre 2016	<u>Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
24 septembre 2016	<u>Saint-Bernard-de-Lacolle - Déversement d'eaux usées</u>	1		
23 septembre 2016	<u>Rimouski - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
23 septembre 2016	<u>Lévis - Écoulement d'eaux de ruissellement chargées de matières en suspension</u>	1		
22 septembre 2016	<u>Marsoui - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
21 septembre 2016	<u>Nicolet - Bris d'équipement</u>	1		
20 septembre 2016	<u>Kingsey Falls - Rejet de condensat de chaudière</u>	1		
20 septembre 2016	<u>Rimouski - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
20 septembre 2016	<u>Rimouski - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
20 septembre 2016	<u>Sainte-Ursule - Collision entre un train de passagers et un camion-benne</u>	2		
16 septembre 2016	<u>Sutton - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
16 septembre 2016	<u>Victoriaville - Déversement de pesticides</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
15 septembre 2016	<u>Rivière-aux-Outardes - Déversement de produits pétroliers.</u>	1		
14 septembre 2016	<u>Compton - Rejet de lixiviat d'ensilage</u>	1		
14 septembre 2016	<u>Saint-Étienne-des-Grès - Accident routier</u>	1		
13 septembre 2016	<u>Cap-Chat - Déversement de produits pétroliers</u>	1		902,09 \$
13 septembre 2016	<u>Mirabel - Incendie impliquant des produits pétroliers</u>	1		
13 septembre 2016	<u>Albanel - Accident routier</u>	1		
11 septembre 2016	<u>Frampton - Rejet de matières en suspension</u>	1		
10 septembre 2016	<u>Lévis - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
10 septembre 2016	<u>Shawinigan - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
10 septembre 2016	<u>Saint-Félix-de-Kingsey - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
8 septembre 2016	<u>Saint-Rémi-de-Tingwick - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
8 septembre 2016	<u>Ville de Québec - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
5 septembre 2016	<u>Québec - Déversement de matières liquides</u>	1		
4 septembre 2016	<u>Métis-sur-Mer - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
4 septembre 2016	<u>Sainte-Croix - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
3 septembre 2016	<u>Bromont - Épandage de matières résiduelles fertilisantes</u>	1		
1 septembre 2016	<u>Nédélec - Accident routier</u>	1		
30 août 2016	<u>Saint-Césaire - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
26 août 2016	<u>Daveluyville - Épandage de boues de fosse septique</u>	1		
25 août 2016	<u>Gatineau - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
24 août 2016	<u>Québec - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
23 août 2016	<u>Rimouski - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
22 août 2016	<u>Lonqueuil - Incendie.</u>	2	X	*
21 août 2016	<u>Saint-Raymond - Bateau coulé</u>	1		
21 août 2016	<u>Montréal-Nord - Fuite de gaz</u>	1		
20 août 2016	<u>Saint-Calixte - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
20 août 2016	<u>Bromont - Contamination d'un réseau d'eau potable</u>	1	X	
19 août 2016	<u>Lévis (Charny) - Signalement d'odeur</u>	1		
18 août 2016	<u>Saint-Joachim - Rejet de matières en suspension</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
18 août 2016	<u>Montréal (Rivière-des-Prairies) - Émission de gaz</u>	1		
17 août 2016	<u>Québec (arrondissement Haute-Saint-Charles) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
17 août 2016	<u>Laval - Dépôt illicite de matières résiduelles</u>	1		
17 août 2016	<u>Montréal (Arrondissement Saint-Laurent) - Déversement de matières liquides</u>	1		
16 août 2016	<u>Lévis (secteur Saint-Romuald) - Rejet de matières en suspension</u>	1		
16 août 2016	<u>Saint-Honoré - Déversement d'eaux de procédé</u>	1		
16 août 2016	<u>Victoriaville - Rejet d'eaux de lixiviation contaminées</u>	1		
16 août 2016	<u>Saint-Charles-de-Bourget - Explosion et incendie d'un bateau de plaisance</u>	1		
15 août 2016	<u>Ville de Warwick - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
15 août 2016	<u>Métabetchouan-Lac à la Croix - Déversement de déjections animales</u>	1	X	
15 août 2016	<u>Saint-Hyacinthe - Déversement de déjections animales</u>	1		
11 août 2016	<u>Bromont - Déversement de matières liquides</u>	1		
11 août 2016	<u>Trois-Rivières - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
10 août 2016	<u>L'Assomption - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
9 août 2016	<u>Montréal - Accident routier</u>	2	X	
9 août 2016	<u>Namur - Rejet de matières en suspension</u>	1		
9 août 2016	<u>Longueuil - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	1		
9 août 2016	<u>Saint-Zotique - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 août 2016	<u>Saint-Sulpice - Bateau coulé</u>	1		
4 août 2016	<u>Saint-David-de-Falardeau - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
2 août 2016	<u>Québec (arrondissement Beauport) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
1 août 2016	<u>Boischatel - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
31 juillet 2016	<u>Repentigny - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
29 juillet 2016	<u>Saint-Amable - Déversement d'eaux usées</u>	1		
28 juillet 2016	<u>Champlain - Présence de matières inconnues</u>	1		
26 juillet 2016	<u>Varenes - Fuite de gaz</u>	1		
26 juillet 2016	<u>Saint-Pierre-Baptiste - Accident routier</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
25 juillet 2016	<u>Territoire non organisé Minganie - Glissement de terrain,</u>	1		
25 juillet 2016	<u>Salaberry-de-Valleyfield - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
23 juillet 2016	<u>Lac-Beauport - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
22 juillet 2016	<u>Trois-Rivières - Présence de mousse sur un cours d'eau</u>	1		
21 juillet 2016	<u>Sainte-Anne-de-La Pérade - Déversement de matières liquides</u>	1		
21 juillet 2016	<u>Lévis - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
17 juillet 2016	<u>Ville de Québec, arrondissement des Rivières - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
16 juillet 2016	<u>Saint-Lin-Laurentides - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
16 juillet 2016	<u>Victoriaville - Incendie,</u>	2	X	34 065,02 \$
14 juillet 2016	<u>Hébertville - Incendie</u>	1		
13 juillet 2016	<u>Saguenay - Présence de matières inconnues</u>	1		
13 juillet 2016	<u>Montréal - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
12 juillet 2016	<u>Saint-Christophe d'Arthabaska - Rejet d'eaux souterraines potentiellement contaminées par des hydrocarbures</u>	1		
10 juillet 2016	<u>Montréal (Arrondissement Sud-Ouest) - Présence d'hydrocarbures dans un puits d'excavation</u>	1		
9 juillet 2016	<u>Saint-Constant - Déversement de matières liquides</u>	1		
9 juillet 2016	<u>Ville de Sherbrooke - Déversement de matières liquides</u>	1		
8 juillet 2016	<u>Magog - Nappes d'hydrocarbures</u>	1		
8 juillet 2016	<u>Saint-Isidore-de-Clifton - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
8 juillet 2016	<u>Sainte-Anne-des-Monts (secteur Tourelle) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
1 juillet 2016	<u>Trois-Rivières - Rejet d'eaux souterraines au réseau d'égout</u>	1		
30 juin 2016	<u>Saint-Hyacinthe - Mortalité de poissons</u>	2		*
30 juin 2016	<u>Saguenay, secteur de La Baie - Signalement d'une matière sur un lieu sensible</u>	1		
28 juin 2016	<u>Salaberry-de-Valleyfield - Rejet à l'atmosphère</u>	1		
28 juin 2016	<u>Rivière-Rouge - Accident routier</u>	1		
28 juin 2016	<u>Salaberry-de-Valleyfield - Déversement d'eaux de procédé,</u>	1		
27 juin 2016	<u>Ville de Saguenay - Déversement d'eaux usées</u>	1		
27 juin 2016	<u>Sainte-Claire - Travaux en milieu hydrique</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
27 juin 2016	<u>Québec (secteur Beauport) - Présence de mousse sur un cours d'eau</u>	1		
23 juin 2016	<u>Municipalité de Stoke - Épandage de déjections animales</u>	1		
23 juin 2016	<u>Gatineau (secteur Hull) - Rejet de matières en suspension</u>	1		
23 juin 2016	<u>Saint-Joseph-du-Lac / Pointe-Calumet - Contamination d'un réseau d'eau potable</u>	1	X	
22 juin 2016	<u>Lévis - Déversement de matières solides</u>	1		
21 juin 2016	<u>Saint-Malachie - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
20 juin 2016	<u>Chambord - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	1		
18 juin 2016	<u>L'Avenir - Épandage de pesticides</u>	1		
17 juin 2016	<u>Municipalité de Lachute - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
17 juin 2016	<u>Sorel-Tracy - Dépôt illicite de matières dangereuses</u>	1		
16 juin 2016	<u>Saint-Didace - Déversement de déjections animales</u>	1		
16 juin 2016	<u>Weedon - Déversement de déjections animales</u>	2	X	
15 juin 2016	<u>Saguenay (secteur Jonquière) - Bris d'équipement</u>	1		
15 juin 2016	<u>Rimouski - Tracteur coulé dans le fleuve</u>	1		870,99 \$
14 juin 2016	<u>Boucherville - Accident routier</u>	1		
14 juin 2016	<u>Louiseville - Accident routier</u>	1		
14 juin 2016	<u>Huntingdon - Signalement d'odeur</u>	1		
13 juin 2016	<u>Trois-Rivières - Rejet d'eaux souterraines au réseau d'égout</u>	1		
12 juin 2016	<u>Montréal - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
11 juin 2016	<u>La Conception - Tracteur coulé dans un lac</u>	1		
9 juin 2016	<u>Châteauquay - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
9 juin 2016	<u>Mont Saint-Hilaire - Présence de mousse</u>	1		
8 juin 2016	<u>Carignan - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	1		
7 juin 2016	<u>Montréal - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 juin 2016	<u>TNO Mont-Valin - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
4 juin 2016	<u>Saint-Germain-de-Grantham - Déversement d'eaux usées</u>	1		
4 juin 2016	<u>Godbout - Accident routier</u>	2		
3 juin 2016	<u>Pierreville - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
3 juin 2016	<u>Saguenay (arrondissement Jonquière) - Déversement de matières dangereuses</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
2 juin 2016	<u>Saint-Roch-de-l'Achigan - Incendie impliquant des matières résiduelles</u>	1		
2 juin 2016	<u>Saint-Narcisse - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
1 juin 2016	<u>Bécancour - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
1 juin 2016	<u>Warwick - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
31 mai 2016	<u>Saint-Isidore - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
31 mai 2016	<u>Boischatel - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
31 mai 2016	<u>Ville de Roberval - , Accident routier,</u>	1		
31 mai 2016	<u>Lanoraie - Incendie</u>	1		
29 mai 2016	<u>Pierreville - Accident routier</u>	1		
29 mai 2016	<u>Princeville - Signalement d'une matière sur un lieu sensible</u>	1		
27 mai 2016	<u>Saint-Fabien - Accident routier</u>	1		
27 mai 2016	<u>Warwick - Déversement d'huile végétale</u>	1		
23 mai 2016	<u>Ulverton - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
21 mai 2016	<u>Sainte-Clotilde-de-Horton - Accident maritime</u>	1		
20 mai 2016	<u>Maqoq - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
19 mai 2016	<u>Municipalité de Saint-Prime - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
18 mai 2016	<u>Nantes - Bris d'équipement</u>	1		
17 mai 2016	<u>TNO Rivière-aux-Outardes - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
17 mai 2016	<u>Newport - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		
16 mai 2016	<u>Sherbrooke - Brûlage de matières résiduelles</u>	1		
15 mai 2016	<u>Dudswell - Rejet de matières en suspension</u>	1		
14 mai 2016	<u>Saint-Étienne-de-Bolton - Accident routier</u>	1		
14 mai 2016	<u>Sainte-Bridide-d'Iberville - Accident routier</u>	1		
13 mai 2016	<u>Drummondville - Présence d'écumes à la surface de l'eau</u>	1		
12 mai 2016	<u>La Romaine-3 - Déversement d'eaux usées,</u>	2		
12 mai 2016	<u>Berthierville - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
12 mai 2016	<u>Saint-Césaire - Épandage de pesticides</u>	1		
12 mai 2016	<u>Trois-Pistoles - Incendie impliquant des produits pétroliers,</u>	2	X	
12 mai 2016	<u>TNO Maria-Chapdelaine - Déversement de produits pétroliers,</u>	1		
12 mai 2016	<u>Québec - Déversement de produits pétroliers</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
11 mai 2016	<u>Montréal (arrondissement Anjou) - Déversement de matières solides</u>	1		
11 mai 2016	<u>Saint-Guillaume - Déversement de déjections animales.</u>	2	X	
10 mai 2016	<u>Granby - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	1		
8 mai 2016	<u>Rimouski (secteur du Bic) - Incendie</u>	1		
6 mai 2016	<u>Ristigouche-Partie-Sud-Est - . Bris d'un barrage</u>	1		
6 mai 2016	<u>L'Avenir - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
6 mai 2016	<u>Ville de Saint-Félicien - Odeurs d'hydrocarbures</u>	1		
6 mai 2016	<u>Secteur de La Doré - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
6 mai 2016	<u>Ville de Saint-Félicien - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
6 mai 2016	<u>Ville de Saguenay (secteur Chicoutimi) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
5 mai 2016	<u>Saguenay (Arvida) - Accident routier</u>	1		
4 mai 2016	<u>Municipalité de Saint-Henri de Taillon - Incendie</u>	1		
4 mai 2016	<u>Sainte-Anne-des-Monts - Déversement de déjections animales</u>	1		
4 mai 2016	<u>Otterburn Park - Odeurs d'hydrocarbures</u>	1		
3 mai 2016	<u>Sainte-Marie-Madeleine - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
3 mai 2016	<u>Sainte-Ursule - Déversement de déjections animales</u>	1		
2 mai 2016	<u>Lévis (St-Nicolas) - Mortalité d'animaux</u>	1		
2 mai 2016	<u>Sherbrooke - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures.</u>	1		
2 mai 2016	<u>Notre-Dame-des-Neiges - Accident routier</u>	1		
2 mai 2016	<u>Trois-Rivières - Signalement d'un déversement d'un liquide ayant une apparence laiteuse dans un égout pluvial.</u>	1		
1 mai 2016	<u>Hérouxville - Signalement d'une matière sur un lieu sensible</u>	1		
28 avril 2016	<u>Drummondville - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
28 avril 2016	<u>Saint-Elzéar - Épandage de déjections animales</u>	1		
27 avril 2016	<u>Val-des-Lacs - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
24 avril 2016	<u>Ville de Charlemagne - Déversement d'eaux contaminées aux hydrocarbures</u>	1		
24 avril 2016	<u>Rimouski (secteur Pointe-au-Père) - Signalement d'une matière sur un lieu sensible</u>	1		
23 avril 2016	<u>Notre-Dame-de-Montauban - Signalement d'hydrocarbures</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
22 avril 2016	<u>Saint-Anselme - Déversement d'eaux de procédé</u>	1	X	
22 avril 2016	<u>Val-d'Or (secteur Dubuisson) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
22 avril 2016	<u>Lévis (St-Jean-Chrysostome) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
21 avril 2016	<u>Montréal - Déversement de matières dangereuses</u>	1		
20 avril 2016	<u>Salaberry-de-Valleyfield - Rejet à l'atmosphère</u>	1		
18 avril 2016	<u>Saint-Elzéar - Contamination d'un réseau d'eau potable</u>	2	X	
16 avril 2016	<u>Ste-Victoire-de-Sorel - Rejet à l'atmosphère</u>	1		
15 avril 2016	<u>Bécancour - Émission de poussières</u>	1		
14 avril 2016	<u>Ville de Saguenay - Nappes d'hydrocarbures.</u>	2	X	
13 avril 2016	<u>Blue Sea - , Problématique d'érosion d'un barrage</u>	1		
13 avril 2016	<u>Grands-Remous - Accident routier</u>	2		2 706,87 \$
12 avril 2016	<u>Mont-Joli - Signalement d'odeur</u>	1		
10 avril 2016	<u>Saint-Alphonse-Rodriguez - Accident routier</u>	2		
9 avril 2016	<u>Fermont - Déversement de produits pétroliers.</u>	1		4 943,38 \$
9 avril 2016	<u>Sainte-Perpétue - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
8 avril 2016	<u>Sept-Iles - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 avril 2016	<u>Mascouche - Déversement de produits pétroliers</u>	2		
7 avril 2016	<u>Bromont - Incendie impliquant des matières dangereuses</u>	1		
7 avril 2016	<u>Rimouski (secteur Pointe-au-Père) - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
7 avril 2016	<u>Bécancour - Accident routier.</u>	1		
6 avril 2016	<u>Drummondville - Déversement de matières solides</u>	1		
5 avril 2016	<u>Saint-Janvier-de-Joly - Déversement de matières solides</u>	1		
5 avril 2016	<u>MRC de Portneuf - Déversement de déjections animales</u>	1		
5 avril 2016	<u>Trois-Rivières - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
2 avril 2016	<u>Pointe-au-Père - Signalement d'une matière sur un lieu sensible.</u>	1		
2 avril 2016	<u>Saint-Aimé-des-Lacs - Travaux en milieu hydrique</u>	1		
2 avril 2016	<u>Saint-Bernard - Déversement de déjections animales</u>	1		

Date	Événement	Catégorie	Intervention de la santé publique	Montants réclamés
1 avril 2016	<u>Sainte-Anne-des-Plaines - Déversement de produits pétroliers</u>	1		
Total	328 inscriptions au registre		14	48 183,52 \$

* Ces réclamations sont en préparation

Les situations d'urgence sont classées selon trois catégories qui reflètent la gravité et l'ampleur de l'événement. La définition des catégories se trouve sur le site Web du Ministère.

En 2016-2017, on dénombre 19 interventions de catégorie 2, les autres étant toutes de catégorie 1.

Total des interventions d'urgence impliquant une intervention terrain et ne nécessitant pas une inscription au registre : 140 interventions.

- Note : Les événements impliquant un accident routier qui aurait pour conséquences uniquement le déversement des liquides nécessaires au fonctionnement d'un véhicule ne sont pas inscrits au Registre.

Total : 468 interventions terrain

Coûts de l'intervention :

Conformément à la procédure de compilation des frais d'intervention et de suivi découlant d'une situation d'urgence environnementale (application de l'article 115.0.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* [LQE]), aucun montant n'est réclamé aux fautifs si la facture s'élève à moins de 1 000 \$. Tous les autres frais engendrés par des travaux de décontamination sont assumés par le pollueur.

Articles de la loi et/ou du règlement impliqués :

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2), article 21 :

Quiconque est responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20 doit en aviser le ministre sans délai.

Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 32), article 9 :

Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes:

1. il doit faire cesser le déversement;
2. il doit aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
3. il doit récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.

Sous réserve des dispositions de l'article 13 du *Règlement sur les halocarbures* (chapitre Q-2, r. 29), les obligations prévues aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit du rejet d'un halocarbure à l'état gazeux.

État de situation, au 31 mars 2017, des impacts environnementaux mesurés à la suite du déversement de diesel à Cap-aux-Meules. Préciser :

- a. les étapes de nettoyage complétées, en cours et à venir, incluant les échéanciers;**
- b. les coûts cumulatifs assumés par l'État au 31 mars 2017;**
- c. les sanctions administratives pécuniaires et pénales pour le ou les fautifs;**
- d. les ETC du ministère dédiés au suivi en 2016-2017 et ceux prévus en 2017-2018;**
- e. le nombre d'inspections effectuées en 2016-2017 et celles prévues en 2017-2018;**
- f. la quantité de diesel déversée et récupérée à ce jour;**
- g. les résultats de la caractérisation des sédiments marins, des berges et de la repousse**
- h. des herbiers affectés;**
- i. le suivi des étapes du plan d'action d'Hydro-Québec.**

Dans un premier temps, plusieurs puits (forages) ont été aménagés sur le quai afin de récupérer les contaminants (phase libre) à l'aide d'une unité de pompage/traitement (bioaspiration).

À la suite des premiers forages, des forages additionnels ont été réalisés dans la portion « est » du quai et une seconde unité de bioaspiration est entrée en fonction pour aider à la récupération des hydrocarbures en phase libre présents dans la structure du quai. Des essais pilotes de traitement in situ ont par la suite été réalisés afin de déterminer les techniques les plus appropriées pour finaliser la décontamination du site.

À la suite de l'analyse des résultats de ces essais, une demande de certificat d'autorisation a été déposée par HQ, le 12 mai 2016. Au total, 75 % de la superficie du quai où les sols ont été contaminés par le déversement de septembre 2014 seront décontaminés jusqu'à l'atteinte des limites technologiques applicables à chaque type de traitement. Certaines contraintes présentes sur le site limitent cependant le traitement des sols dans certaines zones du quai et l'utilisation des technologies de traitement thermique et d'oxydation chimique ne pourra pas se faire pour une superficie équivalente à 25 % de la zone contaminée. HQ a fourni un engagement pour la gestion des sols contaminés situés aux zones de contraintes et elle s'engage à gérer les sols contaminés et toutes les matières contaminées issues du déversement de septembre 2014, lorsque ces sols et matières deviendront accessibles ou que les contraintes présentes sur le site disparaîtront.

En ce qui concerne les ressources humaines et financières engagées par le Ministère, pour ce dossier, nous rappelons que dès le début du dossier, en septembre 2014, les intervenants d'Urgence-Environnement étaient sur les lieux quotidiennement pour assurer l'application de son mandat. Par la suite, le dossier a été suivi par le personnel du CCEQ et de la DRAE. Le temps total des personnes impliquées dans le dossier en 2015-16 et en 2016-17 représente environ 0,6 ETC par année.

Huit inspections ont été réalisées en 2016-17 dans ce dossier.

Le dossier a été transmis au Service des enquêtes, le 17 décembre 2014, et le 26 janvier 2016, Hydro-Québec a été déclarée coupable d'avoir permis le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement. En conséquence, elle a été condamnée à verser une somme de 410 555 \$ pour avoir enfreint le Règlement sur les matières dangereuses. Conformément à la loi sur la qualité de l'environnement, cette somme sera versée au Fonds vert. Le but d'une condamnation pénale est de réprimander, au nom de la société, une personne responsable d'un acte illégal.

Le ministère ne commente pas les rapports d'enquête, la cause a été jugée et tous les détails sont disponibles dans le jugement de la cour qui est accessible au public.

Si la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine désire recevoir une compensation pour la dédommager des impacts du déversement, nous l'invitons à entreprendre des pourparlers avec Hydro-Québec.

La quantité de diesel déversée est d'environ 100 000 litres. À ce jour, environ 70 000 litres de produit ont été récupérés.

Le secteur du quai a été confiné dès le début de l'évènement, entre autres à l'aide de boudins absorbants, et aucune contamination des berges ou des sédiments du secteur n'a été constatée.

Le certificat d'autorisation pour la décontamination à grande échelle du quai de Cap-aux-Meules a été délivré le 2 juin 2016. Les travaux sur le terrain se sont amorcés au début du mois de juillet 2016 (mobilisation des équipements et forages). La décontamination par oxydation chimique est commencée depuis la fin du mois de juillet 2016. La décontamination par traitement thermique a débuté dans la semaine du 5 septembre 2016. Le traitement est terminé pour la période hivernale et il se poursuivra au printemps 2017.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 160

Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le MDDELCC concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région en 2016-2017.

Le tableau à l'annexe 1 comprend l'ensemble des activités et travaux liés à des projets d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière et autorisés par le MDDELCC en 2016-2017.

Autorisations reliées aux projets d'exploration ou d'exploitation de pétrole, de gaz de schiste ou de gaz naturel en 2016-2017, délivrées par les directions régionales du MDELCC

Titulaire (Entreprise)	Région administrative	Municipalité	Type document délivré	Date de délivrance	Numéro du document délivré	Objet du document délivré
Junex inc.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	Autorisation (Q-2)	2016-05-31	401352166	Installation de trois types de torchères sur cinq sites
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	Autorisation (Q-2)	2017-02-01	401546178	Installation de trois types de torchères, Galt no 6
Hydrocarbures Anticosti SEC	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Autorisation (Q-2)	2016-06-15	401360625	Prélèvement d'eau de surface, réalisation de trois forages avec fracturation
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Certificat d'autorisation	2016-06-15	401359249	Réalisation de trois forages avec fracturation
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Autorisation (Q-2)	2016-06-15	401359641	Traitement des émissions atmosphériques de trois forages
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Autorisation (Q-2)	2016-06-15	401359987	Traitement des eaux de trois forages avec fracturation
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Modification d'autorisation	2016-12-12	401524208	Contrôle des émissions atmosphériques, site Jupiter 2016
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Modification d'autorisation	2016-12-12	401524192	Traitement des eaux usées, site Jupiter 2016
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	Modification de certificat d'autorisation	2016-12-12	401524116	Réalisation de trois forages avec fracturation, site Jupiter 2016
Pétrolia inc.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Collines-du-Basque	Certificat d'autorisation	2016-06-08	401338410	Captage d'eau de surface, ruisseau Patch, Bourque no 1
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Collines-du-Basque	Autorisation (Q-2)	2016-07-29	401372859	Installation et exploitation de torchères, Bourque no 3
Décompte des valeurs distinctes : 11						

État de la situation, au 31 mars 2017, du suivi donné aux avis et recommandations du BAPE sur le gaz de schiste. Prévisions pour 2017-2018.

Le comité des ÉES gaz de schiste a remis son rapport en février 2014. Par la suite, le BAPE a tenu des audiences publiques sur le sujet et a remis son rapport final en novembre 2014. Ce rapport comprenait 133 avis et 202 constats. On ne peut tous les énumérer ici.

En gros, plus de 50 % des avis portent sur l'encadrement juridique, jugé inadéquat. Un autre 25% des avis portent sur des thèmes couverts par les lignes directrices provisoires de l'industrie pétrolières et gazières publiées en juillet 2014 et toujours en vigueur. Le reste des avis porte sur la gouvernance, les rôles du MSSS et du MAMOT ou sur des thèmes spécifiques.

La conclusion la plus retenue du BAPE fut : La commission d'enquête observe qu'il n'a pas été démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec. Par ailleurs, la persistance de bas prix pour le gaz naturel et le pétrole sur les marchés actuels a considérablement ralenti l'intérêt de l'industrie pour cette ressource.

La suite des travaux du BAPE se retrouve dans le plan d'action sur les hydrocarbures, révélé en mai 2014. Ce plan contenait notamment la réalisation de deux ÉES, la première sur le développement potentiel d'une industrie des hydrocarbures à Anticosti et la seconde sur l'ensemble du développement de l'industrie.

Enfin, la *Loi sur les hydrocarbures* inclut des dispositions transitoires. L'article 253 prévoit qu'un bail d'exploitation de pétrole et de gaz naturel délivré en vertu de la *Loi sur les mines* est réputé être une licence de production délivrée en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*. Ainsi, même si le bail est octroyé en vertu de la *Loi sur les mines*, cette disposition implique que l'assujettissement à la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* PÉEIE serait déclenché pour ce type de projet lorsque l'article 253 entrera en vigueur.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 162

Nombre d'autorisations octroyées par le ministère pour des prises d'eau par l'industrie du gaz et du pétrole depuis 2010. Indiquer :

- a) le nom de la compagnie;
- b) le numéro de document;
- c) la date de délivrance;
- d) le type de document;
- e) l'objet du document;
- f) le volume d'eau prélevé par jour;
- g) le volume total prélevé

En 2016-17, une autorisation et un certificat d'autorisation pour l'utilisation de prises d'eau ont été octroyés par le MDDELCC à Hydrocarbures Anticosti SEC et à Pétrolia.

Titulaire (Entreprise)	Région	No document	Date de délivrance	Type de document	Objet du document	Volumes maximums autorisés
Hydrocarbures Anticosti SEC	09 - Côte-Nord	401360625	2016-06-15	Autorisation (Q-2)	Prélèvement d'eau de surface sur 4 sites pour la réalisation de trois forages avec fracturation	108 m ³ /jr Ruisseau Jean IV 814 m ³ /jr Rivière Canard 998 m ³ /jr Rivière la Loutre 9 422 m ³ /jr Rivière Jupiter
Pétrolia inc.	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	401338410	2016-06-08	Certificat d'autorisation	Captage d'eau de surface, ruisseau Patch	75 m ³ /jr au maximum

QUESTION PARTICULIÈRE N° 163

Nombre d'avis de non-conformité à la *Loi sur la qualité de l'environnement* émis par le ministère pour les travaux de recherche pétrolière depuis 2010. Ventiler par puits.

En 2016-2017, le MDDELCC n'a émis aucun avis de non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour des activités reliées à l'exploration pétrolière.

Nombre d'amendes émises à la suite d'un ou de plusieurs avis de non-conformité à la *Loi sur la qualité de l'environnement* par le ministère pour les forages, la fracturation hydraulique et les puits de pétrole/pétrole de schiste depuis 2010.

Depuis 2006, aucun des dossiers reliés à l'exploration du pétrole/pétrole de schiste n'a fait l'objet d'une enquête et aucun des dossiers n'a fait l'objet d'une poursuite. Aucune amende n'a donc été émise par le MDDELCC.

Nombre de poursuites entreprises par le ministère pour les forages, la fracturation hydraulique et les puits de pétrole/pétrole de schiste depuis 2010.

Depuis 2010, aucun des dossiers reliés à l'exploration du pétrole n'a fait l'objet d'une enquête; conséquemment, aucun de ces dossiers n'a fait l'objet de poursuite par le MDDELCC.

État de situation, au 31 mars 2017, de la gestion conjointe des ressources en hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent et les prévisions pour 2017-2018. Préciser et inclure tout document concernant les éléments suivants :

- a. l'assujettissement des levés sismiques et des forages exploratoires aux lois québécoises en environnement;
- b. les consultations menées auprès des communautés locales;
- c. la mise en œuvre des recommandations de l'ÉES 2 dans le golfe du Saint-Laurent;
- d. les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles dans le golfe du Saint-Laurent;
- e. la liste des rencontres tenues en 2016-2017 entre le ministre ou le sous-ministre et ses homologues québécois ou fédéraux sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles dans le golfe du Saint-Laurent.

Un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent et sur le partage des recettes provenant de la mise en valeur des hydrocarbures (l'Accord) a été conclu en mars 2011.

Cet accord était nécessaire compte tenu de l'incertitude quant à la propriété du lit du golfe et donc quant à la compétence des gouvernements de légiférer dans cette partie du territoire provincial. Un projet de loi miroir québécois, sous la gouverne du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), assurant la mise en œuvre de cet accord, a été déposé, le 11 juin 2015, à l'Assemblée nationale. Un projet de loi miroir a aussi été déposé au parlement canadien. Aucune suite n'a été donnée depuis.

a. *L'assujettissement des levés sismiques et des forages exploratoires aux lois québécoises en environnement*

En matière d'évaluation environnementale, le projet de loi miroir contient des adaptations particulières afin que le processus d'évaluation environnementale et de consultation publique sous la gouverne du ministre du MDDELCC (incluant la phase publique sous la responsabilité du BAPE) soit applicable aux projets dans la zone visée par l'Accord.

b. *Les consultations menées auprès des communautés locales*

En 2011-2012, le ministère des Ressources naturelles (MRN) a procédé à des consultations publiques dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES 2) sur la mise en valeur des hydrocarbures marins des bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. L'ÉES 2 finale qui tient compte de cet exercice de consultation publique a été rendue publique par le MRN, le 13 septembre 2013.

En mai 2014, les ministres Arcand et Heurtel annonçaient le Plan d'action sur les hydrocarbures et le démarrage de deux autres ÉES, la première portant sur le développement potentiel de l'industrie des hydrocarbures à Anticosti et l'autre plus globale portant sur le développement de la filière des hydrocarbures au Québec. Cette dernière inclut notamment l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Une consultation publique a également été menée dans le cadre de cette ÉES à l'automne 2015. Les rapports finaux de ces deux ÉES ont été rendus publics en mai 2016.

- c. ***La mise en œuvre des recommandations de l'ÉES 2 dans le golfe du Saint-Laurent et***
- d. ***Les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles dans le golfe du Saint-Laurent***

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) serait directement impliqué par la mise en œuvre des actions proposées dans l'ÉES 2, notamment, par la connaissance du milieu, la protection des

milieux jugés sensibles, l'établissement de critères de protection adaptés au milieu marin, le développement d'encadrement réglementaire propre à ce secteur, les mesures d'urgence et l'évaluation environnementale des projets.

Le rapport final de l'ÉES globale portant sur le développement de la filière des hydrocarbures au Québec déposé en mai 2016 précise certains aspects requis en lien avec les recommandations de l'ÉES 2 sur les hydrocarbures marins du golfe du Saint-Laurent. La nouvelle loi sur les hydrocarbures, adoptée en décembre 2016, tient compte des recommandations de cette EES.

e. La liste des rencontres tenues en 2016-2017 entre le ministre ou le sous-ministre et ses homologues québécois ou fédéraux sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles dans le golfe du Saint-Laurent

Aucune rencontre ne s'est tenue en 2016-2017 concernant le dossier de l'exploration et de l'exploitation des ressources dans le golfe du Saint-Laurent.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 167

Pour tous les projets pour lesquels des certificats d'autorisation ont été demandés en 2014-2015, en 2015-2016 et en 2016-2017, fournir:

- a. nombre de projets pour lesquels des certificats ont été émis;
- b. nombre de projets ayant fait l'objet d'un refus définitif;
- c. nombre de projets en attente de décision;
- d. nombre de projets abandonnés à la suite d'un refus

Nombre d'intervention de type certifications d'autorisation (C.A.) traitées par la **Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales** en vertu de l'article 22 de le LQE

	2016-2017
a. nombre de projets pour lesquels des certificats ont été émis;	1718
b. nombre de projets ayant fait l'objet d'un refus définitif;	1
c. nombre de projets en attente de décision;	931
d. nombre de projets abandonnés à la suite d'un refus	83

Nombre d'intervention de type certifications d'autorisation (C.A.) traitées par la **Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique** en vertu de l'article 22 de le LQE

	2016-2017
a. nombre de projets pour lesquels des certificats ont été émis;	71
b. nombre de projets ayant fait l'objet d'un refus définitif;	s.o.*
c. nombre de projets en attente de décision;	20
d. nombre de projets abandonnés à la suite d'un refus	s.o.

* Il n'y a pas de refus pour les demandes de certificats d'autorisation délivrées par la DGÉES car le ministre est lié à la décision gouvernementale, tel que spécifié à l'article 31.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 168

Pour tous les projets d'hydrocarbures pour lesquels des certificats d'autorisation ont été demandés en 2015-2016 et en 2016-2017, fournir :

- a. nombre de projets pour lesquels des certificats ont été émis;**
 - b. nombre de projets ayant fait l'objet d'un refus définitif;**
 - c. nombre de projets en attente de décision;**
 - d. nombre de projets abandonnés à la suite d'un refus.**
-

Le tableau en annexe apporte plus de détails à la question.

- a) En 2016-17, onze documents officiels ont été émis.
- b) Il n'y a eu aucun projet ayant fait l'objet d'un refus.
- c) Il y a trois demandes déposées en 2016-17 et dont l'analyse est en cours.
- d) Aucun projet n'a été abandonné à la suite d'un refus

Projets d'hydrocarbures pour lesquels des documents officiels ont été demandés en 2016-2017

Titulaire (Entreprise)	Région administrative	Municipalité	Numéro lieu	Nom du lieu	Nom du puits associé	Type document délivré	Date de délivrance	Numéro doc	Objet du document délivré
Junex inc.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	cinq lieux	Cinq sites distincts en Gaspésie	Six puits sur cinq sites	Autorisation (Q-2)	2016-05-31	401352166	Installation de trois types de torchères sur cinq sites
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	X2183491	Puits d'exploration de pétrole - Junex Galt no 6	Galt no 6	Autorisation (Q-2)	2017-02-01	401546178	Installation de trois types de torchères, Galt no 6
Pétrolia inc.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Collines-du-Basque	X2118836	Ruisseau Patch prise d'eau Pétrolia #1	Bourque no 1 et no 3	Autorisation (Q-2)	2016-06-08	401338410	Captage d'eau de surface, ruisseau Patch, Bourque no 1
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Collines-du-Basque	X2157158	Puits d'exploration - Bourque HZ no 3 - C146	Bourque no 1, 2 et 3	Autorisation (Q-2)	2016-07-29	401372859	Installation et exploitation de torchères, Bourque no 3
Hydrocarbures Anticosti SEC	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984, X2158985, X2158986, sites Jupiter 2016, La Loutre 2016 et Canard 2016			Autorisation (Q-2)	2016-06-15	401360625	Prélèvement d'eau de surface, réalisation de trois forages avec fracturation
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984, X2158985, X2158986, sites Jupiter 2016, La Loutre 2016 et Canard 2016			Certificat d'autorisation	2016-06-15	401359249	Réalisation de trois forages avec fracturation
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984, X2158985, X2158986, sites Jupiter 2016, La Loutre 2016 et Canard 2016			Autorisation (Q-2)	2016-06-15	401359641	Traitement des émissions atmosphériques de trois forages
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984, X2158985, X2158986, sites Jupiter 2016, La Loutre 2016 et Canard 2016			Autorisation (Q-2)	2016-06-15	401359987	Traitement des eaux de trois forages avec fracturation
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984	Hydrocarbures Anticosti s.e.c. - Site « Jupiter - 2016 »	Jupiter 2016	Modification d'autorisation	2016-12-12	401524208	Contrôle des émissions atmosphériques, site Jupiter 2016
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984	Hydrocarbures Anticosti s.e.c. - Site « Jupiter - 2016 »	Jupiter 2016	Modification d'autorisation	2016-12-12	401524192	Traitement des eaux usées, site Jupiter 2016
	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	X2158984	Hydrocarbures Anticosti s.e.c. - Site « Jupiter - 2016 »	Jupiter 2016	Modification de certificat d'autorisation	2016-12-12	401524116	Réalisation de trois forages avec fracturation, site Jupiter 2016

Decompte des valeurs distinctes : 11

Question 201 - Projets à l'étude pour l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures

Titulaire (Entreprise)	Région	Municipalité (site)	Date de réception	Type de document demandé	Objet de la demande / Autorisations prévues
Ressources et énergie Squatex inc.	Bas-Saint-Laurent	Sainte-Jeanne-d'Arc	2014-10-07	Autorisation (Q-2)	Installation et exploitation d'une torchère. Analyse complète, mais non délivrée. Délai CPTAQ expiré 19 août 2016. Le promoteur doit demander
Hydrocarbures Anticosti SEC	Côte-Nord	L'Île-d'Anticosti	2017-03-09	Autorisation (Q-2)	Autorisation pour le prélèvement d'eaux souterraines pour les trois forages avec fracturation
Pétrolia inc.	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	2016-05-18	Autorisation (Q-2)	Pétrolia, Haldimand 4, torchère à flamme invisible, demande d'information 06-08-2016

Liste exhaustive des critères s'appliquant pour les demandes de certificats d'autorisation touchant des projets d'exploitation ou d'exploration d'hydrocarbures.

La note d'instruction 15-02 présente l'encadrement du MDDELCC et introduit l'utilisation des *Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière*. Les lignes directrices fournissent quant à elles les exigences réglementaires et les grandes orientations en matière de protection environnementale et livrent les attentes qui mèneront à une série de conditions auxquelles s'engagera le promoteur lorsqu'un certificat d'autorisation lui est délivré.

Note d'instruction 15-02

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/15-02.htm>

Lignes directrices provisoires sur l'exploration gazière et pétrolière

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/industriel/hydrocarbures/Lignes-directrices.pdf>

QUESTION PARTICULIÈRE N°170

État de situation, au 31 mars 2017, de la liste des demandes de certificats d'autorisation reçues pour effectuer de la fracturation hydraulique ou un forage horizontal en exploration/exploitation pétrolière/gazière.

Il n'y avait au 31 mars 2017, aucune demande de certificat d'autorisation pour effectuer de la fracturation hydraulique ou un forage horizontal en exploration/exploitation pétrolière/gazière.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 171

État de situation, au 31 mars 2017, de la liste des octrois de certificats d'autorisation pour effectuer de la fracturation hydraulique ou un forage horizontal en exploration/exploitation pétrolière/gazière.

En 2016-17, il n'y a eu qu'un seul certificat d'autorisation pour réaliser de la fracturation hydraulique. Il a été délivré à Hydrocarbures Anticosti SEC le 15 juin 2016 en s'assurant du respect des plus hauts standards environnementaux.

QUESTION PARTICULIÈRE N°172

État de situation, au 31 mars 2017, de la liste des autorisations octroyées pour le traitement des eaux et des boues de forage après fracturation du pétrole et du gaz de schiste.

En 2016-17, il n'y a eu qu'une seule autorisation octroyée pour le traitement des eaux de forage et de fracturation. Elle a été délivrée en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à Hydrocarbures Anticosti SEC le 15 juin 2016 en s'assurant du respect des plus hauts standards environnementaux.

État de situation au 31 mars 2017 sur la mise en œuvre des avis et des recommandations du rapport du BAPE sur la filière uranifère par le comité interministériel en charge.

Le mandat du BAPE a débuté le 20 mai 2014 pour se terminer le 20 mai 2015, date à laquelle le BAPE a rendu son rapport au ministre. Le ministre a rendu public le rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec le 17 juillet 2015. Il a alors annoncé qu'un comité interministériel serait mis en place afin d'analyser en profondeur les conclusions du rapport du BAPE.

Ce comité interministériel a été mis en place. En plus d'évaluer en profondeur les conclusions du rapport, son mandat est de formuler des recommandations au gouvernement du Québec sur le développement de la filière uranifère au Québec.

Le comité s'est réuni à trois reprises depuis sa création. Les constats et les avis de la Commission du BAPE sont analysés dans chacun des ministères ou organismes membres du comité. Les travaux du comité se poursuivent et un rapport devrait être présenté au cours des prochains mois.

Avancée des consultations auprès des communautés autochtones pour les projets miniers.

No	TITRE DU PROJET	COMMUNAUTÉ(S) CONSULTÉE(S)	ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONSULTATIONS
1	Projet de gestion des stériles et de l'eau à la mine Tio de Rio Tinto Fer et Titane inc.	Innus de Mingan	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation a été initiée en septembre 2014, mais est actuellement en suspens en raison de l'arrêt indéterminé de la participation de l'initiateur à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement. • La communauté a reçu toute l'information disponible sur le projet, mais n'a pas répondu à la consultation initiée par le Ministère. • La consultation sera relancée dès la reprise de la procédure d'évaluation environnementale.
2	Projet Akasaba Ouest par Mines Agnico Eagle Ltée	Algonquins de Lac-Simon	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation, initiée en décembre 2014, est en phase de finalisation. • C'est seulement en janvier 2017 que la communauté a transmis au MDDELCC un mémoire contenant ses préoccupations. Ces dernières portent notamment sur la compensation des milieux humides, le plan de restauration de la mine, ainsi que le choix de la variante de la route pour atteindre la mine. • Le MDDELCC a répondu à la plupart des préoccupations en précisant plusieurs éléments en plus de s'engager à transmettre certains compléments d'informations dès leur réception à la communauté. Le Ministère est en attente d'un retour de la communauté d'ici la mi-avril 2017. • À la connaissance du Ministère, l'initiateur a consulté la communauté de Lac-Simon à plusieurs reprises depuis le début de l'évaluation environnementale et les échanges ont semblé fructueux entre les deux parties tout au long de l'évaluation environnementale. • Le Ministère n'entrevoit pas d'enjeux majeurs pour la conclusion de cette consultation.

No	TITRE DU PROJET	COMMUNAUTÉ(S) CONSULTÉE(S)	ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONSULTATIONS
3	Projet de mine de graphite du Lac Knife	Innus d'Uashat Maliotenam Innus de Matimekosh Lac-John	<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations ont débuté en décembre 2014 et suivent leur cours avec l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact. • L'initiateur a bien détaillé les impacts sur l'utilisation du territoire des communautés autochtones. • La communauté de Matimekosh Lac John a signifié son intention de partager des préoccupations au MDDELCC dans les prochains mois. • À ce jour, le MDDELCC n'a pas reçu de préoccupation de la part des deux communautés. • Le Ministère n'entrevoit pas d'enjeux majeurs pour la conclusion de cette consultation.
4	Projet d'exploitation du gisement de graphite du Lac Guérêt par Mason Graphite	Innus de Pessamit	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation a débuté en juin 2015 et suit son cours avec l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact. • La communauté participe à la consultation du Ministère mais travaille essentiellement avec l'initiateur de projet. Celui-ci démontre, aux dires des représentants de la communauté, une « attitude exemplaire » à leur égard depuis le tout début du projet. • Le MDDELCC a rencontré les représentants de la communauté en octobre 2016, ce qui a permis de prendre connaissance de leurs préoccupations. Celles-ci sont déjà connues par l'initiateur et concernent principalement les impacts liés à la nature du minerai, des stériles et des résidus miniers, lesquels sont acidogènes et lixiviables. Les représentants de la communauté se sont dits confiants que l'initiateur parviendra à limiter les impacts négatifs sur l'environnement. • Le Ministère n'anticipe pas d'enjeux majeurs pour la conclusion de la consultation.
5	Projet d'aménagement des bassins B+ et nord-ouest par Arcelor Mittal	Innus d'Uashat Maliotenam Innus de Matimekosh Lac-John	<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations ont été initiées en juin 2016 et le MDDELCC n'a pas reçu de commentaires ou de préoccupations de la part des deux communautés consultées jusqu'à maintenant. • Le Ministère n'anticipe pas d'enjeux majeurs pour la conclusion de la consultation.
6	Projet Horne 5 par Ressources Falco Ltée	Algonquins de Pikogan	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation a été amorcée en octobre 2016. À ce jour, aucun commentaire n'a été reçu de la communauté sur le projet. • Le Ministère prévoit le début des échanges de consultation après l'envoi à la communauté de l'étude d'impact prévue pour juin 2017. • La consultation sera menée dans le respect de l'Entente sur la consultation et l'accommodement signée en février 2017 entre Pikogan et le gouvernement. L'initiateur du projet a été mis au courant de l'Entente conclue avec Pikogan.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 27
MFFP**

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la liste des projets, par région.

Veillez vous référer à la réponse de la question 54 des renseignements généraux.

Budget alloué pour 2016-2017, ventilé par mois, pour la Stratégie québécoise des aires protégées. Prévisions pour 2017-2018.

Veillez vous référer à la réponse de la question 52 des renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 48
MESI**

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2016 2017 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013 2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun :

- a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée;**
 - b. la description du projet;**
 - c. la date de versement de l'aide financière accordée;**
 - d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme);**
 - e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial);**
 - f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.**
-

Veillez vous référer à la réponse de la question 54 des renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition.